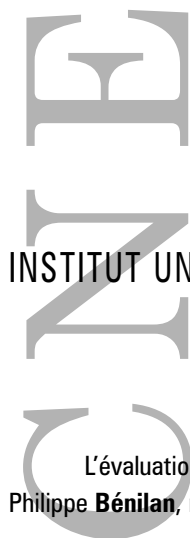


CNE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

R A P P O R T

D'ÉVALUATION



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

L'évaluation de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Créteil a été placée sous la responsabilité de Philippe **Bénilan**, membre du Comité national d'évaluation.

Christian **Paquin**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts

Manuel-Robert **Edouard**, secrétaire général de l'université de Bordeaux I ;

Jean **Gaillard**, IEN en retraite ;

Michel **Henry**, directeur du Centre universitaire des formations des maîtres à l'université de Franche-Comté ;

Jean-Pierre **Levain**, professeur des écoles à l'établissement régional d'enseignement adapté de Besançon ;

Maurice **Renaud**, ex-président de l'INPG, professeur à l'INPG ;

Marie-Cécile **Revauger**, ex-directrice adjointe de l'IUFM de Grenoble, professeur à l'université d'Aix-Marseille I ;

Jean-Claude **Roth**, professeur à l'université de Metz ;

Françoise **Zanaret**, proviseur du lycée de Montgeron ;

ORGANISATION

- au titre du secrétariat général

Rachida **Achache**, pour la gestion des missions

Jean-Loup **Jolivet**, délégué général ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études ;

Marie-Noëlle **Soudit**, pour la présentation du rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Présentation	7
Gouvernement et gestion	17
I Structure et pilotage de l'établissement	17
II Organisation pédagogique	19
III Les partenariats	21
IV La gestion de la complexité	23
V La gestion du personnel	26
Formation et recherche	29
I Le recrutement en première année	29
II La formation des professeurs des écoles	32
III La formation des professeurs des lycées et collèges	35
IV La filière Adaptation et intégration scolaires (AIS)	40
V La formation générale commune	43
VI Les relations internationales	44
VII La documentation	45
VIII Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)	45
IX L'enseignement privé	46
X La recherche	46
XI La formation continue	48
XII La vie de l'étudiant	49
Annexes	51
Conclusions et recommandations	69
Sigles	73
Postface : Réponse du directeur	75

TABLE DES MATIÈRES

1 - LES MISSIONS. L'IUFM de l'académie de Créteil a été créé par le décret du 7 juin 1991 : c'est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ses missions sont définies dans l'article 11 :

“Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.”

2 - LE CONTEXTE ACADÉMIQUE. L'académie de Créteil, située en Ile-de-France, regroupe trois départements : la Seine-et-Marne (77), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), qui représentent 1,2% de la superficie nationale et 6,5% de la population française. Les caractéristiques socio-culturelles de la population de l'Est francilien, et particulièrement celles des zones limitrophes de Paris intra-muros, sont corrélées au grand nombre d'établissements scolaires situés en zone sensible ou en zone d'éducation prioritaire dans l'académie de Créteil. Cela représente une donnée importante pour l'exercice du métier d'enseignant dans cette académie.

Pour l'année universitaire 1997-1998, l'IUFM a formé 4 546 étudiants, professeurs stagiaires et élèves-professeurs répartis dans environ 60 cursus différents : 2 458 pour le premier degré, 1 411 pour le second degré enseignement général et 677 pour le second degré enseignement technique et professionnel. Cette formation a été assurée par environ 380 enseignants de l'IUFM, environ 110 professeurs et maîtres de conférences des universités de rattachement, 500 professeurs d'écoles, de lycées et collèges, 1 800 professeurs et conseillers pédagogiques chargés de la formation en stage des professeurs-stagiaires dans 300 établissements scolaires de l'académie.

L'IUFM de Créteil se distingue par l'importance des formations des professeurs des lycées techniques et professionnels.

L'IUFM a regroupé, en 1991, non seulement les trois Écoles normales départementales, mais aussi deux structures nationales : d'une part, l'École normale nationale d'apprentissage de Paris-Nord (ENNA) implantée à Saint-Denis et spécialisée dans la formation de professeurs de lycée professionnel, et, d'autre part, le Centre de formation des professeurs d'enseignement technique (CFPET) implantée sur le site de l'École normale supérieure de Cachan.

L'IUFM est rattaché aux universités suivantes :

- Université Paris VIII-Vincennes à Saint-Denis ;
- Université Paris XII - Val-de-Marne ;
- Université Paris XIII - Paris-Nord ;
- Université de Marne-la-Vallée.



PRÉSENTATION

L'IUFM de l'académie de Créteil dans sa région

La région Ile-de-France comporte 3 académies : Paris - **Créteil** - Versailles.

L'académie de Paris recouvre 1 département : Paris.

L'académie de Créteil recouvre 3 départements : Seine-et-Marne, Seine - Saint-Denis, Val-de-Marne.

L'académie de Versailles recouvre 4 départements : Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val d'Oise.

L'académie de Créteil comportait en 1997-1998 :

1 IUFM

avec 9 sites (Bonneuil, Cachan, Créteil, Le Bourget, L'Haÿ-les-Roses, Livry-Gargan, Melun(2), Saint-Denis)

4 288 élèves et professeurs stagiaires

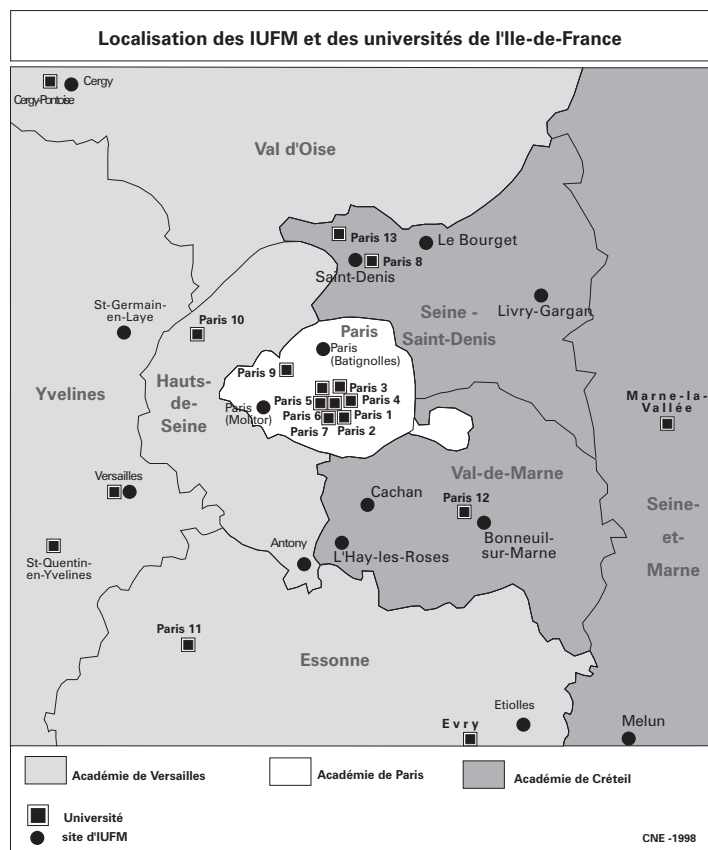
4 universités :

- l'université Vincennes - Saint-Denis - Paris VIII
24 963 étudiants
- l'université du Val-de-Marne - Paris XII
22 127 étudiants
- l'université de Paris-Nord - Paris XIII
19 677 étudiants
- l'université de Marne-la-Vallée
7255 étudiants

L'ENS Cachan

1 362 étudiants

Source : MENRT (DPD)



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1997-1998)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
Académie de Créteil	106 627	5,0%	69,4%	4,1%
Ile-de-France	556 587	26,1%	66,2%	3,2%
France entière	2 132 433	100%	67,7%	3,9%

Source : MENRT (DPD) année 1997-1998.

	1ère année								2ème année			Total	
	1er degré	2nd degré							1er+2nd °	1er degré	2nd degré		1er+2nd °
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total	degré	degré		Total
IUFM Paris	321	5 338	173	98	53	126	-	5 788	6 109	292	504	796	6 905
% Paris / France	2,1%	17,4%	5,0%	3,2%	1,9%	9,1%	-	13,4%	10,5%	2,4%	3,5%	3,0%	8,2%
IUFM Créteil	1 078	632	140	286	90	57	3	1 208	2 286	1 230	836	2 066	4 352
% Créteil / France	7,1%	2,1%	4,1%	9,3%	3,2%	4,1%	0,2%	2,8%	3,9%	10,1%	5,9%	7,8%	5,1%
IUFM Versailles	2 459	1 238	324	132	174	64	-	1 932	4 391	1 329	978	2 307	6 698
% Versailles / France	16,1%	4,0%	9,5%	4,3%	6,1%	4,6%	-	4,5%	7,5%	10,9%	6,9%	8,7%	7,9%
Paris-Créteil-Versailles	3 858	7 208	637	516	317	247	3	8 928	12 786	2 851	2 318	5 169	17 955
% P.-C.-V. / France	25,2%	23,5%	18,6%	16,8%	11,1%	17,9%	0,2%	20,7%	21,9%	23,5%	16,3%	19,6%	21,2%
IUFM France	15 281	30 642	3 427	3 076	2 846	1 381	1 669	43 041	58 322	12 150	14 218	26 368	84 690

Source : IUFM de Créteil, sauf indication contraire

Année de référence : 1997-1998, sauf indication contraire

Les trois premières sont des universités relativement récentes créées après 1968, et la dernière est une des universités nouvelles de l'Île-de-France. En conséquence, à la création de l'IUFM, la formation des maîtres y était inégalement développée. Mais ces universités, par leur jeunesse et leur dynamisme, apportent à la formation des maîtres une richesse considérable.

3 - LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT. L'IUFM a sa direction générale à Bonneuil-sur-Marne (94) et comprend 9 sites répartis en 5 centres :

- Centre départemental de Seine-et-Marne : sites de Melun Belle-Ombre et de Melun Capitaine-Bastien ;
- Centre départemental de Seine - Saint-Denis : sites de Livry-Gargan et du Bourget ;
- Centre départemental du Val-de-Marne : sites de Bonneuil-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses ;
- Centre de second degré (CSD) : sites de Créteil et de Bonneuil-sur-Marne ;
- Centre scientifique et technologique (CST) : sites de Saint-Denis et Cachan.

A sa création, l'IUFM de Créteil, comme tous les autres IUFM, était un conglomérat de structures bien identifiées, sans relation entre elles, mais ayant une finalité commune : conduire la formation professionnelle de futurs enseignants. En conséquence le premier objectif de la direction de l'IUFM a été de construire une structure de gouvernement visant à affirmer l'unité de l'établissement.

Confrontée à la diversité des objectifs de formation et des traditions internes d'enseignement, la direction de l'IUFM a choisi une organisation par niveaux d'enseignement dans le but d'assurer la cohérence des objectifs pédagogiques au sein de chacun d'eux.

Confrontée à la multiplicité des implantations géographiques, la direction de l'IUFM a structuré l'établissement en cinq centres de gestion, disposant chacun d'un directeur et d'un responsable administratif et financier.

4 - LA CARTE DES FORMATIONS. Depuis sa création en 1991, 9 formations ont été mises en place par l'IUFM, en partenariat ou non avec les universités : CAPET d'Économie et de gestion, CAPES de Physique et chimie, CAPES de Documentation, CAPES de Sciences économiques et sociales, CAPEPS, CAPET de Biotechnologie, CAPES de Philosophie, CAPES d'Arabe, CRCPE, CAPET de Génie mécanique, option maintenance des véhicules.

L'académie de Créteil est une académie fortement déficitaire en enseignants, aussi bien dans le premier degré que le second degré, dans l'enseignement général comme dans l'enseignement technique et professionnel. L'IUFM est donc amené à accueillir en deuxième année de nombreux stagiaires lauréats des concours, qui n'ont pas suivi la préparation en première année à l'IUFM de Créteil et, pour un grand nombre d'entre eux, n'ont suivi aucune préparation de première année en IUFM. Ce point influe fortement sur la cohérence entre les deux années de formation. L'IUFM dispose aussi de cycles préparatoires aux CAPET et CAPLP2 : bien qu'ils soient en voie d'extinction, ceux-ci concernent encore environ 150 élèves-professeurs.

5 - LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSEURS STAGIAIRES. Le nombre d'étudiants inscrits en première année a augmenté de la rentrée 1992 à la rentrée 1995, passant de 1 360 à 2 657. Cette période a été celle de la création de nouvelles préparations aux CAPES et aussi celle de l'attribution d'allocations aux étudiants de première année ou d'année préparatoire. Les rentrées 1996 et 1997 ont vu la décroissance sensible des effectifs, respectivement 2 371 et 2 128, alors que le nombre des préparations est resté stable. Les causes de cette diminution, qui ne touche d'ailleurs que le second degré, semblent essentiellement être la suppression des allocations et la mauvaise image de l'exercice du métier d'enseignant dans l'académie de Créteil.

Compte tenu de la composition sociale de l'académie, il y a un très grand nombre d'étudiants salariés. Les allocations permettaient à ces étudiants de pouvoir consacrer tout leur temps à la préparation du concours sans avoir à accomplir un travail extérieur. Ces allocations avaient, en particulier, permis à des jeunes issus de l'immigration, notamment des jeunes filles, de pouvoir se diriger vers le métier d'enseignant. Ces allocataires, issues des

Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Créteil

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement

Certificat d'aptitude au professorat des écoles
Psychologues scolaires
AIS

Premier degré
Second degré
AGREGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques (2e année)
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.
L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

CAPES
Philosophie
Lettres classiques (2e année)
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe (1e année)
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Néerlandais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée (2e année)
Biologie-Géologie (2e année)
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation
CAPEPS (Education physique et sportive)

CPE (Conseillers Principaux d'Education)
--

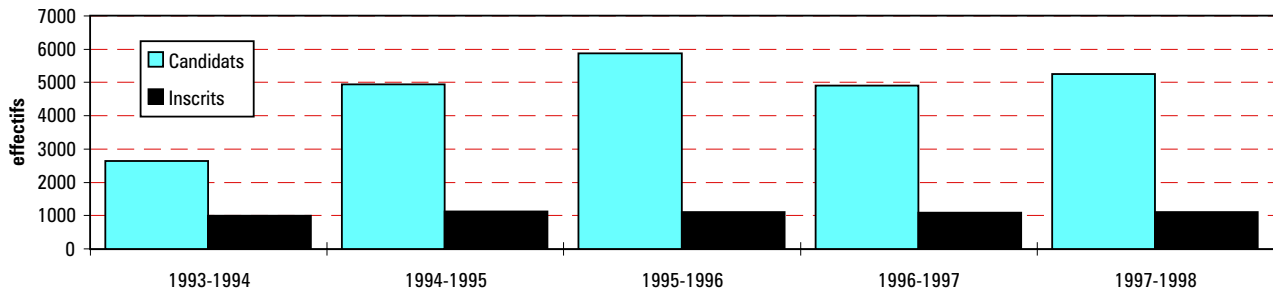
CAPET
Génie mécanique construction
production maintenance des véhicules, ... (1e année)
Génie civil équipements techniques : énergie structures et ouvrages
Génie industriel bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique électronique et automatique
électrotechnique et énergie informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme techniques de production
techniques de services et d'accueil
tourisme

CAPLP2
Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres (2e année)
Espagnol / Lettres
Génie mécanique construction production
productique (1e année)
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil équipement et énergie (1e année)
construction et économie (1e année)
construction et réalisation des ouvrages (1e année)
Génie industriel bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme organisation et production culinaire
service et commercialisation

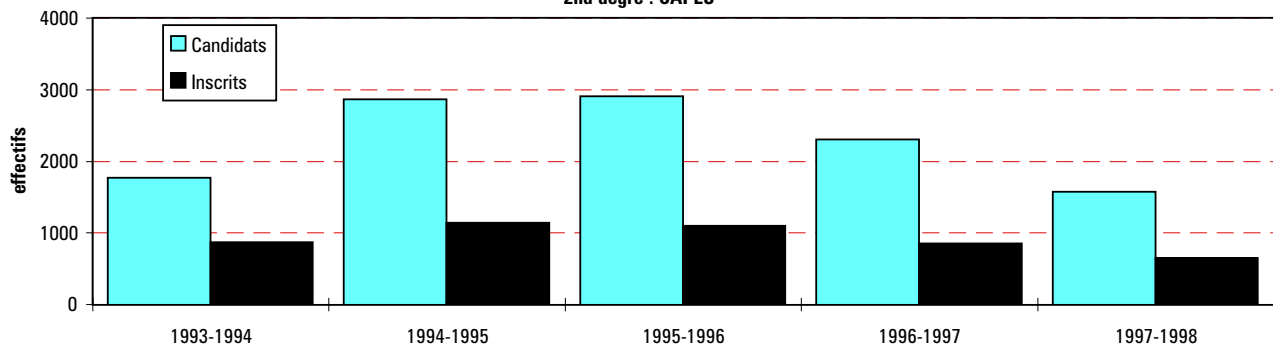
Les étudiants et les professeurs stagiaires

Evolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année

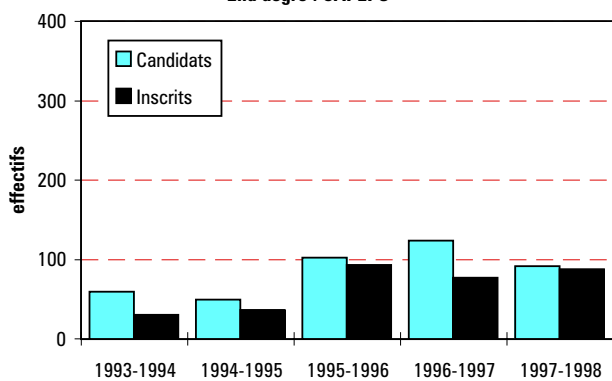
1er degré : Professeurs des écoles



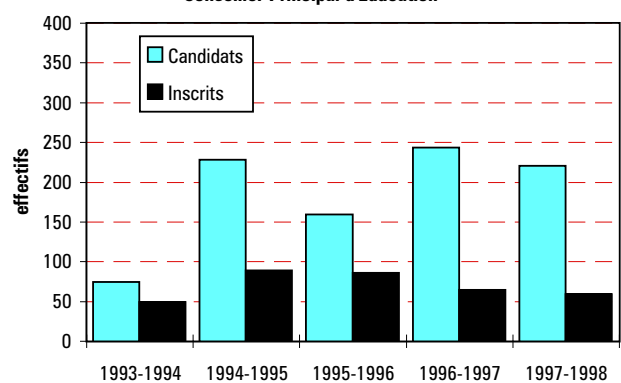
2nd degré : CAPES



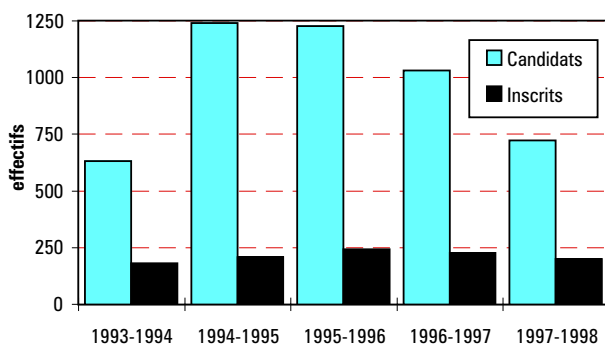
2nd degré : CAPEPS



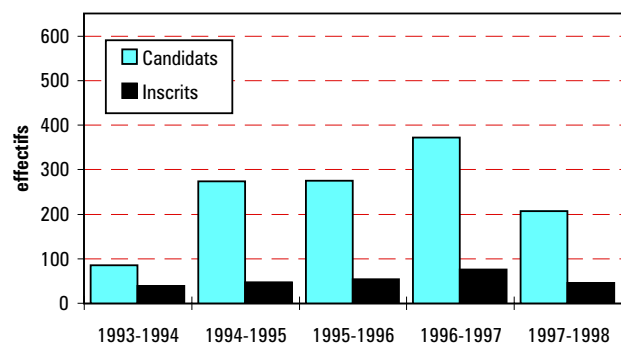
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1997-1998 (1)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPE			
Professeurs des écoles	1 091	1 334	2 425
TOTAL 1er DEGRÉ	1 091	1 334	2 425
CAPES			
Philosophie	15	20	35
Lettres classiques	0	1	1
Lettres modernes	68	92	160
Histoire-Géographie	145	103	248
Sciences économiques et sociales	26	8	34
Allemand	25	10	35
Anglais	105	57	162
Arabe	3	0	3
Espagnol	14	14	28
Mathématiques	70	46	116
Physique et Chimie	57	24	81
Physique et Electricité appliquée	0	9	9
Biologie-Géologie	0	11	11
Education musicale et Chant choral	23	11	34
Arts plastiques	74	17	91
Documentation	22	6	28
Sous-total CAPES	647	429	1 076
CAPEPS	87	48	135
Conseiller Principal d'Éducation	59	21	80
CAPET			
Génie mécanique <i>option construction</i>	15	8	23
<i>option productique</i>	14	9	23
<i>option maintenance</i>	5	0	5
Génie civil <i>option équipements techniques : énergie</i>	0	6	6
<i>option structures et ouvrages</i>	19	7	26
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	20	8	28
<i>option électrotechnique et énergie</i>	16	12	28
<i>option informatique et télématique</i>	10	10	20
Biotechnologie <i>option biochimie et génie biologique</i>	9	3	12
Technologie <i>option construction mécanique</i>	15	4	19
<i>option construction électrique</i>	10	4	14
<i>option gestion</i>	16	2	18
Économie-Gestion <i>option économie et gestion administrative</i>	17	6	23
<i>option économie et gestion comptable-financière</i>	19	7	26
<i>option économie et gestion commerciale</i>	14	6	20
Sous-total CAPET	199	92	291

(1) : non compris 33 inscrits en cycle préparatoire au second concours interne PE, 177 lauréats au second concours interne PE, 233 inscrits aux cycles préparatoires CAPET et CAPLP2 (1e et 2e années).

Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1997-1998 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
CAPLP2			
Mathématiques - Sciences physiques	14	11	25
Lettres / Histoire	20	12	32
Anglais / Lettres	0	15	15
Allemand / Lettres	0	9	9
Génie mécanique <i>option construction</i>	0	8	8
<i>option maintenance des systèmes mécaniques...</i>	0	0	0
<i>option équipements techniques : énergie</i>	10	3	13
Génie électrique <i>option électronique</i>	1	11	12
<i>option électrotechnique</i>	0	5	5
Sous-total CAPLP2	45	74	119
AGRÉGATION			
Philosophie	-	4	4
Lettres classiques	-	13	13
Lettres modernes	-	37	37
Histoire	-	5	5
Sciences sociales	-	2	2
Allemand	-	8	8
Anglais	-	7	7
Espagnol	-	3	3
Génie civil	-	10	10
Mécanique et Génie mécanique	-	9	9
Génie électrique	-	6	6
Mathématiques	-	27	27
Sciences physiques	-	11	11
Sciences naturelles	-	4	4
Biochimie, Génie biologique	-	6	6
Techniques économiques de gestion	-	9	9
Education musicale	-	1	1
Arts plastiques	-	0	0
Sous-total AGRÉGATION	-	162	162
TOTAL 2nd DEGRÉ	1 037	826	1 863
TOTAL GÉNÉRAL	2 128	2 160	4 288

cités des communes de l'académie, avaient un fort taux de réussite et étaient des "moteurs" dans les formations de deuxième année, se portant massivement volontaires pour les établissements classés "sensibles".

La deuxième cause tient pour une part aux campagnes médiatiques dévalorisantes prenant systématiquement en exemple des établissements de l'académie de Créteil. Celles-ci ont contribué à répandre l'idée d'une difficulté très forte de l'exercice du métier d'enseignant dans cette académie et suscité une inquiétude chez certains étudiants. Pensant échapper à une nomination dans l'académie de Créteil, ils s'inscrivaient dans un autre IUFM.

6 - LES PERSONNELS. Les emplois d'enseignants à l'IUFM de Créteil se répartissent ainsi à la rentrée 1997 :

- enseignants du supérieur : 8 professeurs, 32 maîtres de conférences, ainsi que 2 PR et 7 MC rattachés administrativement à l'ENS de Cachan et mis à la disposition de l'IUFM. L'IUFM a également à sa disposition, comme directeur d'études, un poste de professeur, et 14,5 postes de maîtres de conférences ;
- enseignants du secondaire : 143 agrégés, 126 certifiés, 1 PEGC, 1 PRES, ainsi que 16 agrégés, 1 certifié et 1 PRTE rattachés administrativement à l'ENS de Cachan et mis à la disposition de l'IUFM ;
- 18 instituteurs ou PE ;
- 7 IPR-IA.

Cela représente un total général de 378,5 postes plein-temps. Le rapport du nombre de postes d'enseignants-chercheurs au nombre total des postes est donc de 17% ; mais il n'est que de 11,5% si l'on ne considère que les postes appartenant effectivement à l'IUFM.

A sa création, l'IUFM disposait de 149 emplois de personnels IATOS. En 1996, l'effectif est de 157 emplois auxquels il faut ajouter 37 personnes sur des contrats emploi-solidarité.

7 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION. L'évaluation de l'IUFM de Créteil a été lancée en juillet 1997 à l'occasion d'une réunion au CNE. Un guide d'évaluation interne a été remis au directeur de l'IUFM. Une visite technique dans l'établissement a ensuite été organisée le 15 octobre pour préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation au CNE en janvier 1998. Les missions d'expertise se sont déroulées les 4, 5 et 6 mai 1998. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports d'experts, a été soumis en séance plénière du Comité, puis envoyé au directeur de l'établissement pour être discuté avec les responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et de recommandations, a été présentée le 11 février 1999.

Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise. Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situation qu'elles présentent (effectifs, relations avec les universités, résultats aux concours, organisation de la formation...) sont les suivantes :

- Formation des professeurs des écoles ;
- Formation des CPE ;
- Préparation au CAPES d'Allemand ;
- Préparation au CAPES d'Histoire-Géographie ;
- Préparation au CAPES de Sciences physiques ;
- Préparation au CAPLP2 de Lettres-Histoire ;
- Préparation au CAPLP2 de Mathématiques-Sciences ;
- Préparation au CAPET de Technologie ;
- Formation Génie civil ;
- Formation CAPSAIS ;
- La formation commune "Enseigner en banlieue et en classe difficile".

Toutefois, ce choix ne doit pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour tâche d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation au concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Le CNE tient à souligner la qualité du rapport d'évaluation interne fourni par l'IUFM, ainsi que la disponibilité du directeur et de l'équipe de direction pour apporter tous les compléments d'information souhaités par le Comité. Lors de la mission d'expertise, tous les membres de l'équipe ont témoigné de l'excellence des conditions de travail et de l'accueil qui leur a été réservé par l'ensemble des personnels de l'IUFM.

I - STRUCTURE ET PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

1 - LES CENTRES DE L'IUFM. L'IUFM de Créteil est un établissement qui dès l'origine est complexe et de grandes dimensions avec neuf sites d'implantation. Il est structuré en cinq centres. D'une part, trois centres du premier degré reprenant l'héritage des anciennes Écoles normales d'instituteurs : le Centre départemental de Seine-et-Marne qui regroupe les deux sites de Melun ; le Centre départemental de la Seine - Saint-Denis qui regroupe les sites de Livry-Gargan et du Bourget ; le Centre départemental du Val-de-Marne qui regroupe les sites de Bonneuil et de l'Haÿ-les-Roses. D'autre part, un Centre du second degré, installé à Créteil, dans 500 m² de bureaux et salles loués, et un Centre scientifique et technologique, essentiellement constitué de l'ancienne ENNA de Saint-Denis, et comprenant aussi l'ancien CFPET de Cachan.

La forte tradition des différents ordres d'enseignement et l'histoire des structures d'origine ajoutent, par leur diversité, à la complexité intrinsèque de l'ensemble à gérer.

L'organigramme des services illustre une centralisation qui combine les critères géographiques et fonctionnels. Chaque centre est en effet dirigé par un binôme : un responsable pédagogique et un responsable administratif. Ces derniers sont rattachés directement au secrétaire général, ambiguïté qui n'est pas toujours facile à vivre au quotidien.

La mesure de cette centralisation peut être prise sur le plan de la gestion budgétaire : chaque centre dispose d'une fraction du budget de l'établissement, conformément à l'architecture de celui-ci et chaque responsable administratif concerné a délégué de signature dans le cadre strict de cette enveloppe. Cette organisation ne repose donc pas sur l'existence de composantes ayant un statut juridique et budgétaire, mais simplement sur une modalité interne de l'organisation du travail. Sans doute un tel dispositif a-t-il historiquement permis l'apparition d'une conscience d'appartenance à un établissement, mais, à l'usage, il apparaît qu'une certaine frustration des centres locaux résulte d'une marge de manœuvre aussi localisée.



2 - LES ÉQUIPES DE DIRECTION. Pour assurer le gouvernement de l'IUFM, le directeur bénéficie, en premier lieu, du concours de 8 directeurs adjoints, d'un adjoint au directeur et d'un agent comptable exerçant les fonctions de secrétaire général. Cet ensemble constitue la direction élargie, destinée principalement à assurer la diffusion de l'information.

Les directeurs adjoints sont, d'une part, les responsables de chacun des cinq centres et, d'autre part, les responsables transversaux : le chargé des relations IUFM-université, le chargé du premier degré, le chargé du second degré (ces deux derniers sont aussi, respectivement, les directeurs du Centre département du Val-de-Marne et du Centre du second degré), le chargé de la formation générale commune, le chargé de l'enseignement technique. L'équipe de direction proprement dite, appelée "direction restreinte", réunit le directeur, les cinq directeurs adjoints ayant des fonctions transversales, l'adjoint au directeur et le secrétaire général.

Le cumul des fonctions de directeur du Centre départemental du Val-de-Marne et de responsable du premier degré, s'il permet dans le centre concerné la mise en pratique, sans dérive, des décisions de la direction, est aussi un argument de contestation lors de la généralisation de l'expérience aux deux autres centres du premier degré.

Cette structure à deux étages, dans laquelle les responsables transversaux du premier et du second degrés sont aussi directeurs de centre, et où l'agent comptable en titre de l'IUFM assure, de fait, les fonctions de secrétaire général, est le résultat d'une évolution dont le point de départ était une équipe de direction correspondant à l'actuelle direction élargie et où les fonctions de secrétaire général et d'agent comptable étaient assurées par deux personnes différentes. Le resserrement de l'équipe de direction, qui a exclu du lieu d'élaboration des prises de décision les directeurs adjoints responsables de centre n'ayant pas de fonction transversale, est révélatrice des difficultés rencontrées par la direction dans la mise en œuvre d'une politique d'établissement. Cela a aidé à gommer les différences de traditions et de moyens qui existaient entre les établissements regroupés lors de la constitution de l'IUFM.

3 - LES CONSEILS. L'IUFM dispose statutairement de deux conseils : le Conseil d'administration (CA) et le Conseil scientifique et pédagogique (CSP). Le premier, qui est l'instance délibérative de l'établissement, est présidé par le recteur et le second, qui n'a qu'un pouvoir de proposition, a un président élu. Leur composition et leur fonctionnement sont définis par le règlement intérieur de l'établissement.

Les compétences du CA sont définies dans les termes suivants : *“Le CA conduit la politique générale de l'établissement dans le cadre défini par le ministère de l'Éducation nationale. Il détermine les catégories de contrats, conventions ou marchés devant être soumis à son approbation”.*

Outre son président, le CA comprend 38 membres répartis en 5 catégories :

- 8 représentants des 4 universités de l'académie ;
- 10 représentants des personnels ;
- 8 représentants des usagers ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 7 personnalités nommées par le recteur, dont 2 sont désignées sur proposition des autres membres du CA.

Il est surprenant de constater que l'ENS de Cachan, qui est un partenaire de l'IUFM, n'ait pas de représentant au sein du Conseil alors que son directeur aurait pu y être nommé par le recteur.

On trouve exprimées dans les débats du CA, d'une part, les revendications des personnels de l'IUFM vis-à-vis de leur administration et, d'autre part, des critiques récurrentes à l'encontre du gouvernement de l'IUFM, portant principalement sur le manque de transparence du management et le manque de cohérence des actions menées. La virulence de ces critiques a décliné au cours du temps. Les explications fournies par la direction aux élus du personnel et des usagers, à l'occasion de la présentation du budget, ayant gagné en précision, celui-ci a, pour la première fois depuis la création de l'IUFM, été approuvé par le CA en 1998. Par ailleurs, malgré les critiques formulées, le Conseil a approuvé, par une large majorité, le renouvellement du directeur en place en 1996.

Quant aux revendications du personnel, il faut probablement en chercher l'origine dans le fait que le recteur présidant le CA, ce conseil est moins perçu comme étant le lieu où se décident les orientations d'un établissement indépendant que comme une tribune permettant de faire prendre acte de revendications diverses par le représentant de l'État employeur.

Le CSP a 40 membres. Le directeur de l'IUFM et trois directeurs adjoints, représentant les trois ordres d'enseignement, en font partie de droit, ce qui n'est pas le cas dans tous les IUFM. Selon le règlement intérieur de l'IUFM *“le CSP est consulté par le CA sur les orientations des formations initiale et continue, sur les modalités de la participation de l'institut aux actions de recherche, ainsi que sur la nature et les caractéristiques des emplois de l'institut. Il propose les mesures de nature à favoriser la concertation entre les formateurs et les usagers et à améliorer les conditions de vie et le travail de ces derniers”.*

Les travaux sont préparés au sein de deux commissions : la première est consacrée à la recherche, et la seconde à la formation et à la vie à l'IUFM, fonctionnement qui s'apparente avec celui d'une université avec son Conseil scientifique et son Conseil des études et de la vie universitaire.

Le CSP n'a, théoriquement, aucune compétence concernant l'organisation interne de l'établissement, mais c'est au sein de ce conseil que s'expriment les différences d'appréciation quant à l'utilisation optimale des moyens humains de l'IUFM.

4 - LA POLITIQUE DE COMMUNICATION. Des documents présentant l'IUFM, les préparations aux concours de recrutement des enseignants de l'Éducation nationale et les procédures d'admission sont régulièrement édités et diffusés dans les universités de l'académie. En outre, l'IUFM a mis en place un site Internet. Des réunions d'informations sont, par ailleurs, organisées systématiquement depuis 1994 dans les universités sur les exigences et les programmes des différents concours.

Quelques bulletins d'informations à contenu thématique ont été réalisés en diverses circonstances, et diffusés à l'intérieur de l'IUFM. Mais il n'existe pas de bulletin d'information régulier.

Pour l'évaluateur extérieur, la difficile circulation des informations, au sein de l'IUFM et entre l'IUFM et ses partenaires, a été perceptible en plusieurs occasions. Le gouvernement de l'IUFM semble craindre de diffuser certaines informations : pourquoi, par exemple, la publication de la vacance du poste de directeur, parue au BOEN, n'a-t-elle pas fait l'objet d'une information dans l'établissement ?

Par ailleurs, l'effort d'unification administrative des structures antérieures semble s'être accompagné d'une symbolique du centralisme : toutes les réunions de la direction élargie ont lieu à Bonneuil. Cette direction élargie ayant pour fonction de permettre une meilleure circulation de l'information, cette symbolique fait apparaître clairement qu'il faut aller chercher l'information là où elle se trouve, c'est-à-dire auprès de la direction de l'IUFM, à Bonneuil, et que cette dernière n' imagine pas que porter l'information vers les utilisateurs renforcerait sa capacité de convaincre.

La communication entre la direction de l'IUFM et ses partenaires institutionnels apparaît, elle aussi, se limiter aux échanges obligés.

5 - CONCLUSION. En imposant une structure de gouvernement très centralisée, la direction de l'IUFM a créé un établissement unique à partir d'un ensemble complexe de constituants d'origine ayant des traditions et des conditions géographiques et sociologiques très diverses. Cela est très positif et constituera un atout majeur pour le nouveau directeur : tous les acteurs ont une forte conscience de leur appartenance à l'IUFM de Créteil. Mais cela ne s'est pas passé sans de très fortes tensions, exacerbées par l'absence d'une réelle politique de communication interne, bien que la situation se soit améliorée ces dernières années. La nouvelle direction aura à développer une véritable concertation entre la base et l'équipe de direction, en créant des outils pour faire circuler l'information au sein de l'établissement, en utilisant mieux les organes statutaires que sont le CA et le CSP, et en associant mieux les différents responsables à l'élaboration de la politique de l'établissement. Cela semble indispensable pour intégrer au développement de l'IUFM toutes les potentialités très riches qu'il possède.

II - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'organisation pédagogique repose sur deux "directions d'études" pour les formations du premier et du second degrés.

1 - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES. Un travail important est mené par l'IUFM de Créteil pour la définition, l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation d'une véritable cohérence de la formation des PE. Il est coordonné par le directeur adjoint, IPR-IA, chargé du premier degré.

L'ensemble des professeurs intervenant dans la formation des professeurs des écoles en première et deuxième années, se retrouvent trois fois par an à Bonneuil pour réfléchir collectivement et par discipline. Cette structure collégiale est un lieu pour échanger, se rencontrer, poser les problèmes, mettre en cohérence la formation au plan

académique (tout en préservant l'autonomie des centres dans le cadre de contraintes s'imposant à tous) en mettant à plat les pratiques. Un tel fonctionnement est déroutant, mais a permis une coordination des centres départementaux.

2 - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES. L'ensemble de ces formations est coordonné par le directeur adjoint, IPR-IA, chargé du second degré. Jusqu'en 1996, l'enseignement général et l'enseignement technique dépendaient chacun d'un directeur des études. Plusieurs motifs ont été avancés pour cette centralisation de la coordination : le souci de mettre en commun des matériels et des locaux ; favoriser la reconversion des étudiants vers le professorat de l'enseignement professionnel ; tenir compte de la mise en stage en responsabilité complète des professeurs stagiaires PLP2 dans l'académie de Créteil. Cette centralisation reste cependant assez formelle : il semble n'exister que très peu de coordination entre les différentes équipes intervenant dans les diverses formations.

Pour la direction des études des formations de PLC1 coproduites par l'IUFM et les universités, le chargé du second degré s'appuie sur le directeur adjoint, professeur des universités, chargé des relations avec les universités. Tous ceux qui interviennent dans la préparation d'un concours se réunissent trois ou quatre fois dans l'année. Mais on peut constater un cloisonnement entre les diverses préparations au CAPES des universités de rattachement, quelquefois même entre les universités préparant le même CAPES.

En ce qui concerne la direction des études des formations de PLC1 entièrement produites par l'IUFM, le chargé du second degré s'appuie sur trois directeurs adjoints, parmi lesquels le directeur du CST, particulièrement impliqué dans ces formations. Cependant, les équipes de formateurs de l'ENS de Cachan semblent isolées, et il ne semble n'y avoir que peu de relations entre les formations générales et les formations techniques du CST de Saint-Denis.

Enfin, on constate une coupure totale entre la première et la seconde année, la formation des PLC2 étant en grande partie prise en charge par les IPR. Les réunions de formateurs sont plus rares qu'en PLC1 et ne regroupent presque jamais tous les intervenants (les conseillers pédagogiques sur le terrain, les formateurs de l'IUFM et les IPR).

3 - LES DÉPARTEMENTS. Pour les disciplines générales, il n'existe aujourd'hui que deux départements disciplinaires, un en informatique et un en histoire-géographie. En fait, le département d'informatique est plutôt un service commun (comme la documentation). Celui d'histoire-géographie fut fondé à l'IUFM de Créteil très peu de temps après la création de l'institut. Il a été très actif pendant 3 ans, mais semble aujourd'hui en déclin. Il a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part des directeurs de centre qui ont craint de se voir dépossédés d'une partie de leur pouvoir.

Pour les disciplines technologiques, le CST de Saint-Denis a adopté, dès le début et tout naturellement, une organisation en départements : cela était relativement simple, en raison de l'homogénéité et de la spécificité du centre qui regroupe toutes les formations technologiques.

Une évolution se fait jour actuellement : un groupe de réflexion chargé de rédiger un texte préparatoire à l'institution de départements disciplinaires dans tout l'IUFM a été mis en place, en janvier 1998, sous l'autorité du président du CSP. Le président du CSP vient de rédiger un texte intitulé "*Réflexion pour une adaptation de l'IUFM de Créteil à ses nouvelles missions*". Y figure notamment l'idée qu'à la structure pyramidale actuelle devrait se substituer une structure en réseau, grâce à la création de départements disciplinaires académiques et de groupes interdisciplinaires.

4 - CONCLUSION. L'IUFM a réussi une réelle coordination de la formation des PE. La direction devra cependant veiller à ce que cette coordination ne conduise pas à une uniformisation qui étoufferait les richesses spécifiques à chaque centre.

A l'opposé, la formation des PLC apparaît très dispersée et la coordination centralisée mise en place n'a pas réellement permis que les anciennes structures soient fondues en un dispositif bien intégré. Les formateurs de l'IUFM ne semblent pas utilisés à plein de leur capacité, tout particulièrement les enseignants-chercheurs qui interviennent peu dans l'organisation pédagogique de l'institut.

Il est indispensable de mettre en place des structures permettant un pilotage réel par l'IUFM de l'ensemble de la formation des PLC tant en première qu'en seconde année, évidemment en relation avec les universités et les inspections pédagogiques régionales. La réflexion engagée par le CSP doit rapidement aboutir.

Ces structures doivent aussi permettre de mettre en relation réelle la formation des PLC et celle des PE. Le CNE est conscient de la difficulté de la tâche.

III - LES PARTENARIATS

1 - LES UNIVERSITÉS. Ses partenaires sont les universités de Paris VIII, Paris XII, Paris XIII et Marne-la-Vallée, et l'École normale supérieure de Cachan.

A la création de l'IUFM, des trois universités de l'académie (Paris VIII, Paris XII, Paris XIII), seule l'université Paris VIII était vraiment engagée dans la préparation aux CAPES. L'ENS de Cachan abritait le Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique (CFPET) et disposait de personnels et d'équipements pour la préparation aux CAPET.

Actuellement, l'ENS de Cachan encourage l'implantation à Saint-Denis des préparations de l'IUFM aux CAPET qu'elle abrite, afin de récupérer les locaux. Elle n'en est pas moins intéressée à une collaboration avec l'IUFM, notamment pour une recherche pédagogique sur l'enseignement technique. Comme il a été indiqué plus haut, il serait souhaitable que l'ENS de Cachan soit représenté au CA de l'IUFM. Il semble qu'il y ait un contentieux concernant les postes d'enseignants-chercheurs de l'ex-CFPET qu'il serait raisonnable de liquider.

Les universités de Paris XIII et de Marne-la-Vallée sont peu engagées aux côtés de l'IUFM. L'université de Marne-la-Vallée a mis en place une licence pluridisciplinaire qui offre des parcours de bon niveau et diversifiés, orientés vers la préparation des concours de PLP2, CAPET ou CAPE. Compte tenu de la vocation professionnalisante de cette dernière université, et bien que la formation des maîtres ne soit pas sa priorité, d'autres préparations pourraient y voir le jour. Mais il n'existe pas, aujourd'hui, de politique de concertation entre la présidence et la direction de l'IUFM.

L'université de Paris VIII est depuis longtemps engagée dans la formation des maîtres : elle a mis en place un service universitaire de recherche et de formation des formateurs et enseignants, assure de nombreuses préparations aux concours externes CAPES et agrégation, et travaille avec la MAFPEN pour la préparation aux concours internes. L'IUFM et l'université de Paris VIII ont sans doute objectivement intérêt à développer des collaborations, non seulement au niveau de la préparation des CAPES, mais également pour la préprofessionnalisation, la formation continue et la recherche en éducation et sur l'enseignement.

L'université de Paris XII intervient dans cinq préparations aux CAPES, ainsi que dans les préparations au CAPET d'Economie et gestion, au CAPEPS et au CRCPE. La proximité géographique des sièges de l'IUFM et de l'université de Paris XII est certainement très favorable au développement de collaborations.

Ventilation des effectifs des PLCI par université de rattachement - 1997/1998

Discipline (préparation CAPES)	Université	Inscrits
Allemand	Paris XII	17
	Paris VIII	8
Anglais	Paris XII	59
	Paris VIII / Paris XIII	46
Arabe	Paris VIII	3
Arts plastiques	Paris VIII	74
Documentation	Paris VIII	21
Éducation musicale	Paris VIII	23
Espagnol	Paris VIII	14
Histoire-Géographie	Paris XII	73
	Paris XIII	35
	Paris VIII	37
Lettres modernes	Paris XII	42
	Paris VIII / Paris XIII	26
Mathématiques	Marne-la-Vallée	36
	Paris XIII	34
Philosophie	Paris VIII	15
Sciences économiques et sociales	Paris XII	26
Sciences physiques - Chimie	IUFM	57
Éducation physique et sportive	Paris XII	87
Conseiller principal d'éducation	IUFM / Paris XII	59

Les quatre présidents d'université reprochent à l'IUFM la lourdeur de la procédure d'inscription imposée aux candidats PLC1, mais ils sont globalement satisfaits de l'accord qui vient d'être signé avec l'IUFM pour la prise en charge des coûts de formation aux diverses préparations. En effet, l'IUFM prend à sa charge la totalité des heures d'enseignement en présence des étudiants, reverse les droits de bibliothèque et attribue une somme fixe par étudiant pour couvrir une partie des coûts de fonctionnement. En 1996-1997, ce reversement aux universités était de 1 766 000 F, soit environ 714 KF pour Paris VIII, 900 KF pour Paris XII, 225 KF pour Paris XIII et une dette de 73 KF de Marne-la-Vallée (dette résultant de postes de DETU non pourvus).

Deux points préoccupent les présidents des universités de l'académie de Créteil : la fuite, vers les universités de Paris *intra muros*, d'une fraction significative (environ la moitié) des candidats PLC1 ayant obtenu leur licence dans l'académie de Créteil, et les contraintes que leur impose une nécessaire carte des formations au sein de l'académie. En effet, il semble que certains étudiants considèrent qu'ils auront plus de chance de réussir le CAPES s'ils le préparent dans un établissement parisien prestigieux. Enfin, l'existence d'une conférence académique des présidents d'université fait cruellement défaut à l'académie de Créteil. Ce serait le lieu approprié pour débattre de la mise en place de la carte des formations, en concertation avec le directeur de l'IUFM.

2 - LES INSPECTIONS ACADÉMIQUES. Les inspections académiques en charge de l'enseignement du premier degré sont, à la fois, les employeurs des PE formés à l'IUFM et des partenaires de leur formation professionnelle. Leurs interlocuteurs directs, au sein de l'IUFM, sont les directeurs des trois centres départementaux et le responsable du premier degré.

En tant qu'employeur, les inspections académiques sont confrontées au déséquilibre constaté entre les flux de PE1 admis au concours, issus de chaque centre, et le nombre d'emplois à pourvoir dans le département correspondant. Si on limite l'analyse aux PE1 de la promotion 1996-1997, les taux de couverture par l'IUFM de Créteil des

besoins des trois départements de l'académie sont respectivement de 124% pour la Seine-et-Marne, de 10% pour la Seine - Saint-Denis et de 67% pour le Val-de-Marne.

Au niveau des formateurs, un problème important se pose dans l'académie de Créteil : l'insuffisance des maîtres formateurs en fonction, en comparaison avec les postes de maîtres formateurs implantés. Cela a pour conséquence une surcharge des maîtres formateurs en fonction, ce qui ne contribue pas à étendre le champ des vocations. De plus, on note un déficit d'implantation ou d'exercice dans les ZEP ou dans les quartiers urbains défavorisés sociologiquement. Parallèlement, on observe des concentrations plus fortes dans certains secteurs plus favorisés, héritage, souvent, d'écoles d'application plus protégées.

On peut suggérer que les inspections académiques mettent en oeuvre une politique plus dynamique encore, pour des implantations plus adéquates à la réalité des écoles : par exemple, implantation de 3 postes, correspondant aux 3 cycles de l'école primaire, dans un même groupe scolaire. On peut aussi envisager l'obligation d'avoir exercé comme maître-formateur pour postuler à un emploi de conseiller pédagogique adjoint à l'IEN.

3 - LE RECTORAT. Le recteur, président du CA, est, à ce titre, le partenaire de l'IUFM ayant les relations les plus étroites avec le directeur de l'établissement. La gestion des stages des admis aux CAPES, CAPET et agrégation se fait, comme il se doit, en collaboration entre le responsable du second degré de l'IUFM et les services rectoraux. Les stagiaires effectuent, en général, 6 heures d'enseignement par semaine, ce qui est le maximum prévu. Le problème du transfert des activités de la MAFPEN vers l'IUFM n'avait pas encore été traité lorsque l'évaluation du CNE a été effectuée. La mission d'expertise est intervenue au moment du changement de recteur dans l'académie de Créteil. Les circonstances ont fait qu'il n'a pas été possible de rencontrer l'ancien recteur pour faire un bilan des relations entre le rectorat et l'IUFM. Les déclarations du nouveau recteur, rencontré six semaines après son installation, démontraient déjà une grande connaissance de l'IUFM et exprimaient une intention forte de participer pleinement à son développement.

IV - LA GESTION DE LA COMPLEXITÉ

Le parti pris, dès le départ, d'une gestion très centralisée se comprend par le souci de vouloir créer un véritable établissement à partir d'éléments hétérogènes. La gestion de l'établissement apparaît, dès lors, comme un exercice difficile, dont le résultat, globalement satisfaisant, mériterait des adaptations pour tenir compte de l'évolution de l'établissement, de ses missions et de son environnement.

1 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE. Les services centraux sont organisés de telle sorte que les responsabilités sont clairement identifiées. En raison des difficultés de fonctionnement, liées au premier titulaire du secrétariat général, un fonctionnement pratique a été mis en place. L'emploi de secrétaire général n'a pas été pourvu au départ de son premier titulaire, et c'est l'agent comptable qui assure également la fonction de secrétaire général. Cette situation, qui semble contraire à l'esprit de la loi si ce n'est à la loi elle-même, ne peut durer.

Cela a conduit progressivement le fonctionnaire de catégorie A, responsable des services financiers, à assurer en fait le travail d'agent comptable. Mais cette solution ne peut perdurer, ce dont conviennent, d'ailleurs, aussi bien le directeur de l'IUFM que les personnes concernées.

Les services centraux sont organisés d'une manière très structurée, sous l'autorité du secrétaire général, et regroupent l'ensemble des fonctions traditionnelles de gestion, scolarité, personnels, finances. A quoi s'ajoutent les affaires générales, la communication, l'informatique, les relations internationales, les services techniques, le personnel de service et la restauration, fonctions jugées assez essentielles pour être gérées en direct au plus haut niveau.

On remarque l'importance du service des affaires générales qui traite des instances, des élections, du patrimoine, des marchés, des conventions, etc.

En regard d'une organisation aussi centralisée, le système d'échange d'informations entre les structures et les acteurs paraît très modeste. L'étanchéité entre les structures administratives des centres, et entre les services centraux eux-mêmes, n'a pas de mécanisme correcteur de type transversal. Comme on l'a vu, la transversalité n'existe que dans l'organisation de la gestion de la pédagogie, par le cumul de fonctions transversales qu'exercent certains responsables pédagogiques de centre.

Au demeurant, chaque structure administrative est efficace et le personnel se dit satisfait d'une organisation claire. La répartition des emplois administratifs et de service entre les grandes fonctions de gestion et les sites est équilibrée, et s'adapte aux évolutions telle que l'introduction du logiciel GERICO et ses conséquences, ou les modifications de la scolarité ou de la restauration.

On remarque, avec intérêt, la création du service informatique, avec deux personnes, ce qui sera trop modeste si le remarquable projet élaboré par ce service est mis en œuvre. Ce projet pourrait, en effet, être véritablement structurant pour la pédagogie de l'établissement, pour un coût global de 10,3 MF, partagé avec le Ministère, trois postes d'enseignants, sept d'IATOS et la transformation de deux postes sur les moyens de l'IUFM.

A cette occasion, on peut souligner une pratique ancienne d'utilisation de postes d'enseignants du second degré (une vingtaine) comme support budgétaire pour des personnels et des activités qui ne relèvent manifestement pas de la pédagogie mais de la gestion.

2 - LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE. La gestion budgétaire et financière de l'IUFM est à la fois rigoureuse et fragile.

Rigoureuse, cette gestion l'est, dans la mesure où un souci d'économie est le fil conducteur de l'élaboration des budgets, afin de dégager des moyens pour des actions spécifiques considérées comme importantes : audiovisuel, centre documentaire, recherche, relations internationales, communication. La volonté politique ainsi exprimée sur des orientations nouvelles et particulièrement significatives, par exemple dans le domaine de la recherche, ne trouve cependant pas toujours un taux de réalisation équivalent aux intentions exprimées. Pour la recherche, le démarrage un peu hésitant de l'activité du CSP n'a pas permis d'aller au-delà de 32% de réalisations en 1996.

Rigoureuse, cette gestion l'est aussi par une habile utilisation des techniques comptables, qui a permis de dégager des possibilités d'autofinancement des travaux de mise en sécurité et de rénovation des bâtiments portant sur des sommes importantes (un peu plus de 15 MF en 1997). Globalement, le résultat de cette gestion rigoureuse permet à l'IUFM de disposer d'une trésorerie confortable qui correspond à l'équivalent de 150 jours de fonctionnement.

Enfin, comme nous l'avons souligné plus haut, une simplification récente des modalités de reversement aux universités de rattachement a permis de rendre plus claires les relations financières entre les établissements.

Fragile, la gestion de l'IUFM l'est, soit pour des raisons indépendantes de sa volonté, soit, à l'inverse, à cause de ses choix. Dans la première catégorie se range la chute des ressources provenant de l'activité de restauration, conséquence de la suppression des allocations pour les étudiants de première année (manque à gagner annuel de l'ordre de 350 KF). A terme, la question pourrait se poser de l'intérêt de conserver cette activité.

Dans la deuxième catégorie - et ceci n'est pas une critique - la politique volontariste d'investissements de mise en sécurité et de rénovation des bâtiments peut, en deux ou trois exercices budgétaires, éponger les provisions actuelles, et donc conduire à une situation plus précaire de l'IUFM.

Enfin, une gestion des heures complémentaires, héritée de pratiques courantes dans les établissements d'origine, conduit à une fragilité évidente. En effet, ce poste de dépenses représente environ 30% du budget, et les heures complémentaires 35% du volume total d'activité ; ceci, sans prendre en compte le reversement aux universités. Ce pourcentage est bien supérieur à celui que l'on trouve dans d'autres IUFM. Il faut évidemment tenir compte de la répartition particulière des différents types d'enseignement à l'IUFM de Créteil ; mais le fait que 85% des

heures complémentaires soient consommées par le premier degré et le second degré scientifique et technologique semble confirmer que le poids des pratiques des établissements d'origine (Écoles normales départementales et ENNA) pèse encore lourd dans la gestion de ces heures. On peut s'étonner, par exemple, de l'importance des décharges pour responsabilités collectives (plus de 7 000 heures, c'est-à-dire qu'un enseignant de l'IUFM sur 19 est totalement déchargé), de l'importance de l'ensemble des indisponibilités (6 000 heures), ou encore du nombre maximum d'heures complémentaires attribuées à un seul enseignant (517 heures). Un effort pour maîtriser les heures complémentaires a été engagé depuis 1997 ; celui-ci est trop récent pour que le CNE ait pu en évaluer les effets.

Néanmoins, la gestion financière est maîtrisée : à titre d'exemple, sur l'exercice 1996, par rapport au budget primitif qui avait autorisé un montant de dépenses de 53 404 844 F en fonctionnement et en investissement, quatre décisions budgétaires modificatives ont augmenté les crédits ouverts pour aboutir à une réalisation de 67 390 998 F. L'évolution provient à la fois de la budgétisation des ressources affectées (conventions), et de ressources nouvelles pour la première section "fonctionnement". Pour la deuxième section (opérations en capital), il s'agit de l'apport de crédits du plan sécurité et d'un reliquat de crédits d'équipement.

Le budget apparaît bien comme un instrument vivant et souple au service d'une politique. Le bilan est donc largement positif avec une trésorerie solide (49 716 788 F) et des rapports de placement convenables (2 207 855 F).

3 - LA GESTION DU PATRIMOINE. Cette gestion regroupe à la fois des surfaces mises à disposition par l'État (60 034 m² bâtis), des surfaces louées à l'extérieur (3 300 m² bâtis) et des surfaces mises en location (9 063 m² bâtis). A la création de l'IUFM, deux des trois départements de l'académie de Créteil, la Seine - Saint-Denis et le Val-de-Marne, ont choisi de ne plus assurer leurs obligations financières conformément à la loi du 04/07/90. Depuis la création de l'IUFM, deux modifications sont intervenues dans la situation du patrimoine immobilisé de l'IUFM :

- Le transfert à l'État, au 1er juin 1997, des biens de l'ex-École normale du département de Seine-et-Marne.
- La location, depuis 1994, de 500 m² de locaux pour créer une centre d'animation des formations de deuxième année du second degré.

Par une action volontariste, dans le cadre de la politique de mise en sécurité des bâtiments, l'IUFM s'implique résolument : 5 MF mobilisés sur les réserves en 1996 et 5 MF obtenus en autorisation de programme, préparation d'un plan pluri-annuel de mise en sécurité et de rénovation de ses bâtiments sur l'ensemble des sites. Ce programme, dont plusieurs opérations ont été étudiées jusqu'au stade de l'APS, pourrait mobiliser entre 10 et 15 MF.

S'appuyant sur une gestion rigoureuse, cette entreprise ambitieuse mérite d'être encouragée par des financements complémentaires nouveaux (participation de la Région Ile-de-France, par exemple).

Enfin, il faut noter une situation difficile, héritée de l'ENNA : la présence, dans les locaux du site de Saint-Denis, d'un lycée professionnel qui entrave le développement du CST. Seule une délocalisation du lycée dans des locaux spécifiques, dont la construction incombe à la Région, permettra de regrouper à Saint-Denis l'ensemble des formations technologiques de l'IUFM. Cette opération est d'autant plus nécessaire que l'ENS de Cachan souhaite récupérer des salles et des laboratoires prêtés à l'IUFM.

4 - CONCLUSION. L'IUFM de Créteil est bien administré et bien géré. Cependant, il faudra rapidement mettre fin à une certaine confusion entre les fonctions de secrétaire général et d'agent comptable, qui semble contraire à l'esprit de la loi, si ce n'est à la loi elle-même. Il faudra, d'autre part, maîtriser la gestion des heures complémentaires en poursuivant l'effort entrepris, à la fois de réduction de leur volume et de clarification, pour les rendre plus conformes à la pratique d'un établissement universitaire. Enfin, si la relative aisance dans laquelle vit l'IUFM à l'heure actuelle venait à prendre fin, l'absence d'une réelle communication entre les acteurs, et même entre les différents services, risquerait de créer une situation très difficile.

V - LA GESTION DU PERSONNEL

1 - LES PERSONNELS ENSEIGNANTS. On constate une quasi-stabilité des effectifs par catégorie d'enseignants.

Compte tenu du nombre de ses enseignants-chercheurs, l'IUFM de Créteil est classé "petit établissement" et la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs relève en totalité du CNU. Les recrutements, très diversifiés du point de vue disciplinaire, ont nécessité la création de 6 commissions de spécialistes, regroupant chacune 3 à 5 sections du CNU, dont les membres appartiennent majoritairement à d'autres établissements d'enseignement supérieur. 5 professeurs de l'IUFM ont été promus à la première classe entre 1991 et 1997.

Une commission du personnel du second degré, présidée par le directeur de l'IUFM, a été mise en place dans le but d'aider ce dernier à établir les notations et classer les propositions d'avancement. Dans le cas des professeurs agrégés, du fait de l'absence de règles permettant une notation objective, le travail de cette commission est particulièrement délicat, et comme la plupart des professeurs agrégés en poste dans l'enseignement supérieur, ceux de l'IUFM de Créteil ont l'impression d'être défavorisés par rapport à ceux qui exercent en lycée. Les professeurs du second degré représentent plus de 75% du personnel enseignant de l'IUFM.

La croissance continue des effectifs de 1994 à 1996, les modifications dans les formations, impliquent que l'IUFM ait une politique de gestion des ressources humaines d'une particulière souplesse pour s'adapter à des évolutions parfois imprévisibles. La distinction entre les obligations statutaires des enseignants : 192 HTD (pour les PR et MCF), 384 HTD (pour les PRAG, PRCE, 1er degré) a conduit à élaborer des coefficients HTD particuliers pour différentes activités spécifiques. De même, certains personnels assurent dans leur service à la fois des tâches de gestion et d'enseignement, ou même des tâches purement administratives à plein-temps. Toutes ces hypothèses sont formalisées par des documents de définition de service. Ces "à-coups" inévitables sont résorbés par un volant d'heures complémentaires très important dont il faut surveiller la progression avec rigueur.

La redistribution inter-IUFM pratiquée par le Ministère en 1994 a fait perdre 8 postes à l'IUFM de Créteil au profit d'IUFM plus défavorisés.

2 - LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES. A l'origine de l'IUFM, la mise en commun de l'ensemble des personnels administratifs et techniques n'a pas permis de dégager tous les emplois de catégorie A, B ou C nécessaires à la constitution de l'équipe de gestion du siège. Un certain nombre de personnels contractuels sur postes d'enseignants ont donc été recrutés. A ce jour, un rééquilibrage a pu s'amorcer au profit des emplois administratifs. Il reste encore très insuffisant, en particulier pour résorber les personnels contractuels sur postes d'enseignants et le nombre trop important (37) de contrats emploi-solidarité.

L'analyse de l'évolution de la répartition des emplois par fonction souligne les redéploiements effectués, au profit de la scolarité, au détriment de la gestion financière (grâce à GERICO), enfin au profit de l'informatique, mais de manière insuffisante.

A l'heure actuelle, la structure est la suivante : 12 A, 10 B (dont 5 ITARF), 40 C (administratifs), 92 techniques.

La gestion de ce personnel est réalisée par le logiciel ACCESS en attendant le passage au logiciel POPÉE-HARPEGE. La formation des personnels porte sur la mise à niveau informatique, la sécurité, la préparation aux concours.

Une commission du personnel IATOS, présidée par le secrétaire général, a été mise en place dans le but d'aider le directeur à établir les notations et classer les propositions d'avancement.

Les personnels

Le corps enseignant

Les emplois d'enseignants de l'IUFM (1)

		1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997		1997-1998
					emplois	dont vacants	
Enseignants-chercheurs	Professeurs	9	8	8	8	1	8
	Maîtres de conférences	35	32	30	30	2	32
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	251	253	258	266	22	269
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	18	18	18	18		18
Corps d'inspection	IPR /IA	7	7	7	7	1	7
Autres	PEGC + IEN	9	9	9	6	3	2
Total des emplois		329	327	330	335	29	336

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ; ADEN : ancien directeur d'École normale ; PLP : professeur de lycée professionnel ; INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

Les formateurs associés de l'IUFM (2)

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997		1997-1998	
					Emplois	Heures ETD	Emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	2	3	3	3	576	3	576
	Maîtres de conférences	8	12	14	15	768	15	768
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	77	77	77	74	9 472	77	9 543
	PLP	0	0	0	0	0		0
Enseignants du premier degré	IMF Instituteurs et P.E. (1)	313	309	291	292	56 064	290	55 930
Total des emplois		400	401	385	384	66 880	385	66 817

(1) : Les enseignants du 1er degré qui ne sont pas affectés à l'IUFM mais qui y effectuent la totalité de leur service n'ont pas été inscrits.

Les intervenants extérieurs

	1994-1995	1995-1996	1996-1997		1997-1998	
			Emplois	Heures ETD	Emplois	Heures ETD
Enseignants-chercheurs	5	7	5	104	4	95
Enseignants du second degré	502	542	421	12 760	417	12 700
Enseignants du premier degré	106	212	97	2 230	88	2 120
Autres	102	113	90	1 280	92	1 300
Total	715	874	613	16 374	601	16 215

(1) : 18 PRAG-PRCE, 7 maîtres de conférences et 2 professeurs assurent toutes leurs activités sous l'autorité du directeur de l'IUFM mais leurs postes sont implantés à l'ENS de Cachan.

(2) : les directeurs d'études ne sont pas des formateurs associés de l'IUFM, du moins pour ceux qui sont mis à disposition pour effectuer un service complet (postes créés en 1994).

Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

Répartition par support budgétaire

1/10/92

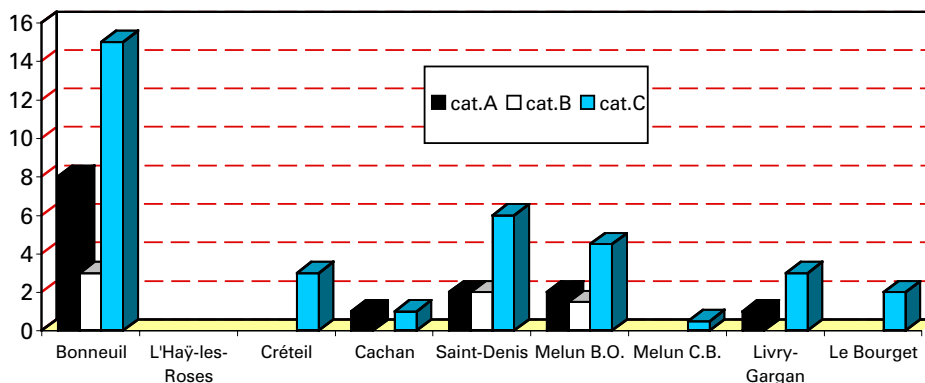
Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	Total
		A	B	C		
État	Statutaires	13	13	131	157	149
	Gagés				-	-
Établissement	Permanents				-	-
	Vacataires, saisonniers				-	-
	CES			(37)	(37)	-
	Apprentis, contrats de qualif.				-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition				-	-
Total		13	13	131	157	149

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
8,3%	8,3%	83,4%	100%

Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, Orientation	3	1	14	18
Assistance à l'enseignement	-	2	17	19
Documentation	-	-	-	
Vie institutionnelle et Administration générale	4	3	8,5	15,5
Service intérieur	-	-	14,5	14,5
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	-	
Restauration et Hébergement	-	-	8	8
Gestion financière et comptable	3	5	15	23
Gestion du personnel	2	1	3	6
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	-	-	51	51
Informatique	1	1	-	2
Reprographie	-	-	-	
Total	13	13	131	157

Répartition par catégorie et par site



Pour satisfaire à ses missions, tout établissement doit répondre, dans son plan de formation, aux besoins particuliers et aux traits spécifiques qui résultent de sa situation. Cela se traduit pour l'IUFM de Créteil par :

- une répartition des étudiants entre les diverses formations qui est différente de celle d'autres IUFM ; on observe en effet :

- . un nombre élevé d'usagers en formation PE : 2 450, soit 54% (31% en moyenne dans les IUFM) ;

- . un nombre moindre en formation PLC enseignement général : 1 410, soit 31% (57% en moyenne dans les IUFM) ;

- . un nombre relativement élevé en formation PLC enseignement technique et professionnel : 680, soit 15% (12% en moyenne dans les IUFM) ;

- une répartition entre les étudiants de première et les stagiaires de seconde année pratiquement à égalité, alors que cette répartition est en moyenne dans les IUFM respectivement de 2/3 et 1/3 ; cela rend l'articulation entre les deux années difficile ;

- un nombre élevé d'établissements "difficiles" dans l'académie.

Le Projet d'établissement définit en conséquence les orientations suivantes : consolider et élargir la carte des formations, entreprendre des actions spécifiques dans l'enseignement technique et professionnel, en particulier par des stages en entreprise, et dans les classes d'établissements réputés difficiles.



FORMATION
ET
RECHERCHE

I - LE RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE

1 - LES PROFESSEURS DES ÉCOLES. Le recrutement se fait sur dossier, avec un barème joint en annexe.

Il a pour objectif le choix d'étudiants capables de réussir et de s'investir dans le métier d'enseignant. Pour le recrutement 1997, l'IUFM a privilégié, dans son barème, les critères suivants :

- critère académique (étudiants issus des universités de l'académie de Créteil), ou inter-académique Ile-de-France (Paris, Versailles) ;

- cursus scientifiques ou techniques afin de développer l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école, d'une part, et de rééquilibrer les profils d'enseignants, d'autre part ;

- expérience professionnelle.

L'IUFM a le souci d'informer et de gérer au mieux les flux d'étudiants. Ce procédé permet de retenir 2 200 candidats pour 1 049 places, problème dû à la double inscription. Pour l'admission 1998, l'IUFM a recensé 6 500 connexions Minitel pour l'ensemble premier et second degrés, avec une demande forte vers la formation premier degré. Cela traduit sans doute la recherche d'un cadre académique (PE) plus rassurant, mais peut-être aussi (et c'est plus inquiétant) une désaffection, voire une crainte, vis-à-vis du collège et de ses adolescents. L'effectif du Centre de Seine-et-Marne était, en 1998, de 535 PE1, celui du Centre Seine - Saint-Denis de 220, et celui du Centre Val-de-Marne de 294.

2 - LES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES. Les IUFM d'Ile-de-France sont confrontés au déséquilibre engendré par l'attraction des universités parisiennes. Ainsi, excepté en physique-chimie où le cas de figure est notablement différent, l'IUFM de Créteil ne fait pas le plein des effectifs de préparateurs aux CAPES qu'il pourrait inscrire.

A l'inverse des IUFM de province, et *a fortiori* de celui de Paris, dans certaines disciplines (philosophie, lettres, espagnol, mathématiques, disciplines artistiques), les PLC1 inscrits aux préparations aux CAPES sont en nombre inférieur aux PLC2, certifiés et agrégés, affectés en formation professionnelle à Créteil. Il n'y a donc pas de restriction à l'inscription en PLC1, autre que l'obtention d'une licence adaptée au CAPES ou autre concours préparé.

A cette situation on peut voir trois raisons principales :

- les universités auxquelles l'IUFM de Créteil est rattaché ne scolarisent qu'une partie des étudiants concernés (on donne le chiffre de 62% pour les académies de Créteil et Versailles) ;
- les universités parisiennes, indépendamment de la création des IUFM, ont maintenu leurs préparations aux concours, avec un pouvoir attractif supérieur : ancienneté, enseignants réputés, environnement culturel, accessibilité par les transports ;
- l'exercice du métier d'enseignant en Seine - Saint-Denis et Val-de-Marne a une image défavorable, et les étudiants nourrissent l'espoir infondé d'échapper à leurs établissements en s'inscrivant à Paris.

Les allocations attribuées jusqu'en 1995 pour préparer le CAPES avaient permis de fixer des étudiants dans les préparations associées à l'IUFM de Créteil. La suppression de ces allocations a créé un déséquilibre, en laissant aux étudiants le choix d'aller à Paris pour ceux qui en ont les moyens, et en ne permettant plus aux moins fortunés de préparer à leurs frais un concours. Les étudiants issus des banlieues populaires inscrits à l'IUFM de Créteil sont souvent astreints à trouver quelques ressources. Ils sont dans leur ensemble davantage en difficulté, voire en situation d'abandon. On peut souligner le déficit ainsi créé pour le système éducatif de ne pas bénéficier des compétences de bons candidats enseignants ayant une connaissance personnelle des problèmes sociaux des banlieues.

Alors que le taux de réussite à ces concours est à Créteil souvent supérieur à la moyenne nationale, la diminution des candidatures depuis 1995 est particulièrement sensible. On peut la comparer à la croissance des effectifs de l'IUFM de Paris, comme l'indique le tableau de variations suivant, pour les préparations aux CAPES d'Anglais et de Lettres modernes, particulièrement exemplaires :

Préparations	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998 au 9/10/97
Anglais						
IUFM de Créteil	128	181	265	231	161	102
IUFM de Paris	328	477	621	733	665	705
Lettres						
IUFM de Créteil	98	126	165	166	101	66
IUFM de Paris	318	475	660	848	913	1 005

La remarque précédente, associée au phénomène des candidatures multiples aux trois IUFM d'Ile-de-France et à la diminution du nombre de postes mis aux concours des CAPES, éclairent les variations des effectifs de première année à l'IUFM de Créteil (cf. tableau ci-après).

Préparations	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
CAPES						
Candidatures à l'IUFM		1 764	2 861	2 906	2 305	
Inscrits en 1ère année	627	869	1 140	1 092	846	647
Candidats au CAPES	536	700	804	990	772	
CAPEPS						
Candidatures à l'IUFM		59	49	102	123	
Inscrits en 1ère année	43	30	36	93	77	87
Candidats au CAPEPS				46	115	
CAPET						
Candidatures à l'IUFM		630	1 238	1 226	1 029	
Inscrits en 1ère année	43	180	206	241	226	
Candidats au CAPET		181	187	223	205	
CAPLP2						
Candidatures à l'IUFM		85	273	274	372	
Inscrits en 1ère année	19	38	46	53	75	100
Candidats au CAPLP2		34	50	49	70	

Il y a, en Ile-de-France, un problème de régulation des flux de candidats aux CAPES. A première vue, l'extension aux IUFM d'un système de répartition des inscriptions purement sectoriel tel que RAVEL, souhaitée par certains, pourrait apporter une réponse, mais ne serait pas sans effets pervers, comme le transfert anticipé, déjà observé en fin de classe de première, d'élèves vers les lycées parisiens, ni sans effets de blocages pour ceux qui, tout en habitant à Paris en raison des possibilités de logement, désireraient néanmoins s'inscrire à l'IUFM de Créteil.

Sensibilisé par cette question, l'IUFM a pris certaines dispositions, relayées par la mobilisation de ses personnels. Les procédures d'inscription ont été simplifiées : pré-inscription Minitel de mars à mai valant inscription en cas de succès à la licence ; réunions systématiques d'information et d'orientation dans les universités ; programmes de travail pour les étudiants pendant les congés universitaires ; prise en charge des spécificités du public, notamment des étudiants salariés. On peut encourager l'IUFM à poursuivre dans cette voie et à parfaire la connaissance de ses publics, notamment de leurs cursus universitaires et de leurs conditions de vie.

L'un des atouts des relations entre l'IUFM et les universités de l'académie de Créteil se situe dans l'existence et le développement de services communs universitaires de formation des enseignants et formateurs (Service universitaire de recherche et de formation des formateurs et enseignants à Paris VIII, Centre de formation des maîtres à Paris XII, Service central de la formation des maîtres à Paris XIII). Les actions de pré-professionnalisation aux niveaux des DEUG et licences, dans la mesure des moyens qui leur sont accordés par les universités, permettent d'anticiper sur les questions d'orientation des étudiants et d'introduire une première sensibilisation au métier d'enseignant.

Dans cette collaboration entre universités et IUFM, la formation des futurs enseignants gagne en continuité, au bénéfice des formations générales de l'IUFM. La participation des personnels de l'IUFM à ces "prépro" joue un rôle important pour susciter dans les universités une bonne image de marque de l'IUFM auprès des étudiants, ainsi que pour l'information des enseignants de l'IUFM sur le public qu'ils vont accueillir. On peut souhaiter le développement conventionnel de ces relations, éventuellement avec l'aide de l'IUFM sous forme d'échanges ou d'attributions de parts de services.

Les relations entre universitaires et formateurs IUFM peuvent se développer au sein de chaque discipline dans lesquelles les spécialistes se connaissent et peuvent s'apprécier : cela est tout particulièrement vrai sur le terrain des didactiques. Mais l'absence à l'IUFM de Créteil de départements disciplinaires fait que ces rencontres sont aléatoires.

Dans quelques secteurs, il y a une régulation des flux réelle : par exemple, pour le CAPLP2 Mathématiques et sciences, la régulation s'effectue en deux temps : classement du dossier, puis entretien ; pour le CAPLP2 Lettres-Histoire, l'admission à l'IUFM se fait, soit sur dossier (pour ceux qui ont été admissibles au CAPES), soit sur entretien.

Pour les CAPET, le recrutement se déroule en deux phases. D'abord une étude des dossiers de candidature, prenant en compte plus particulièrement l'adéquation de la formation secondaire et universitaire aux contenus d'enseignement, à la fois de la préparation au CAPET et de l'enseignement de la technologie au collège. Ensuite, un entretien avec les candidats retenus afin de déterminer, d'une part, leur motivation pour le métier d'enseignant et, d'autre part, le niveau des connaissances dans le champ disciplinaire principal de l'option du concours. Mais ces préparations fonctionnant avec des effectifs très réduits, on doit se poser la question de savoir si cette régulation doit être aussi stricte.

II - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

1 - LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE. Elle comprend 547 h : 145 h pour la formation générale spécifique (FGS), 200 h pour la formation disciplinaire (FD), 154 h pour la formation disciplinaire obligatoire (FDO) et 48 h pour la formation disciplinaire complémentaire (FDC).

La FGS comporte la préparation de l'épreuve orale professionnelle-EOP (145 h), un module d'aide au projet de l'étudiant (50 h) et un module interdisciplinaire (15 h).

La FD concerne 3 disciplines : le français (84 h), les mathématiques (74 h) et l'EPS (42 h).

La FDO se répartit en sciences, technologie, histoire, géographie, biologie, géologie (70 h) ; musique, arts plastiques, langue (60 h) ; et EPS (24 h).

La FDC propose 24 h de français et 24 h de mathématiques.

Un stage de pratique accompagnée (SPA) de 4 à 6 semaines complète la formation.

Il est assuré, selon les moyens des départements, essentiellement, voire exclusivement, par des maîtres d'accueil temporaires (MAT). Ce sont non seulement des lieux d'observation de la réalité du fonctionnement d'une classe et des démarches pédagogiques et éducatives, mais encore des lieux d'action et d'expérimentation pour l'élaboration du dossier professionnel.

La réussite au concours est légitimement une préoccupation forte : le terme "bachotage" est avancé par des formateurs, mais rare dans l'expression des étudiants, obnubilés par cette échéance. Il reste que la gestion du temps en PE1 est un problème réel, car il faut à la fois dégager des priorités théoriques et préserver le temps de l'analyse des pratiques.

La répartition des étudiants en unités pédagogiques de base (UPB), groupes de références encadrés par une équipe pluridisciplinaire (PIUFM) et inter-catégorielle (association limitée de maîtres formateurs), constitue un premier niveau de cohérence. Toutefois, la lourdeur de certains groupes (plus de 30 PE1) représente une réelle difficulté.

On trouve, dans cette démarche de formation, des points forts :

- le souci d'associer formation disciplinaire et réflexion pédagogique et didactique au sein des modules (épreuves d'admissibilité et options pour l'admission) avec examens simulés ;
- un entraînement à l'épreuve orale professionnelle sur dossier professionnel articulé sur le terrain (SPA), encadré et aidé par des soutenances devant jurys (formateurs ou maîtres formateurs) ;
- l'attachement à assurer positivement (et non "malgré tout") le début d'une réelle formation professionnelle en 1ère année, tant à travers la préparation et le suivi des stages que dans la conception et la réalisation du devenir professionnel ;
- le constat, chez les étudiants, que leurs interrogations prennent sens et alimentent des demandes de formation plus individualisées ;

- des initiatives dans des unités pédagogiques de base de Seine-et-Marne, associant efficacement référence aux contenus et véritables démarches d'apprentissage en formations d'adultes.

Des questionnements cependant pointent :

- la juxtaposition des modules induit-elle ou non un morcellement de la formation ?
- s'agit-il d'une véritable polyvalence ou d'un enseignement individualisé destiné à combler des lacunes ?

Les enseignants souhaitent aller dans le sens d'un renforcement des équipes de formateurs pluri-catégorielles, d'un resserrement des liens maîtres formateurs-IUFM, d'un contact plus riche avec la réalité des classes, notamment pour des PIUFM peu familiarisés avec le premier degré, mais ils refusent aussi un enfermement disciplinaire pour les représentants des disciplines eux-mêmes.

2 - LES RÉSULTATS AUX CONCOURS

	77 (1)	93 (2)	94 (3)	Total
Nombre de places au concours (session 1997)	220	430	200	850
Nombre de PE1 formés en 1996-1997 à l'IUFM et présents aux 2 épreuves d'admissibilité	560	103	325	998
Nombre de PE1 formés en 1996-1997 à l'IUFM et admis au titre de l'un des départements de l'académie	156	181	114	451
Nombre de PE1 formés en 1995-1996 à l'IUFM et admis au titre de l'un des départements de l'académie	8	30	7	45
Total de PE2 issus du CAPE 1997 et ayant été formés à l'IUFM de Créteil	164	211	121	496
% de PE2 issus du CAPE 1997 et ayant été formés à l'IUFM de Créteil	74,54%	49,07%	60,50%	58,35%
Total des candidats admis non formés à l'IUFM	56	219	79	354

(1) Seine-et-Marne - (2) Seine - Saint-Denis - (3) Val-de-Marne

Entre 4,5 et 5 PE1 sur 10 sont donc admis au CAPE. L'affectation dans un département est indépendante du lieu de formation : elle ne dépend que du rang au concours et des vœux du lauréat. Le département de Seine-et-Marne demeure le plus attractif (situation sociale oblige). D'autre part, 75% de ses futurs PE2 ont bénéficié d'une formation PE1 à l'IUFM de Créteil. La continuité de la formation PE1-PE2 y est donc assurée dans des conditions plus favorables qu'en Seine - Saint-Denis, où cette proportion n'atteint pas 50%.

Le redoublement de PE1 est organisé, pour l'année suivante, par l'IUFM de Créteil à partir d'un quota de places réservées, avec l'objectif de réinvestir vers le CAPE des étudiants de qualité.

3 - LA FORMATION DE DEUXIÈME ANNÉE

Les enseignements obligatoires. Ils se déroulent sur 19 semaines avec un total de 506 h. Ils recouvrent la formation disciplinaire (français, mathématiques, EPS), la formation générale spécifique (préparation, suivi des stages et travail d'analyse des pratiques, éthique professionnelle et éducation à la citoyenneté, aide au projet de l'étudiant), des compléments de polyvalence, des formations spécifiques (continuité des apprentissages, enseignements à la maternelle, cycles à l'école élémentaire, nouveau collège, AIS, partenariat en formation culturelle, ateliers de formation professionnelle), des modules facultatifs de soutien, un module d'aide à l'élaboration du mémoire professionnel et un module NTCl.

Le module "Éthique professionnelle et éducation à la citoyenneté" présente un intérêt particulier dans une académie où les compétences d'un titulaire, débutant en ces domaines, conditionnent en grande partie ses premières "réponses" professionnelles. L'IUFM s'efforce d'individualiser les formations et cherche une adaptation souple au parcours des stagiaires, notamment avec "l'atelier de formation professionnelle" et les modules facultatifs précisément ciblés sur les stagiaires en réelle difficulté.

On peut s'interroger sur la réduction horaire de certaines formations : arts plastiques, musique, enseignement d'une langue étrangère à l'école élémentaire. Comment répondre de façon satisfaisante aux exigences ministérielles, qu'il s'agisse de la place et du rôle des arts plastiques à l'école, de la "musique au quotidien", de la généralisation de l'enseignement d'une langue à l'école élémentaire, donc de l'ardente obligation pour les IUFM de former tous les nouveaux personnels pour relever ce défi ?

Les stages. Les stages de pratique accompagnée (SPA) sont pour les PE2, non formés dans un IUFM, de même type que les SPA de PE1. Pour les autres PE2, ils constituent auprès des maîtres formateurs (MF), des activités d'approfondissement, de reprise théorie-pratique. Ils sont très appréciés des PE2, lesquels les souhaiteraient plus nombreux, tout en soulignant la nécessité d'une meilleure harmonisation des objectifs de ces stages.

Les stages en responsabilité constituent l'un des pôles essentiels de la validation. Sur le schéma de base de deux périodes de quatre semaines, l'évaluation de la première partie de ce stage revêt une grande importance pour la personnalisation des parcours et la régulation de la formation. La préparation d'un stage (en UPB avec les formateurs, sur le terrain pour les prises d'informations préalables) exige un temps d'anticipation convenable : on peut s'étonner qu'un stagiaire, selon les départements, dispose de 8 jours, de 10 jours ou d'un mois pour cette préparation. L'affectation des stagiaires est liée au programme de formation continue (FC). Elle s'attache à confronter le stagiaire à deux cycles différents si possible, à deux niveaux différents obligatoirement.

Le suivi des stages en responsabilité est assuré de la manière suivante (exemple de la Seine - Saint-Denis) : une visite par stage effectuée par un PIUFM (davantage si possible en cas de difficultés) et trois visites de MF sur les deux stages. Le versant "terrain" est suivi par le conseiller pédagogique de l'IEN.

Un bilan de fin de première partie du stage de responsabilité est établi avec les délégués de l'UPF et des PIUFM. En cas d'émergence de PE2 en difficulté, une remédiation individualisée est proposée. Une préoccupation forte de nombre de PE2 est la recherche d'objectivité pour une égalité de l'évaluation entre maîtres formateurs, PIUFM et IEN, axée sur une demande d'explication des critères et une "revendication" de relation adulte formateur-formé.

Cependant, le problème de la construction d'une culture commune d'évaluation à partir du référentiel de compétences est posé par l'IUFM, d'une part, au sein des équipes de formateurs (à ce propos, le travail effectué sur le contenu des fiches d'évaluation des promotions 1996-1997 du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne est remarquable par sa démarche d'analyse et par son effet-retour vers une recherche commune de cohérence), d'autre part, entre l'IUFM et les IEN. Une réflexion académique et départementale est menée en amont de la réalisation de l'évaluation, qui ne se réduit pas à l'établissement d'une grille de plus.

Le mémoire professionnel. Il existe une grande diversité dans le choix du sujet de mémoire, qui peut s'articuler autant sur un besoin de formation repéré par le stagiaire lui-même que sur un intérêt, une curiosité. L'équipe académique, regroupant les représentants des trois centres, a défini trois domaines de critères cadres :

- le mémoire comme témoin du stagiaire artisan de son savoir ;
- le mémoire comme outil de formation pour l'auteur ;
- le mémoire comme indicateur d'un travail au sein de relations professionnelles.

Il y a une grande disparité dans l'organisation des mémoires, mais le temps qui leur est consacré est vécu comme un exercice formateur. Les réseaux de circonscription sont à nouveau très sollicités, avec un appui fort sur les MF et un peu sur les IEN notamment en ZEP.

4 - LA VALIDATION. Les commissions départementales d'évaluation, composées de coordonnateurs de la formation générale spécifique et de représentants des formateurs de terrain, transmettent les dossiers et les propositions à la commission académique chargée de faire la synthèse des évaluations.

Le stage en responsabilité est évalué par une commission présidée par un IEN, et comprenant un PIUFM et un formateur de terrain. Le mémoire professionnel fait l'objet d'une soutenance devant un PIUFM et un formateur de terrain.

En 1995-1996, sur un total de 1 524 PE2, 1 402 ont été titularisés, 71 ajournés, 16 prolongés et 35 licenciés. On note donc un niveau très satisfaisant des validations.

5 - CONCLUSION. La formation des PE qui, rappelons-le, représentent plus de la moitié des usagers de l'IUFM de Créteil, est dynamique et bien structurée. Les résultats de ses étudiants au concours sont très satisfaisants. Malgré le poids de la préparation au concours, une réelle formation professionnelle est assurée en première année. Une forte individualisation de la formation des PE2, intéressante dans l'absolu, permet de répondre aux difficultés spécifiques que rencontre le stagiaire de l'académie de Créteil.

Des améliorations peuvent, et doivent, être apportées, notamment au niveau de l'évaluation des stages en responsabilité. Une politique encore plus dynamique devrait être poursuivie pour élargir et renouveler les réseaux de circonscription, notamment dans les ZEP qu'il faut définir comme "zones d'excellence pédagogique".

III - LA FORMATION DES PROFESSEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES

Il est nécessaire de rappeler la nature spécifique de l'IUFM de Créteil concernant la coordination des formations préparant au métier de professeur des lycées et collèges. Deux structures ont été créées et leur logique s'appuie sur l'histoire antérieure à l'IUFM. Ce sont le Centre du second degré (CSD) et le Centre scientifique et technologique (CST), placés, depuis 1996, sous l'autorité du directeur des études du second degré. Le CSD pilote toutes les formations aux CAPES et celles du CAPET d'Économie et Gestion qui, pour la première année d'IUFM, sont effectuées en partenariat direct avec les quatre universités de rattachement. Le CST pilote les formations de première année concernant les CAPET, les CAPLP2 de Sciences et Techniques industrielles et le CAPES de Physique-Chimie.

1 - LES PRÉPARATIONS ET ADMISSIONS AUX CAPES. L'organisation pédagogique des préparations aux CAPES devrait être le fruit d'une collaboration effective entre tous les établissements, IUFM et universités. Cette question prend une acuité particulière en Ile-de-France, du fait de la proximité géographique d'un grand nombre d'universités à fortes traditions, mais elle restera posée au niveau national tant que les enseignants-chercheurs des universités ne pourront inscrire leur contribution aux formations placées sous l'autorité de l'IUFM, dans le cadre d'échanges de services statutaires entre IUFM et universités.

C'est dans l'ensemble du contexte régional qu'il faut apprécier la situation des préparations aux CAPES à l'IUFM de Créteil. Sauf pour le CAPES en Sciences physiques où la préparation a été créée de toutes pièces par l'IUFM, le pilotage pédagogique des préparations est partagé entre l'IUFM et les universités associées (Paris VIII, XII, XIII et Marne-la-Vallée), et doit composer avec les situations particulières de celles-ci. Ainsi, l'éparpillement des centres de préparation qui, pour certaines disciplines, relèvent de plusieurs universités, ne favorise pas les rencontres et les coordinations entre enseignants.

La différenciation des cursus universitaires conduit à des contenus de DEUG et licences pas toujours bien adaptés aux programmes des concours que quelques mois de préparation sont insuffisants à compléter. Il est souhaitable que l'IUFM poursuive et développe ses interventions auprès des universités pour promouvoir les compléments de cours nécessaires.

On peut souligner certaines dispositions du Projet d'établissement pour adapter les préparations aux situations particulières, comme le regroupement de cours sur un ou deux jours, en soirée ou le samedi pour les étudiants salariés, le développement d'aides méthodologiques, l'accès à la documentation, le développement des devoirs et des exposés oraux, des heures de laboratoire de langues, et l'organisation de concours blancs. L'application effective de ces

dispositions devrait être un atout pour que l'IUFM de Créteil puisse entièrement assumer ses responsabilités de gestion des préparations.

L'IUFM de Créteil propose des stages d'une vingtaine d'heures, soit de manière filée dans l'année, soit bloqués sur une semaine suivant les disciplines. On peut suggérer la systématisation de ce dispositif de formation, à condition que les objectifs et les contenus, à la fois généraux et didactiques, en soient davantage explicités.

Enfin, l'IUFM de Créteil exploite une idée originale qui semble tout à fait pertinente : profiter de la courte démobilisation des candidats après les écrits de mars, avant de reprendre leur préparation à l'oral, pour proposer une formation générale sur la connaissance du système éducatif, le fonctionnement d'un CDI et l'éducation à la citoyenneté.

L'IUFM de Créteil se propose de développer un dispositif diversifié de réorientation en cours d'année (module de préparation condensée au concours du CAPE), ou en fin d'année (vers le CAPLP2 ou le CAPE), et organise des enseignements adaptés en année de redoublement. La possibilité alors réellement offerte aux candidats de se présenter à plusieurs concours devrait permettre à certains de réussir. Bien sûr, ces dispositions n'auront pas pour conséquence d'augmenter le nombre de postes mis aux concours ; elles devraient cependant favoriser l'insertion des élèves de l'IUFM de Créteil dans l'enseignement en agissant sur leur orientation, et elles améliorent leur formation. L'IUFM devrait poursuivre son effort dans cette direction. Le plan de formation devrait mettre davantage en évidence ces dispositifs.

Au vu des tableaux de réussite aux concours 1995, 1996 et 1997, les résultats en lettres modernes et en histoire-géographie sont médiocres. Par contre, les résultats en mathématiques et en sciences physiques sont très bons. Il est difficile de porter un jugement sur des disciplines à faibles effectifs. Les taux comparatifs des réussites aux concours peuvent être des indicateurs sur la qualité des préparations, mais ils sont d'une interprétation très délicate, tellement les conditions sont variables d'un IUFM à l'autre : composition sociologique du public, adaptation des formations universitaires, aléas des questions de concours, ouverture plus ou moins grande de l'IUFM suivant les capacités d'accueil, pratiques diverses de sélection à l'entrée de la préparation.

Un bon taux de réussite peut aussi être l'indice du non recrutement, par l'IUFM, de candidats qui auraient pu défendre leurs compétences et pose le problème de l'accès de tous aux concours de la fonction publique. Cependant, ces indicateurs peuvent être utiles pour l'évaluation interne de l'IUFM qui saura les rapporter à ses conditions propres de fonctionnement.

C'est pourquoi le tableau suivant récapitule ces résultats en valeur absolue, par discipline, toutes préparations confondues, sur une longue période.

Disciplines	1993		1994		1995		1996		1997		1998
	Ins.	Admis	Ins.	Admis	Prés.	Admis	Prés.	Admis	Prés.	Admis	Prés.
CAPES	536	185	700	167	804	137	990	139	772	104	514
Allemand	15	3	16	1	24	3	24	5	27	5	18
Anglais	111	29	147	35	187	33	203	38	144	26	86
Arts Plastiques	35	1	42	5	55	3	67	4	78	2	60
Documentation	9	3	19	3	26	3	35	3	25	1	16
Éducation musicale	15	5	16	8	13	3	24	6	20	3	19
Espagnol	13	4	25	2	51	2	36	0	24	3	11
Histoire et Géographie	143	46	191	21	229	12	182	10	127	11	108
Lettres modernes	87	39	111	39	118	18	129	24	84	13	52
Mathématiques	54	28	71	21	86	35	100	29	86	26	62
Philosophie	0	0	1	1	7	0	8	0	12	0	13
Sciences économiques et sociales	16	1	15	4	24	4	52	5	28	3	18
Sciences physiques	38	26	46	27	59	20	69	14	66	16	51
CAPEPS							46	8	115	29	
CAPET	167	108	181	103	187	97	223	113	205	87	
Génie mécanique	23	15	32	25	31	21	39	18	39	18	
Génie civil					15	7	12	6	19	8	
Génie électrique	57	45	44	28	39	18	48	26	21	12	
Biotechnologies	6	2	8	6	7	2	9	5	10	4	
Technologie	32	29	19	18	23	19	38	37	48	27	
Économie-Gestion	49	17	78	26	82	30	77	21	68	17	
CAPLP2	27	13	34	20	50	23	49	19	70	21	
Mathématiques-Sciences	5	4	7	4	12	3	19	6	17	5	
Lettres-Histoire	8	5	16	10	20	16	19	10	26	8	
Anglais-Lettres	8	2	8	4	10	2					
Génie électrique	6	2	3	2	8	2	10	3	19	4	
Génie civil									8	4	
Génie mécanique							1	0			

L'analyse détaillée des préparations aux CAPES de Sciences physiques, d'Anglais, d'Allemand et d'Histoire-Géographie est présentée dans les annexes.

2 - LES PRÉPARATIONS ET ADMISSIONS AUX CAPET. La préparation aux concours s'articule autour des contenus nécessaires pour l'enseignement de la technologie, à savoir une formation théorique dans les domaines de la mécanique, de l'électronique, de l'économie et gestion et de l'informatique. Est associée à cette partie une forte proportion de travaux pratiques qui sont la base des compétences d'un professeur certifié de technologie (pour au moins 2/5ème du temps de formation). L'IUFM de Créteil a souhaité privilégier l'aspect professionnel en lui accordant au moins 1/6ème du temps, puisque le futur professeur s'adressera à un public d'adolescents pour enseigner une même discipline, quelle que soit son option au concours. Cette particularité impose de privilégier l'approche psychologique et didactique du métier d'enseignant.

Cet état de fait entraîne l'intervention coordonnée de spécialistes de psychopédagogie et de spécialistes de l'enseignement de la discipline. Les résultats aux concours tournent autour du bon chiffre de 50%, sauf pour le CAPET Economie-Gestion où le taux de réussite n'est plus que de 25-30%.

3 - LES PRÉPARATIONS ET ADMISSIONS AU CAPLP2. La préparation aux concours CAPLP2 des disciplines générales est assurée entièrement par l'IUFM à Saint-Denis. La préparation aux concours Sciences et Technologies industrielles (STI) - Génie civil, Génie électrique - est commune avec celle des CAPET homologues.

La formation est fondamentalement disciplinaire pour les PLP2 d'enseignement général. Compte tenu de la bivalence disciplinaire exigée à ces concours et de l'hétérogénéité des cursus de formation universitaire des étudiants, il a fallu mettre en place une aide individualisée dans chaque discipline.

Dans les disciplines générales, les taux de réussite sont supérieurs à la moyenne nationale des IUFM. Ils sont en légère baisse en 1997, baisse probablement due à la double inscription CAPES-CAPLP2 encouragée par l'IUFM de Créteil. Pour les STI, les taux sont très irréguliers suivant les spécialités et suivant les années.

L'analyse détaillée des préparations aux CAPLP2 de Mathématiques-Sciences et de Lettres-Histoire est présentée dans les annexes.

4 - LA FORMATION DES PLC2

En seconde année, les lauréats des concours CAPES et CAPET sont accueillis par le CSD ; les lauréats des concours CAPLP2 ont leur formation placée sous la coordination du CST. La formation des PLC2 doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes. Le nombre de stagiaires est très important, autour de 900. Beaucoup de PLC2 n'ont pas effectué leur première année d'IUFM à Créteil et une partie significative (le tiers) n'a pas fait d'année d'IUFM du tout. Les postes où sont implantés les stagiaires sont fixés par le rectorat. Enfin, les stagiaires doivent effectuer le maximum d'heures prévues pour leur stage en responsabilité, auxquels s'ajoutent des réunions de conseil de classe, de concertation d'équipes pédagogiques, de rencontres avec les familles, fréquentes dans les établissements de l'académie.

Tous ces éléments laissent une marge de manoeuvre étroite à l'IUFM pour la construction d'une formation professionnalisante en seconde année permettant aux stagiaires, dans le cadre de la circulaire du 23 mai 1997 sur les missions des enseignants de collège et de lycée, à la fois de *"conduire la classe en liaison avec l'équipe pédagogique"* et de leur donner *"l'aptitude à analyser leur pratique professionnelle et le contexte dans lequel ils exercent"*.

Cette formation doit permettre à la fois au stagiaire de maîtriser sa discipline, d'être en capacité de gérer une classe, de prendre du recul par rapport à son stage et d'apprendre à analyser ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des connaissances disciplinaires, didactiques, sociologiques et psychologiques.

Dans le cadre d'une formation professionnalisante, cette articulation entre le terrain et les connaissances théoriques indispensables se heurte à des difficultés qui risquent de réduire la nécessaire adaptation à l'emploi à une simple adaptation à un poste de travail, alors que les enjeux de la formation conduisent le futur professeur à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier.

Confronté à ces difficultés, l'IUFM a privilégié la dimension pratique et pédagogique de la formation des stagiaires, et fait appel aux compétences des IPR. Il est sûr que ceux-ci possèdent une connaissance appréciable du terrain pour proposer les conseillers pédagogiques et les intervenants pour les journées de formation dispensées à l'IUFM.

Dans l'urgence de la mise en place des premiers plans de formation, on comprend que l'IUFM n'ait pas toujours cherché à intégrer toutes les dimensions de la formation.

Dans ces conditions, l'investissement des enseignants de l'IUFM est assez faible, comme s'ils s'étaient un peu effacés pour laisser la place aux équipes des IPR.

Les personnels formateurs rencontrés, en poste à l'IUFM, expriment une certaine amertume de ne pas être associés à la conception des plans de formation. Cette situation ne peut qu'être génératrice de conflits : suspicion sur la qualité de la formation prise en charge par l'Inspection, oppositions de points de vue, interprétations divergentes sur les objectifs pratiques de la formation, contestation des évaluations de sortie de l'IUFM pour lesquelles l'Inspection est considérée comme juge et partie.

La formation générale. L'IUFM de Créteil a pu installer une formation générale dont il faut souligner l'intérêt (cette partie de la formation est la seule qui apparaît dans les documents d'évaluation interne de l'IUFM).

Pour l'analyse de la formation générale commune, cf. infra.

En ce qui concerne les modules disciplinaires, les intervenants sont recrutés parmi les professeurs de lycée et collège par leur inspecteur, ce qui, par principe, peut poser un problème d'indépendance de ces formateurs quant à la conception des contenus de formation.

La formation dans et sur la discipline met notamment en oeuvre quelques connaissances de base en épistémologie et didactique éclairant les principales questions posées par son enseignement. Ces connaissances sont à relier à l'expérience vécue par les stagiaires dans leurs classes, mais doivent aussi leur permettre une prise de recul par rapport au quotidien. Cette articulation théorie-pratique est un des pivots essentiels de la formation PLC2. Elle devrait être conçue dans sa globalité, dans le cadre d'une politique de formation de l'IUFM, déterminée par l'ensemble des personnels de l'établissement et des formateurs associés de la même discipline.

Les stages. Concernant les stages en responsabilité, les procédures de mise en stage obéissent aux obligations réglementaires et aux contraintes administratives imposées par le calendrier et les réservations de supports de postes. L'ensemble de la procédure de mise en stage en responsabilité est déléguée à l'IUFM qui traite le dossier vers le 20 août, date de l'envoi par le Ministère de la liste des stagiaires affectés à l'IUFM de Créteil. Le rectorat laisse cette responsabilité à l'IUFM. Pour le stage en responsabilité en collège, les dates de rentrée à l'IUFM (1er septembre) et au collège (2 ou 3 septembre) rendent très difficiles les premiers pas des stagiaires devant leur classe. Il ne dépend pas de l'IUFM de lever cette difficulté.

Le choix des conseillers pédagogiques relève d'une double contrainte : la répartition des stagiaires dans les établissements déficitaires comme "moyens" d'enseignement, et la présence dans l'établissement de stage d'un professeur expérimenté (et volontaire) ; cela est réalisé à 90%, les 10% restants étant incompressibles, en particulier à cause des disciplines déficitaires. La connaissance fine du terrain des établissements relève des compétences des IPR, à même de bien connaître les conseillers pédagogiques potentiels ; la formation des conseillers pédagogiques relève des compétences de l'IUFM ; leur désignation devrait se réaliser en accord entre les formateurs de l'IUFM et l'Inspection.

Le stage de pratique accompagné (40 h de novembre à février) pose beaucoup moins de problèmes, l'IUFM ayant le temps matériel de l'organiser sur le plan pratique et pédagogique. Néanmoins, les objectifs de ce stage semblent devoir être clarifiés.

Le stage "enseigner en banlieue" intégré dans le module du même nom, d'une durée de trois fois un jour et demi, est à la fois un stage d'observation et d'analyse. Il présente la particularité d'être traité de manière non disciplinaire. La désignation du conseiller pédagogique est faite sur avis conjoint des IPR et des chefs d'établissement. Il reste à définir les critères de désignation de ces conseillers, ce qui pose le problème du profil-type du conseiller pédagogique et de sa mission. Traditionnellement, le recrutement des conseillers pédagogiques est fondé sur des aptitudes pédagogiques décelées par les IPR. Par ailleurs, les appréciations portées par les chefs d'établissement, ou leurs propositions, permettent de penser que l'IUFM se donne les moyens de choisir des établissements qui puissent être globalement un véritable lieu de formation et pas uniquement un lieu de stage disciplinaire.

Enfin, le stage en entreprise, pour les professeurs pilotés par le CST, effectué au cours de l'année, permet une approche du milieu économique et industriel. Il revêt un caractère particulier pour la formation des PLP2 d'enseignement général : approche du partenariat de l'école avec l'entreprise et construction des compétences des élèves des lycées professionnels. Le stage en entreprise est d'environ 40 jours pour les disciplines relevant des sciences et techniques industrielles.

Le mémoire professionnel. L'organisation de cette partie de la formation est aussi, principalement, confiée aux IPR-IA. Elle a parmi ses objectifs de mettre les stagiaires en contact avec les premiers gestes de la recherche scientifique, à propos d'une question d'éducation ou d'enseignement : études bibliographiques, élaboration d'une problématique, formulation des conjectures, expérimentation, analyses a priori et a posteriori, rédaction de synthèse d'un mémoire. On peut donc être étonné que les enseignants-chercheurs en poste ou associés à l'IUFM ne soient pas davantage sollicités pour participer à l'encadrement des mémoires professionnels, et aux formations d'accompagnement.

Il faut souligner l'initiative appréciable prise par l'IUFM de Créteil en publiant, avec le CRDP, une collection reprenant les meilleures pages des mémoires professionnels des PLC2.

Statutairement, les agrégés ne sont pas tenus à la production d'un tel mémoire et la question de leur participation volontaire à une tâche de ce type ne peut être bien posée qu'au travers de l'implication de formateurs compétents.

5 - VALIDATION. Le dossier d'évaluation du stagiaire par l'IUFM comporte une fiche d'évaluation du stage en responsabilité, une fiche d'évaluation du mémoire professionnel et de sa soutenance, une fiche d'évaluation portant sur l'ensemble de la formation. Les dossiers et les avis du directeur de l'IUFM sont mis à disposition des jurys académiques pour les PLC et les PLP2, et à la disposition des corps d'inspection pour les agrégés. Les jurys académiques décident, pour chaque stagiaire, après consultation de son dossier, de l'admission ou d'une inspection de contrôle. Suite aux inspections, le jury propose l'admission, l'ajournement ou le refus définitif. Depuis 1991, les statistiques sont sensiblement constantes : 95% d'admis, 4 à 5% d'ajournés, et les cas de refus définitifs restent marginaux.

La titularisation des agrégés stagiaires fait suite à un avis favorable des corps d'inspection. L'IUFM regrette que, parfois, ces avis soient donnés sans consultation des dossiers d'évaluation. Les avis défavorables restent très rares.

IV - LA FILIÈRE ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRES (AIS)

La formation au Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées, d'adaptation et d'intégration scolaire (CAAPSAIS) est une formation complémentaire qui s'adresse à des enseignants du premier degré titulaires. Elle assure la préparation au diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées dans l'option correspondant à celle choisie par la formation.

L'évaluation du secteur AIS de l'IUFM de Créteil pose un certain nombre de difficultés, qui sont à la fois méthodologiques et contextuelles. L'AIS se trouve, en effet, au coeur de débats et d'enjeux, parfois intenses, concernant la mise en place d'une politique éducative de prévention de l'échec et d'intégration des difficultés et handicaps, au sein du système scolaire.

Le secteur AIS, trop longtemps replié sur lui-même, est actuellement fortement sollicité et mobilisé dans deux directions :

- mettre en place un nouveau plan de formation du CAAPSAIS défini par un ensemble de textes réglementaires récents ;
- spécifier davantage son rôle dans la formation initiale et continue des PE et des PLC, dans le cadre des politiques de prévention et d'intégration, mais aussi de manière plus transversale vis-à-vis de certains aspects concernant la gestion et la prise en charge de classes difficiles.

Habituellement, la démarche d'évaluation conduite par le CNE consiste à valider un ensemble d'informations, en confrontant le plan de formation d'un établissement avec de nombreux points recueillis sur le terrain. Cette approche n'est actuellement pas directement transposable au secteur de l'AIS, puisque le nouveau plan de formation CAPSAIS n'a été mis en place qu'à la rentrée 1998. Ce plan mobilise, par ailleurs, de nombreuses énergies et introduit tout un ensemble de changements qui s'analysent davantage en termes de rupture plutôt que de continuité avec le passé.

1 - DESCRIPTION DE LA FORMATION. Jusqu'en 1997, la formation AIS était seulement implantée sur le site du Bourget et disposait d'installations relativement pauvres. Elle semblait quelque peu enclavée au sein même de l'IUFM. L'équipe AIS se composait seulement de trois formateurs à plein temps : un PIUFM, une psychologue scolaire et un MF. Cette année un IEN-AIS, formateur en didactique, est venu renforcer cette équipe une journée et demie par semaine. De nombreux intervenants extérieurs enrichissent, de manière plus ou moins ponctuelle, cette formation.

Cette formation s'adressait à une soixantaine de stagiaires répartis sur les trois options :

- E : intervention en CLIS ou en réseau d'aides spécialisées ;
- F : intervention en SES/SEGPA et EREA/LEA ;
- G : intervention à dominante rééducative.

La préparation au diplôme se décomposait en une année de formation théorique, suivie d'une année de stage en responsabilité sur le terrain.

A partir de 1996, la formation AIS est rattachée au directeur adjoint chargé du premier degré. Cela s'est déroulé dans un environnement conflictuel et a marqué une implication plus active de la direction de l'IUFM vis-à-vis de l'AIS. L'objectif est de mieux répondre aux besoins des trois départements, en rapprochant les centres de formation des candidats, de manière à augmenter l'offre de formation. Deux nouvelles antennes de formation ont été ouvertes à Bonneuil et à Melun, dès la rentrée 1997, ce qui a fait passer le nombre de stagiaires de 50 à 83.

2 - LE NOUVEAU PLAN DE FORMATION. Le nouveau plan de formation limite la préparation aux options E et F, l'option G étant transférée à l'IUFM de Paris. Il s'articule autour de plusieurs axes directeurs :

- une inscription ferme dans un cadre académique qui vise à assurer une formation professionnelle ainsi qu'une plus grande ouverture sur le monde universitaire ;
- la mise en place d'un système d'alternance afin de renforcer l'articulation théorie-pratique, tout en essayant de préserver l'intérêt des élèves ;
- un travail important autour des référentiels nationaux de compétences afin de garantir la lisibilité du projet.

Un gros travail a été effectué autour de l'alternance, qui semble pleinement opératoire dès la rentrée 1998. En première année, trois types de stages de pratique accompagnée (SPA) sont proposés :

- une semaine de découverte (hors option) placée en début d'année ;
- une semaine d'approfondissement (hors option) dans une des structures choisies lors du premier stage ;
- deux périodes de deux semaines (à l'intérieur de l'option).

Deux stages en responsabilité de quatre semaines sont prévus afin de confronter très rapidement le stagiaire à un groupe classe. Ils seront encadrés conjointement par des formateurs de l'IUFM et par l'équipe de circonscription AIS.

En deuxième année, les stages en responsabilité constituent l'essentiel de la formation ; les stagiaires seront placés à l'année sur un poste fixe. Le suivi sera essentiellement sous la responsabilité des inspecteurs chargés de l'AIS.

La transcription des référentiels nationaux de compétences en contenus généraux d'enseignement s'est effectuée en partenariat entre les IENAIIS et l'IUFM. Ce travail a abouti à la création de cinq modules d'enseignement et a défini les masses horaires relatives de chacun (environ 650 h pour l'ensemble). Le module "stratégies d'enseignement et aides pédagogiques différenciées" est le plus important en masse horaire (environ 200 h). Il privilégie une orientation muti-référentielle, au service de l'intégration des savoirs, de la gestion de la classe. Il insiste tout particulièrement sur les aspects didactiques et épistémologiques des disciplines. Il y a là une volonté, tout à fait légitime, de recentrer les options E et F sur les situations d'apprentissage.

Selon le nouveau plan, il sera tenu compte de la forte hétérogénéité du profil des stagiaires en diversifiant et en individualisant au mieux les différents parcours de formation. Cette individualisation des parcours devrait pas-

ser par l'élaboration d'un bilan de compétences, associé à un contrat individuel de formation, qui traduirait ce bilan en engagements. Les éléments essentiels de ce contrat doivent concerner le choix du thème du mémoire, le choix des principaux lieux de stage et des modules optionnels, et la détermination des éléments de la formation qui nécessitent une personnalisation.

La nouvelle formation s'effectuera en étroite collaboration avec les IA et les équipes de circonscription. Deux nouveaux formateurs, spécialistes de l'AIS, ont été recrutés en didactique du français et des mathématiques pour la rentrée 1998. Un travail d'information et de réflexion a été mené afin de développer l'implication, dans la préparation au CAAPSAIS, de professeurs de l'IUFM. Ces professeurs, qui interviennent dans la formation initiale des PE et des PLC, pourraient s'engager sur le terrain de l'AIS dans une aide aux élèves et adolescents en difficulté. Ils constitueraient également des personnes-ressources, capables de réintégrer les problématiques de l'AIS dans la formation initiale des étudiants et des professeurs stagiaires.

Cette politique nécessite de poursuivre l'effort pour augmenter la taille de l'équipe de formateurs propres au secteur AIS, et de mettre davantage les contenus de formation en prise sur les réalités du terrain.

3 - LA PLACE DE L'AIS DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE. La place de l'AIS dans la formation initiale reste particulièrement modeste. Un des enjeux affichés est pourtant bien de profiter de la mise en place de ce nouveau plan pour redimensionner le rôle du secteur comme entrée vers la prise en compte et le traitement de la difficulté scolaire dans la formation initiale des PE et des PLC.

Actuellement, seul un module de 24 h à destination des futurs PE est prévu. L'objectif semble se limiter à une sensibilisation à l'enseignement dans le secteur spécialisé, à une information à destination des stagiaires et au suivi éventuel du mémoire professionnel.

4 - CONCLUSION. Le département AIS de l'IUFM de Créteil vient de vivre une année très dense de réflexions, engagements et décisions concernant la mise en place d'un nouveau plan de formation aux épreuves du CAAPSAIS pour la prochaine rentrée de 1998. L'enjeu de ce travail est cependant plus large puisqu'il intègre également l'objectif, à plus ou moins court terme, de rénover ce secteur de manière à le positionner davantage dans la formation initiale et continue des PE et PLC.

Le nouveau plan de formation s'inscrit fermement dans un cadre académique qui se traduit par une meilleure prise en compte des réalités du terrain et une démultiplication de l'offre de formation. Deux nouvelles antennes sont ouvertes dès cette année à Melun et Bonneuil de manière à combler progressivement le déficit en postes spécialisés. Ce cadre permet d'assurer une formation réellement professionnelle et une meilleure intégration du département AIS au sein de l'IUFM. Ce désenclavement entraînera également un meilleur accès aux ressources documentaires et une introduction plus aisée aux nouvelles technologies, notamment informatiques.

D'ores et déjà, un gros travail a été effectué en ce qui concerne la mise en place d'une nouvelle forme d'alternance et la construction de contenus d'enseignement à partir des référentiels nationaux de compétences. En ce sens, la décision de se limiter à la préparation des seules options E et F apparaît cohérente avec le recadrage sur les principaux aspects didactiques propres à ces options. Deux nouveaux postes seront pourvus dès la prochaine rentrée. Un IEN AIS remplacera néanmoins le responsable du centre, démissionnaire. L'effectif de formateurs permanents ne passera donc que de trois à quatre ce qui, vu les enjeux à venir, semble encore notablement insuffisant. Par contre, certains professeurs de l'IUFM se sont portés volontaires pour s'engager dans l'AIS ; cette ouverture nécessite sans doute d'être soutenue, non seulement parce que ce renfort en nouveaux enseignants est important, mais aussi parce que ce passage par l'AIS peut contribuer à rapprocher la formation initiale des réalités du terrain. Cette ouverture implique cependant la mise en place d'une formation de formateurs de qualité de manière à ce que les enseignants volontaires intègrent les spécificités de l'enseignement spécialisé.

Si un travail important et effectif a déjà été accompli en ce qui concerne l'élaboration de ce nouveau plan CAAPSAIS, la place du département AIS dans la formation initiale et continue reste encore bien modeste. Le repositionnement des problématiques d'intégration et d'adaptation scolaires dans le cadre plus général de la formation des PE, mais aussi dans celle des PLC, apparaît comme un des enjeux majeurs des prochaines années. C'est pourquoi il nous semble important que le secteur AIS de l'IUFM de Créteil se renforce numériquement et se rapproche davantage du monde de la recherche pour pouvoir pleinement jouer son rôle.

V - LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

Malgré de lourdes contraintes, la formation générale commune a conservé sa place à l'IUFM de Créteil depuis sa création : il y a toujours eu des moments de formation générale proposés à tous les stagiaires de deuxième année de l'IUFM. Mais le maintien de ces espaces de formation commune qui étaient, en 1997-1998, des conférences mensuelles sur les grands problèmes de l'école aujourd'hui, et les modules dits "filés", le soir de 17 h à 19 h, une journée par semaine, pendant plusieurs semaines, se heurte à des difficultés de plus en plus importantes.

La formation générale commune doit en effet tenir compte des contraintes des différentes formations (CAPE, CAPES, CAPLP2 et CAPET, CRCPE et CAPEPS). En première année de CAPES et CAPET, il est très difficile d'organiser la formation générale commune avant les épreuves écrites. Tout à leur préparation des concours, les candidats font passer la formation générale commune au deuxième plan de leurs préoccupations. En deuxième année, la formation PE2 est lourde, avec des périodes de stage importantes. Les stagiaires PLC ont un stage en responsabilité qui représente le tiers de leur service. Un découpage collège-lycée s'est imposé à l'IUFM rendant les échanges inter-niveaux d'enseignement très difficiles. S'ajoutent les contraintes dues aux stages en entreprise des CPE, CAPES Documentation, CAPET ET CAPLP2. Enfin, le nombre de stagiaires PE2 et PLC2 (plus de 2 000) accentue les problèmes d'organisation de la formation, en particulier des problèmes de disponibilité de salles.

Le plan de formation générale commune, en 1997-1998, comprend :

- une formation "sens, finalités, connaissance du système éducatif" pour les PE1 et PLC1 ;
- des modules filés (50 propositions) pour les PE2 et les PLC2 ; ils sont consacrés, en priorité, aux nouvelles technologies NTIC (informatique, audiovisuel, techniques de documentation et de communication) ;
- une formation sur le système éducatif pour les PLC2 ; elle se déroule sous la forme de conférences ou travaux en groupe où sont abordées les mutations du système éducatif, les questions de l'éducation à la citoyenneté, de l'orientation, etc. ;
- une formation sur l'enseignement à des publics réputés difficiles : le module obligatoire "enseigner en banlieue" est transdisciplinaire et s'adresse aux PLC2 bien qu'il accueille aussi des CPE stagiaires ; le dispositif ressource "enseigner en classe difficile", sur la base du volontariat, est disciplinaire. Cette formation, organisée depuis 1992 à l'IUFM de Créteil, vise à faire connaître la diversité des publics scolaires, la politique éducative des établissements qui accueillent des publics difficiles. Elle doit aussi montrer aux stagiaires qu'il y a des équipes éducatives qui innovent et qui réussissent dans ces établissements. La politique, suivie à l'IUFM de Créteil, est basée sur le principe que, face à la réalité des établissements difficiles, un "petit choc", dans le cadre d'un stage encadré, est préférable à un "grand choc", sans aide, au moment d'une première affectation. Le rôle, très important dans ce type d'établissement, du CP est de faire découvrir aux jeunes enseignants comment on peut exercer son métier dans des situations *a priori* délicates, qui peuvent angoisser des débutants. Néanmoins, le mode de désignation de ces établissements "supports" n'a pas été explicité par l'IUFM. Il faudra définir ce qu'est un bon établissement pour le module "enseigner en banlieue" et ce qu'est un bon CP dans le cadre du dispositif ressource, et préciser quels partenaires peuvent participer à cette désignation. Il reste que ce travail entrepris par l'IUFM de Créteil est d'excellente qualité et d'une nécessité évidente. Il doit être encouragé.

Les conférences mensuelles sur les problèmes de l'école aujourd'hui s'adressent à tous les étudiants et stagiaires. L'IUFM de Créteil veut devenir un lieu de recherches sur ces questions de l'enseignement à publics dits difficiles et, plus généralement, de professionnalité du métier d'enseignant avec quelques pistes de réflexion déjà envisagées : sens et contenu des savoirs, pratiques d'établissement, projets locaux, prévention des conduites agressives des élèves, etc.

VI - LES RELATIONS INTERNATIONALES

La direction de l'IUFM de Créteil a consenti un effort budgétaire considérable pour développer les relations internationales. Contrairement aux universités, l'IUFM ne bénéficie pas de l'aide de la Direction des relations internationales et de la coopération. Des aides extérieures sont donc sollicitées (les ambassades en particulier), mais elles n'interviennent que pour 24% des opérations. L'autofinancement représente 55% et l'IUFM finance à raison de 21%. En moyenne, 1 300 heures-formateur sont consacrées chaque année aux relations internationales (enseignement, animation, recherche) qui se répartissent entre tous les sites de l'IUFM.

Il existe un bureau des relations internationales, créé en 1994, pour l'ensemble de l'IUFM. Dans les faits, cependant, le CST de Saint-Denis s'est doté d'une cellule internationale TEKHNE, relativement autonome, mais émergeant au budget de l'IUFM.

Actuellement, les accords bilatéraux, liant l'IUFM avec des partenaires étrangers, se répartissent ainsi :

- 12 dans le cadre de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pays Bas) ;
- 7 en Europe centrale et orientale (Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie, République Tchèque) ;
- 2 en Afrique (Tunisie, Côte d'Ivoire) ;
- 4 accords avec les écoles françaises à l'étranger (Allemagne, Maroc, Tunisie, Etats-Unis).

Tous ces accords sont destinés à permettre la mobilité des stagiaires PE2 (bénéficiaires exclusifs), pour des séjours d'environ deux semaines. La participation aux programmes ERASMUS et LINGUA est restée très formelle et sans mobilité ni d'étudiants, ni d'enseignants. Il est surprenant de constater que l'IUFM n'a pas sollicité de contrat institutionnel SOCRATES.

L'IUFM espère faire passer de 10% à 20%, en quatre ans, le nombre de ses usagers concernés par une activité "internationale". Pour les PLC1, il va explorer, en collaboration avec les universités partenaires, les possibilités d'actions internationales. Pour les professeurs stagiaires, l'IUFM veut étendre et améliorer la formule des "stages études" dans le cadre de l'Union européenne. Enfin, l'IUFM souhaite développer les relations internationales "à distance" (via Internet et les multimédias).

Il convient que l'IUFM dispose d'un contrat institutionnel SOCRATES. Cela lui permettrait d'envisager une mobilité enseignante. Un contrat institutionnel ERASMUS lui permettrait une mobilité étudiante de trois mois (en négociant avec le rectorat les remplacements des stagiaires en responsabilité). Enfin, l'IUFM pourrait piloter un programme COMENIUS dans le cadre des partenariats scolaires et des projets éducatifs européens.

La cellule TEKHNE s'est appuyée sur les échanges existant du temps de l'ancienne ENNA, mais en a lancé d'autres, certains de grande envergure. TEKHNE remplit une fonction d'accueil en offrant des formations individualisées à des stagiaires francophones. Cette cellule a aussi une fonction de conception de dispositifs de formation. Par exemple, elle répond à des demandes ponctuelles émanant du ministère des Affaires étrangères. Le projet le plus important est une coopération entre l'IUFM et l'Institut national de la formation professionnelle d'Alger. Un premier programme (1990-1992) a consisté à élaborer des modules de formation professionnelle pour répondre aux besoins de l'économie algérienne : 35 formations ont été mises en place en Algérie aux niveaux ouvrier qualifié, technicien, technicien supérieur. Un deuxième programme est en cours depuis 1995, en continuité, mais il se heurte aux difficultés politiques du moment. Sa dernière fonction consiste en accompagnement et conseil : des missions

de suivi et d'évaluation, des formations à l'évaluation et validation de diplômes, des formations aux fonctions d'inspection... Ainsi, TEKHNE a été sollicité pour la mise en place de projets en Argentine, au Maroc, en Mauritanie, en Tunisie, pour aider à la restructuration de l'enseignement technique et professionnel dans ces pays.

La cellule TEKHNE vient d'être sollicitée pour participer à un réseau TT Net (Training of Trainers Network), réseau de formation de formateurs dans le domaine professionnel, qui ouvrira aux formateurs du système éducatif français (donc à ses professeurs et à ses 1 200 000 élèves de l'enseignement technique et professionnel) une source d'information et de documentation. TEKHNE s'autofinance pour l'essentiel.

De toute évidence, l'activité internationale de l'IUFM est réelle. Le CNE encourage l'IUFM à réaliser ses intentions.

VII - LA DOCUMENTATION

L'IUFM compte huit centres documentaires : deux en Seine-et-Marne, trois en Seine - Saint-Denis et trois dans le Val-de-Marne. Deux centres sont véritablement importants : celui de Bonneuil (35 000 volumes), très performant, dont les locaux viennent d'être réaménagés et qui comporte des espaces ordinateurs en libre service, et le Centre de Livry-Gargan (25 000 volumes). Le centre du CST, à Saint-Denis, fonctionne en commun avec le CDI du lycée professionnel, ce qui pose un problème réel.

Les deux sites importants manquent de personnels professionnels. A Bonneuil, il y a 2,5 postes, et 1 poste à Livry-Gargan. Chaque centre a une politique d'achat indépendante. Les inventaires se font dans des conditions difficiles.

Seuls les PE (et quelques PLP2) fréquentent assidûment les centres de documentation, en particulier pour la rédaction du mémoire professionnel. Il semble que les centres ne soient pas du tout adaptés aux PLC. Bonneuil est le seul centre à recevoir la visite de quelques rares PLC.

Les centres sont très satisfaits de la mise en place du nouveau logiciel de gestion documentaire et de communication. Ils espèrent qu'ils pourront ainsi être mis en réseau et que des échanges pourront avoir lieu avec d'autres pôles de documentation, en particulier les bibliothèques universitaires.

Conclusion. Il n'est pas certain que huit centres puissent exister de façon satisfaisante au sein de l'IUFM. Il semblerait réaliste de développer réellement certains centres : celui de Bonneuil (cela est déjà fait) ; celui de Livry-Gargan ; celui de Saint-Denis, en repensant son organisation ; et de ne faire qu'un seul centre de ressources, à Melun. Afin d'attirer les PLC, les centres de documentation devraient revoir leur politique d'achat et il serait également opportun de développer une relation avec les bibliothèques des universités de rattachement. Il faut prévoir 3 personnes qualifiées dans les principaux centres et ne pas cantonner les documentalistes à la gestion des centres, mais leur donner un rôle de formateur, ce qui correspond à leur souhait et commence à se faire dans la formation au CAPES de documentation. On pourrait également envisager la participation des PLC2 Documentation à la vie de ces centres.

VIII - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (NTIC)

L'IUFM de Créteil met en oeuvre une politique volontariste de développement des TIC. Elle devra permettre, à tout enseignant formé à l'IUFM, d'acquérir une maîtrise minimale des outils liés aux TIC (outils de bureautique, lecture de CD-Rom, recherche et navigation sur Internet, messagerie, etc.), d'effectuer une première approche des logiciels spécifiques à sa discipline et d'observer et/ou de mettre en oeuvre des séquences d'enseignement utilisant les NT.

Trois priorités de l'établissement sont fortement associées au développement des TIC. Il s'agit de faire de l'existence de classes ou d'établissements réputés "difficiles" un atout pour la formation. Il faut positionner l'IUFM de Créteil comme pôle de recherches disciplinaires didactiques et pédagogiques. Enfin, l'information et la formation des formateurs doivent être favorisées.

Pour atteindre cet objectif, l'IUFM de Créteil va s'appuyer sur des investissements en équipements, la mise en réseau des ordinateurs et des terminaux, une mutualisation des ressources et des actions de formation de formateurs. L'IUFM a retenu comme priorité le renforcement de l'équipement des salles informatiques dans les différents sites ainsi que dans les centres de documentation. Il va doter toutes ses salles de terminaux connectés à un serveur d'application et accélérer l'équipement en ordinateurs portables des formateurs qui se déplacent dans les établissements scolaires.

Le calendrier adopté par l'IUFM est établi sur deux ans. Des opérations sont déjà en cours : le câblage du site de Bonneuil, le remplacement de tous les serveurs, la mise en place d'un logiciel de documentation. Le câblage du site de Melun Belle-Ombre et la mise en place d'un serveur d'application et d'un accès RENATER seront réalisés en 1999.

A l'heure actuelle, l'informatique administrative et la gestion du matériel sont assurées par un ingénieur d'études informaticien, un enseignant PRCE, un instituteur et deux contractuels. L'informatique pédagogique est assurée par un maître de conférences en informatique, des PRAG et des PRCE.

Il faut envisager des personnels supplémentaires pour la mise en oeuvre de ce projet : trois enseignants (un PRAG, un maître de conférences, un professeur) et sept postes IATOS. Le Ministère a attribué, pour 1998, un poste de PRAG et s'est engagé à créer deux postes IATOS et un poste d'enseignant. Les crédits demandés au Ministère pour la réalisation du projet étaient de 4,2 MF : 1,05 MF ont été obtenus au titre de 1998, et 2,1 MF sont prévus pour 1999. Les frais pris en charge par l'IUFM sur ces deux ans seront compris entre 1,5 MF et 3,6 MF, auxquels viendra s'ajouter 1,5 MF obtenu au titre de la contractualisation sur 1998 et 1999. Il faudra faire appel à des partenaires extérieurs : une négociation est en cours avec France Télécom.

Conclusion. L'IUFM de Créteil poursuit un programme ambitieux de développement des NTIC. Avec des financements importants, l'équipement des différents sites, reposant sur des priorités bien choisies, progresse rapidement. Ceci est déjà remarquable, mais ne constitue que la phase préliminaire du projet. Pour que les NTIC entrent effectivement dans les formations, il est indispensable que l'IUFM, avec l'aide nécessaire du Ministère, s'engage résolument à y investir des personnels enseignants et IATOS.

IX - L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La formation des enseignants du privé est régie par une convention nationale signée en 1993. Au niveau académique, il existe une convention entre l'IUFM et l'ARPEC. En première année, lors de l'inscription au concours, les étudiants signalent leur intention d'enseigner dans un établissement privé. Ils suivent intégralement la formation dispensée à l'IUFM. Les effectifs sont très faibles : 3 PLC1 et 9 PLC2. L'ARPEC n'assure aucune formation disciplinaire, uniquement un complément pour l'épreuve sur dossier et une formation générale en deuxième année.

Chaque stagiaire reçoit deux visites dans ses classes : l'une d'un formateur de l'IUFM, l'autre d'un formateur de l'ARPEC. Les soutenances de mémoire se font devant des commissions mixtes (1 formateur de l'IUFM, 1 formateur de l'ARPEC). Le directeur de l'IUFM émet une proposition pour le jury académique.

Apparemment, aucun conflit entre l'IUFM et l'ARPEC ne vient troubler la formation des enseignants. On ne constate pas d'ingérence du diocèse dans les plans de formation. L'alignement de la formation des enseignants du privé sur celle des enseignants du public semble donc réussi, et ce, sans occasionner de frais majeurs pour l'IUFM.

X - LA RECHERCHE

La participation des IUFM à la recherche est une de leurs missions inscrites dans la loi de 1989. L'IUFM de Créteil a su reconnaître très tôt l'importance de cette question. En confiant, dès 1992, au CSP et à sa commission Recherche le soin de faire des propositions de développement d'activités de recherche, la direction de l'IUFM a su

libérer les énergies nécessaires. Elle a pris les décisions d'investissement lui permettant, maintenant, de bénéficier de nombreux atouts :

- un nombre relativement important d'enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM : 9 professeurs, 38 maîtres de conférences, 17 DETU ;
- une bonne implication des PRAG et des PRCE dans leur formation par la recherche : participation de 67 d'entre eux à des activités de recherche, dont 14 docteurs et 32 titulaires d'un DEA ;
- l'attribution régulière, depuis 1992, de crédits d'aide aux activités de recherche pour tous les personnels (650 KF en 1997), et d'heures de décharge pour la formation à la recherche (990 h en 1997) et pour la participation aux recherches (400 h en 1997). L'IUFM apporte ainsi son soutien à ses propres doctorants (10 dont 5 thèses soutenues) et à la diffusion des travaux réalisés par ses personnels. 25 projets de recherche en éducation ont été appuyés, depuis 1993, sous forme de décharges de services de PRAG et PRCE, de crédits d'équipement et de fonctionnement.

Ces différentes aides font l'objet, chaque année, d'appels d'offres et de demandes individuelles ou d'équipes. Ces demandes sont soumises à des experts extérieurs renommés, puis examinées et coordonnées par le CSP. Ces appels d'offres permettent des demandes ponctuelles et diversifiées. Ce contrôle *a priori* des intentions de recherche devrait être accompagné d'un dispositif, tout aussi transparent, de soutien à des recherches à plus long terme.

La politique d'ensemble de la recherche, au sein de l'IUFM de Créteil, est équilibrée entre trois pôles : la poursuite des recherches des enseignants-chercheurs au sein de laboratoires universitaires et/ou CNRS ; l'aide à la formation à la recherche des personnels non chercheurs ; le développement des travaux spécifiques, propres à l'IUFM, en éducation et en didactique des disciplines.

Deux actions sont significatives de l'engagement de l'IUFM dans ce dernier pôle :

- une "contribution à l'étude des connaissances et des processus impliqués dans les activités de la lecture et de la production de textes" par une équipe de sciences du langage et psychologie cognitive, animée par 2 maîtres de conférences dont 1 HDR, associée à ESCOL, au Laboratoire de psychologie cognitive de Paris VIII et à un laboratoire CNRS d'Aix-Marseille ;
- un projet sur "les pratiques des enseignants et des élèves en mathématiques : rôle de l'écrit collectif et du calcul mental sur la résolution des problèmes" par une équipe en didactique des mathématiques, animée par 2 maîtres de conférences, associée à l'équipe de recherche DIDIREM de Paris VII, et au réseau des IREM.

L'enjeu actuel du développement des recherches à l'IUFM de Créteil est la détermination de grandes orientations autour desquelles pourraient se constituer des équipes assez étoffées. Pour cela, des structures de rattachement devraient être mises en place, parmi lesquelles des départements disciplinaires seraient déterminants pour que puissent se rencontrer les personnels issus d'une même communauté scientifique, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions de recherche et de formation dans l'IUFM. La création des moyens de travail de ces équipes devraient faire l'objet d'une programmation, notamment en ce qui concerne un fonds documentaire pour la recherche, et l'affectation de personnels, et de moyens horaires et de fonctionnement. La participation des enseignants-chercheurs à de telles équipes s'avère essentielle.

L'IUFM peut se féliciter, à juste titre, de l'engagement de ses enseignants-chercheurs dans des programmes de recherche universitaires et/ou CNRS. Mais sur l'ensemble des 62 thèmes de recherche affichés par les professeurs et les maîtres de conférences, 16 intéressent les sciences de l'éducation ou les didactiques disciplinaires ou l'épistémologie. Ces personnels de l'IUFM sont, en effet, pris dans une contradiction entre, d'une part, la poursuite encouragée de leurs recherches au sein de laboratoires universitaires et, d'autre part, leur reconversion, au risque de se marginaliser dans leur communauté scientifique, dans des travaux didactiques ou dans la production d'outils pour l'enseignement.

Conclusion. L'IUFM de Créteil a pris très au sérieux le problème de la recherche en son sein. Avec une politique volontariste, l'IUFM a engagé des moyens réels dans le développement de la recherche. Cela est remarquable. Cependant, l'IUFM ne devra pas oublier sa mission spécifique de développement des recherches en éducation. Pour aller plus loin, l'IUFM souhaite constituer des équipes assez étoffées pour être reconnues. Cela est légitime et même souhaitable mais ne pourra se réaliser sans développer davantage les collaborations structurées avec les universités.

XI - LA FORMATION CONTINUE

Depuis leur création, et conformément à la loi du 10 juillet 1989, les IUFM ont pour tâche de participer à la formation continue des enseignants. Jusqu'alors, il s'agissait essentiellement de celle des maîtres du premier degré ; la circulaire du 12 mars 1998 leur confie, désormais, la mise en oeuvre de la formation continue des enseignants du second degré, à laquelle ils ne participaient que de façon marginale, en tant que prestataires de services.

1 - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRÉ. L'évaluation du CNE a eu lieu essentiellement pour la Seine - Saint-Denis et la Seine-et-Marne. La formation continue a adopté une organisation géographique en "zones de formation continue" regroupant plusieurs circonscriptions. Les objectifs sont de rapprocher les lieux de formation des lieux d'exercice professionnel, de créer des réseaux de formateurs et bien sûr de réduire les frais inhérents aux déplacements des formateurs et des formés. La contrainte du schéma adopté est que ce sont les formateurs qui migrent. En Seine-et-Marne, il existe 3 zones, et 6 zones en Seine - Saint-Denis avec un rôle essentiel du Bourget dans ce dispositif. On trouve donc 3 types de stages : de circonscription, de zone, de département.

Les moyens pour remplacer les formés sont de deux natures : une brigade départementale de titulaires remplaçants et les stages en responsabilité des PE2. Il y a une disproportion flagrante entre les 2 départements :

- pour la Seine-et-Marne : 297 PE2, soit un potentiel de 2 376 semaines pour 7 500 enseignants du 1er degré ;
- pour la Seine - Saint-Denis : 570 PE2, soit un potentiel de 4 560 semaines pour 8 900 enseignants du 1er degré.

Pour les stages en Seine - Saint-Denis par exemple, on constate une forte représentation des thèmes concernant la maîtrise de la langue et l'éducation à la citoyenneté. Les thèmes : contrats de ville, ZEP, liaisons écoles-lycées-collèges, mathématiques, sciences technologiques, informatique, sont très présents, parce qu'ils correspondent aux urgences des besoins du département, et à la volonté politique qui les relaie. Les arts plastiques, la musique, l'EPS, la danse ont une bonne représentation dans la liste des stages. Par contre, les langues vivantes n'offrent que peu de thèmes de stage.

L'investissement de l'IUFM est important (environ 20 000 heures) sur l'ensemble des centres, ce qui permet à plus de 4 000 enseignants du premier degré de l'académie de bénéficier de stages de formation continue.

L'IUFM a réfléchi à la formation continue d'accompagnement à la prise de fonction, avec une priorité aux débutants nommés en ZEP pour leur première affectation, et aux circonscriptions qui regroupent traditionnellement un nombre élevé de nouveaux enseignants.

2 - LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DU 2ÈME DEGRÉ. L'IUFM est particulièrement concernée par la formation continue sous plusieurs angles :

- formation initiale continuée (PLC3 ou 4) ;
- préparation aux concours internes ;
- formation des conseillers pédagogiques, des formateurs de l'IUFM et des intervenants ;
- production de documents et d'outils pour l'enseignement.

Pour la formation initiale continuée, ces actions intervenaient dans le cadre MAFPEN, à l'initiative de l'Inspection. La coordination, inexistante jusqu'à présent, avec la formation PLC2 peut se poser en termes nouveaux, dans le cadre d'un réexamen des relations entre IUFM et IPR.

La préparation à plusieurs concours internes de l'Enseignement technique et professionnel est proposée par l'IUFM de Créteil, pour l'ensemble de l'Ile-de-France, en ce qui concerne les sciences et technologies industrielles.

La formation des formateurs intéresse, en premier lieu, les conseillers pédagogiques associés et les formateurs de l'IUFM, soit comme animateurs de cette formation, soit comme destinataires. Elle devrait faire l'objet de projets communs entre IUFM, Inspection et universités voisines.

La formation des formateurs par la recherche est déjà importante à l'IUFM de Créteil : la formation continue des enseignants ne peut vivre, à long terme, sans une relation forte avec les travaux et les recherches sur l'enseignement et les didactiques. L'IUFM devrait être, par sa production et ses équipes de recherche, en position de ressource pour la formation continue. Cette recherche sur l'enseignement doit être valorisée par la production de documents et d'outils pour l'enseignant. Cela suppose la mise en place d'un dispositif éditorial, en relation avec les CDDP du service public.

XII - LA VIE DE L'ÉTUDIANT

Il est difficile de dégager une politique de l'IUFM de Créteil dans le domaine de la vie de l'étudiant. Le projet d'établissement, chapitre 12 "La vie de l'étudiant", ne dit pas un mot sur le logement des étudiants (pourtant particulièrement sensible en Ile-de-France), sur l'existence et le fonctionnement des restaurants ou des cafétérias dans les différents sites. Il est évident que la vie "matérielle" ne fait pas partie de la vie de l'étudiant pour l'IUFM de Créteil. Il n'y a pas d'hébergement, par l'IUFM, de ses étudiants ni de ses stagiaires. Quelques chambres, à Melun et à Saint-Denis, permettent l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre des relations internationales. L'IUFM a passé une convention avec le CROUS pour que des chambres, en cité universitaire, soient attribuées à Saint-Denis à ses élèves professeurs des cycles préparatoires CAPET et CAPLP2. Les sites de l'IUFM, qui assurent un service de restauration, sont Bonneuil, Melun Belle-Ombre, Melun Capitaine-Bastien, Livry-Gargan et Le Bourget.

En ce qui concerne les activités socio-culturelles, les réponses données par le rapport d'évaluation interne de l'IUFM développent essentiellement les activités culturelles à travers les formations initiale et continue. Il signale aussi que le lieu de formation est un lieu de vie artistique et culturelle. L'IUFM s'est doté d'un service artistique et culturel, particulièrement sensible à la création contemporaine. Ce service organise des manifestations, des rencontres et des débats. Il propose des journées et des semaines artistiques et culturelles, participe à des festivals départementaux et régionaux, met en place des collaborations régulières avec les établissements artistiques et culturels de l'académie de Créteil, voire de Paris et sa région, afin de proposer des actions conjointes. Il facilite l'accès aux spectacles et aux expositions, en participant à la gestion d'une billetterie.

Sur chacun de ses sites, l'IUFM dispose d'un gymnase et d'un terrain omnisports. Il utilise aussi des installations municipales, piscines et stades. Encore une fois, c'est sur l'aspect formation que l'IUFM, dans son rapport d'évaluation interne, insiste pour les activités sportives des étudiants. En dernière ligne du rapport est mentionnée l'existence d'une association sportive de l'IUFM en charge des activités physiques et sportives.

L'information administrative à l'égard des étudiants et stagiaires est bien faite grâce à des réunions de rentrée : présentation de la structure de l'IUFM, du déroulement général de l'année d'études, du contenu, des horaires et des lieux de formation ; renseignements sur les demandes de mutation, les traitements, les frais de déplacement, etc.

LE CAPES DE SCIENCES PHYSIQUES

La préparation de ce CAPES dans l'académie de Créteil est exceptionnelle à tous égards. L'IUFM a su bénéficier de circonstances particulières pour mettre en place cette formation :

- absence de préparation au CAPES de Physique-Chimie dans les 4 universités de l'académie, obligeant l'IUFM à la créer de toutes pièces ;
- existence du Centre scientifique et technologique de Saint-Denis (CST), hérité de l'ENNA ;
- un professeur des universités à l'IUFM, chercheur en physique des solides (UA CNRS à Paris VI et VII), chargé de monter cette préparation, qui a fait le pari de la qualité et de la réussite des étudiants.

La direction de l'IUFM a su saisir cette opportunité et a investi en peu d'années les moyens nécessaires (actuellement environ 200 KF de fonctionnement annuel), pour porter cette préparation jusqu'au plus haut niveau en équipements et enseignements.

Dans ces conditions, la préparation au CAPES de Physique-Chimie jouit d'une situation inverse de celle des autres préparations : elle attire les étudiants parisiens de Paris VI et Paris VII, et fait le plein de ses capacités d'accueil fixées actuellement à 60 places. Toutes les demandes d'inscription à cette préparation en provenance des académies d'Ile-de-France satisfaisant au critère de licence adaptée sont acceptées, bien que cette notion de capacités d'accueil soit moins souple en physique que dans les autres disciplines, en raison de l'importance des TP dont les montages sont très onéreux.

Le CST de Saint-Denis est doté de matériels performants et actualisés. Il dispose de locaux vastes et fonctionnels, qui permettent de mettre en commun ces potentiels pour les étudiants préparant le CAPES et pour ceux qui préparent le CAPLP2 de Mathématiques-Sciences. Cette situation permet en outre des rencontres fructueuses entre ces étudiants, ainsi que des reconversions éventuelles d'orientation pour lesquelles un dispositif d'aide est mis en place.

La pédagogie développée dans cette préparation s'apparente plus à celle des classes préparatoires qu'à celle qui accompagne habituellement les études universitaires : les étudiants, présents tous les jours de la semaine, bénéficient de nombreuses heures d'accueil au CST et ont à leur disposition salles et bibliothèque pour travailler (il conviendrait d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque). Ils ont un large accès aux salles de TP pour s'exercer dans toutes les manipulations mises au programme du concours.

On comprend dès lors que le taux de réussite au CAPES (23% en 1996 et 1997) soit supérieur (2,2 fois) à celui de la moyenne nationale. Il faut toutefois nuancer cette appréciation en soulignant que la réussite au CAPES tient aussi à la qualité de l'enseignement, en DEUG et licence, délivrés par les universités dont sont issus les candidats.

Précisons enfin que les redoublements sont acceptés dans cette préparation, les élèves étant éventuellement réorientés vers le concours PLP2, et qu'en fin de compte 40% d'une promotion réussit à un concours.

Le tableau suivant indique les variations d'effectifs des PLC1 en physique-chimie en regard des réussites au CAPES. On a indiqué les effectifs PLC2, certifiés et agrégés, lesquels montrent que les capacités d'accueil dans cette préparation peuvent encore augmenter.



ANNEXES

A titre de comparaison, les nombres indiqués entre parenthèses sont les effectifs correspondants en mathématiques.

Préparation CAPES en physique-chimie	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Demandes d'entrée à l'IUFM		206	443	537	368
Effectifs PLCI	40	56	67	72	71
Candidats présentés au CAPES	38 (54)	46 (71)	59 (86)	71 (101)	69 (87)
Reçus au CAPES	26 (28)	27 (21)	20 (35)	16 (29)	16 (23)
Effectifs PLC2 CAPES		36 (65)	42 (64)	45 (62)	43 (58)
Agrégation		3 (22)	1 (23)	6 (45)	3 (48)

La dernière ligne du tableau montre que l'IUFM de Créteil accueille de nombreux stagiaires PLC2 venant des autres académies. Les effectifs en physique-chimie passent de 16 reçus en 1997 à 46 stagiaires à la rentrée PLC2 de 1997.

L'évaluation de la deuxième année d'IUFM pour la formation des professeurs de physique et chimie s'inscrit dans le commentaire général sur la formation des PLC2 à l'IUFM de Créteil.

LE CAPES D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

A l'inverse de la préparation au CAPES de Physique-Chimie, la préparation au CAPES d'Histoire et Géographie est assurée par les trois universités associées de Paris VIII, XII, XIII, dans leurs locaux. L'organisation des séances est à la charge de ces universités, dans leurs trois sites, indépendamment l'une de l'autre. Par exemple, à Paris VIII, cette organisation est prise en charge par le Service universitaire de recherche et formation des formateurs et enseignants (SURFFE). Il est significatif que le fascicule de présentation de la préparation au CAPES et à l'agrégation, distribué aux étudiants, ne mentionne pas l'IUFM comme établissement responsable, sauf à la dernière page où il est indiqué : "Au mois d'avril les étudiants IUFM devront penser à renouveler leur inscription à l'IUFM s'ils souhaitent, en cas d'échec, bénéficier d'une année supplémentaire de préparation". De même, le document d'évaluation de Paris XIII ne mentionne l'IUFM que pour indiquer qu'aux côtés des professeurs et maîtres de conférences de l'université, la préparation de l'épreuve sur dossier est assurée par des "enseignants de l'IUFM".

Une rationalisation géographique des préparations pourrait être envisagée, en profitant de la baisse du nombre de candidats consécutive à celle du nombre de postes mis au concours, et exploitant les possibilités d'accueil de l'IUFM, notamment au CST de Saint-Denis ainsi qu'à Créteil, meilleures que celles des universités.

Le regroupement d'ouvrages dans une bibliothèque spécialisée pour laquelle des investissements significatifs seraient à consentir, pourrait être un pas vers la recherche d'une unité de conception pour les différents groupes de préparation. Cette unité pourrait déboucher sur l'édition par l'IUFM de documents et photocopiés de cours et synthèses, très utiles dans cette discipline où l'érudition joue un certain rôle au concours. Les emplois du temps pourraient alors être étudiés en fonction du public spécifique de l'IUFM, qui compte un grand nombre d'étudiants salariés.

L'implication des universitaires dans la préparation au CAPES a cependant des effets bénéfiques dans la prise de conscience de lacunes, voire d'un "déficit culturel" chez certains étudiants, et des insuffisances dans les contenus des études universitaires en premier et second cycles. Cette implication pousse aussi à développer les préprofessionnalisations et pose la question de la contribution de l'IUFM à leur fonctionnement. Il conviendrait que les universités reconnaissent pleinement cette implication de certains de leurs personnels.

Il s'agit donc de renforcer les liens réguliers entre l'IUFM et les trois universités concernées, par le développement de conventions plus explicites sur les coopérations nécessaires, et par le développement du travail d'équipe des enseignants-chercheurs des divers établissements impliqués dans la préparation.

Il semble que l'existence d'un département disciplinaire en histoire et géographie à l'IUFM ait favorisé un début de reconnaissance au niveau des options de formation, ainsi que la mise en débat dans cette discipline des points de vue sur la politique de l'établissement : gestion des flux, échanges de services, rééquilibrage des contenus entre histoire et géographie (il n'y a que 18% de géographes parmi les PLC1). La mise au point d'un véritable plan de formation pour le CAPES d'Histoire-Géographie semble être souhaitée par l'ensemble des intervenants.

Un stage facultatif d'observation de classe est proposé aux stagiaires qui ne sont pas encouragés dans cette voie par les contenus des épreuves et les positions des jurys. Cependant, l'épreuve sur dossier peut ouvrir la possibilité d'exprimer une sensibilisation à l'histoire et à l'épistémologie de la discipline, ainsi qu'à des questions de nature didactique. Dans l'hypothèse d'une évolution des concours dans cette direction, la coopération entre enseignants universitaires et formateurs IUFM sera encore plus déterminante.

Le tableau qui suit donne une idée de l'évolution des flux dans cette discipline, touchée par la pléthore de candidats face aux possibilités de réussite.

Préparation CAPES en histoire-géographie	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Demandes d'entrée à l'IUFM		442	454	344	277
Effectifs PLC1	167	230	229	187	169
Candidats présentés au CAPES	143	191	155	169	151
Reçus au CAPES	46	21	12	10	10
Effectifs PLC2					
CAPES		103	124	82	93
Agrégation		10	5	26	16

De même qu'en physique-chimie, l'IUFM de Créteil accueille en PLC2 un très grand nombre de stagiaires en provenance d'autres académies, vraisemblablement de Paris, passant de 10 reçus au CAPES en 1997 à 109 stagiaires PLC2 d'histoire et géographie à la rentrée 1997.

L'évaluation de la deuxième année d'IUFM pour la formation des professeurs d'histoire-géographie s'inscrit dans le commentaire général sur la formation des PLC2 à l'IUFM de Créteil.

LE CAPES D'ALLEMAND

En 1997-1998, 24 étudiants des universités de Paris VIII et Paris XII étaient inscrits à l'IUFM de Créteil en première année. La formation disciplinaire est assurée, d'une part, par chaque université de rattachement (Paris VIII et Paris XII) dans ses propres locaux et, d'autre part, dans un lycée de Montreuil, dans le cadre d'un tronc commun mis en place par ces deux universités en liaison avec l'IUFM. L'originalité de cette formation consiste justement en cette création d'un pôle d'enseignements communs, au contenu méthodologique très fort (entraînement à la méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte, écrite et orale ; entraînement à l'expression écrite et orale en français et en allemand ; didactique ; cycle de conférences portant sur les auteurs au programme). Cette année, l'IUFM a apporté son soutien au colloque organisé par Paris XII sur Heinrich Heine (auteur au programme 1997-1998).

Si des difficultés d'ordre financier sont apparues dans un premier temps, l'IUFM ne pouvant financer deux formations complètes dans deux universités pour un effectif d'étudiants aussi faible, il semble que le problème soit aujourd'hui résolu et que les deux universités de rattachement aient trouvé un compromis satisfaisant : l'IUFM partage l'enveloppe du CAPES d'Allemand entre Paris VIII et Paris XII et finance l'intégralité du pôle d'enseignements communs. La préparation à l'épreuve sur dossier se déroule dans le cadre du pôle d'enseignements communs, au lycée de Montreuil. Elle représente environ le tiers de la préparation totale (2/3 pour la préparation aux épreuves disciplinaires) et, outre les demi-journées de formation, comprend un stage d'observation en établissement scolaire (10 à 15 h en début d'année) et un stage d'observation du "système scolaire", dans un autre établissement, entre l'écrit et l'oral du CAPES.

Les résultats sont en hausse : le taux de réussite est aujourd'hui voisin de 20% (en 1997, il y a eu 5 étudiants reçus sur 27 présents).

La deuxième année se compose de 6 h de stage en responsabilité, d'un stage de pratique accompagnée, d'un jour et demi par semaine, de didactique de la discipline, de 80 h de formation commune dans l'année ("système éducatif", "publics difficiles", etc.) et de la réalisation du mémoire professionnel. Sur les 23 stagiaires de deuxième année, les deux tiers ont effectué leur première année dans les académies de Versailles et de Paris ou, c'est le cas de quelques-uns, sont agrégés.

La coordination entre les deux universités et l'IUFM est bien assurée, grâce à la présence des DETU ou d'enseignants-chercheurs en poste dans les universités mais chargés de façon régulière des relations avec l'IUFM. En raison du faible effectif, un seul enseignant de l'IUFM, PRAG à Paris XII, assure la préparation à l'épreuve sur dossier et la formation didactique des PLC1, ce qui donne une unité à cette partie de la formation. Les universités de rattachement sont très satisfaites du pôle commun, qui a pu être mis en place grâce à la bonne volonté de tous les intervenants et en particulier de l'IUFM. Toutefois elles déplorent qu'une trop faible proportion d'étudiants (entre un tiers et un quart) soient titulaires d'une maîtrise à leur entrée à l'IUFM. Des aménagements ont été réclamés afin de permettre aux stagiaires de deuxième année de préparer une maîtrise ou un DEA, mais la lourdeur de la formation en deuxième année ne l'a pas permis.

L'articulation entre la première et la deuxième année est trop faible. La deuxième année est davantage une année d'adaptation à l'emploi qu'une année de préparation au métier. La formation est très axée sur le stage, avec trop peu de prise de distance. Les 20% de formation disciplinaire, initialement prévus dans le plan de formation, n'existent pas dans la réalité.

Le stage en responsabilité pourrait être réduit, ce qui allégerait l'emploi du temps des stagiaires (puisque le temps de préparation des cours se trouverait par là même diminué) et leur permettrait, d'une part, de consacrer davantage de temps à la réflexion critique sur leur apprentissage du métier et, d'autre part, de poursuivre leur formation disciplinaire à l'université s'ils le souhaitent. Il pourrait ainsi y avoir une continuité entre les deux années du CAPES, continuité aujourd'hui totalement absente. Par ailleurs, certains mémoires professionnels pourraient être dirigés par des enseignants des universités de rattachement, ce qui permettrait de maintenir un lien entre la première et la deuxième année.

LE CAPES D'ANGLAIS

Pour la préparation du CAPES d'Anglais, l'IUFM de Créteil a signé des conventions avec les universités de Paris XII, Paris VIII et Paris XIII. Paris VIII et Paris XIII assurent cette préparation en commun. Les étudiants sont titulaires d'une licence, assez rarement d'une maîtrise.

En 1997-1998, le nombre d'inscrits à l'IUFM pour la préparation au CAPES était de 103. La formation disciplinaire comprend 847 h à Paris XII et 708 h 30 pour Paris VIII et Paris XIII. Ce sont les universités qui sont chargées de la répartition des cours et qui établissent chaque année la liste des besoins en enseignement. L'IUFM donne son accord à cette liste et finance tous ces enseignements. Notons deux initiatives intéressantes : à la liste des enseignements préparant strictement les questions aux concours, s'ajoutent des cours de pratique orale, qui font suite à un diagnostic phonétique en début d'année, afin de pallier les insuffisances en anglais oral de la majorité des étudiants, insuffisance notée régulièrement dans tous les rapports de jury. D'autre part, un système de colles a été mis en place afin d'assurer un suivi individualisé des étudiants pour la méthodologie de la nouvelle, de la grammaire et de la traduction. Tous ces enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs des universités de rattachement, dans les locaux de Paris XII et Paris XIII (les étudiants de Paris VIII se déplaçant à Paris XIII). La préparation à l'épreuve sur dossier (entre 80 et 100 h) est assurée par des formateurs de l'IUFM (PRAG) dans les

locaux des universités (et accessoirement dans ceux du Centre de formation des maîtres - CFM - à la demande de Paris XII qui manque de locaux). On note donc une assez grande unité de lieu pour la préparation de ce concours.

En seconde année les PLC2 sont placés sous l'entière responsabilité des IUFM. Peu de stagiaires ont préparé le CAPES à l'IUFM de Créteil. D'une part, un assez grand nombre d'étudiants ont présenté le CAPES en candidats libres (donc sans être inscrits dans un IUFM en première année), d'autre part, les néo-agrégés représentent 30% environ de l'effectif PLC2 (beaucoup plus que dans les autres académies).

Les PLC2 assurent tous 6 h de stage en responsabilité et bénéficient d'un jour et demi de formation à l'IUFM. Ils rédigent un mémoire professionnel sous la direction d'un enseignant de l'IUFM.

On constate une baisse d'effectifs en dépit d'un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale (entre 18 et 21%). Le taux de réussite s'explique par les moyens mis en oeuvre notamment pour améliorer la préparation orale (cf. infra), pour assurer un véritable suivi individualisé (système de colles) dans les universités, et par la qualité de la préparation à l'épreuve sur dossier. La baisse d'effectifs est essentiellement due à la suppression des allocations de 1ère année : en 1995-1996, année où il y avait des allocations, 203 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du CAPES en mars 1996 sur 237 inscrits ; en mars 1998, on comptait 86 présents seulement (sur 103 inscrits).

Les relations entre l'IUFM et les départements d'Anglais des trois universités de rattachement sont très bonnes, même si l'on peut regretter un manque de suivi dans les relations avec l'IUFM de la part des départements d'Anglais : les interlocuteurs chargés de ces relations sont rarement les mêmes d'une année sur l'autre, ce qui occasionne une certaine gêne. Les problèmes de santé d'un DETU expliquent en partie, mais en partie seulement, cette situation.

Les universités déplorent que les étudiants se précipitent de la licence au CAPES sans prendre le temps de faire une maîtrise. Une campagne d'information pourrait être menée auprès des étudiants, tant par les universités que par l'IUFM, pour leur faire prendre conscience de l'avantage qu'ils auraient à préparer une maîtrise et à améliorer encore leurs chances de réussite.

Les universités devraient investir davantage dans leurs relations avec l'IUFM en désignant des interlocuteurs plus stables.

Afin d'éviter la coupure totale entre la première et la deuxième année, les universités pourraient assurer une formation disciplinaire, au moins de quelques heures, en deuxième année (la "formation scientifique" prévue dans les premiers plans de formation, mais revue et améliorée). Les enseignants-chercheurs des universités pourraient être sollicités pour diriger des mémoires professionnels.

Des échanges de service plus systématiques pourraient avoir lieu entre les enseignants-chercheurs en poste dans les universités et ceux en poste dans les IUFM (lorsqu'il y en a).

La création d'une nouvelle structure, par exemple d'un département d'Anglais de l'IUFM, pourrait contribuer à une plus grande transparence de la formation en permettant une véritable coopération entre les enseignants-chercheurs, les formateurs du second degré et les IPR.

Le contexte social de l'académie de Créteil a tendance à pousser les formateurs à parer au plus pressé, ce qui est compréhensible. Cependant, l'année de formation est l'année idéale pour encourager les stagiaires à prendre un peu de recul critique vis-à-vis de leur métier. C'est cette dimension qui fait encore défaut et qui devrait être encouragée.

D'autre part, la réduction du stage en responsabilité de 6 h à 4 h permettrait aux stagiaires de consacrer davantage de temps à leur formation, didactique, mais également disciplinaire.

LE CAPLP2 MATHÉMATIQUES-SCIENCES

La préparation au CAPLP2 Mathématiques-Sciences (concours externe) s'insère dans un vaste dispositif d'ensemble de préparations aux CAPET et CAPLP2 externes et internes. Elle bénéficie des mêmes conditions favorables que celle du CAPES de Physique-Chimie. Héritière des formations de l'ENNA, elle attire les candidats d'un grand nombre d'académies.

La suppression des allocations ainsi que la diminution du nombre de postes mis au concours (-20% cette année) ont provoqué une diminution sensible du nombre des dossiers déposés à l'entrée de l'IUFM, passant en deux ans de 120 à 101. L'évaluation des flux et des réussites est difficile, car il faut tenir compte d'un certain "brouillage" des candidatures multiples aux concours analogues au CAPLP2, avec 6 400 candidats pour 360 postes offerts.

La capacité d'accueil à cette préparation est de 24 places. La sélection effectuée en deux temps (barèmes sur dossier et entretien) et le désengagement de nombreux candidats ont abouti, en 1997-1998, à l'inscription de 10 postulants sur les 43 convoqués à l'entretien. Complétée par 4 redoublants, la préparation ne fait donc pas le plein. Il semble que de nombreuses candidatures ne correspondent pas au profil souhaité pour que la préparation puisse être raisonnablement efficace. On peut noter qu'en 1997 il y a eu 5 reçus au concours pour 17 candidats présentés.

La rigueur de la sélection, les conditions matérielles offertes par le CST de Saint-Denis (laboratoires, salles de TD, bibliothèque, salles de travail) et l'encadrement pédagogique font qu'il n'y a pas d'abandon en cours d'année.

Le plan de formation comprend 750 h, dont 500 h d'enseignements scientifiques et technologiques, 60 h de formation professionnelle, 36 h de stage en milieu scolaire et 154 h d'entraînement aux épreuves spécifiques du concours. Ce volume peut paraître assez lourd pour le CAPLP2 Mathématiques-Sciences. Il suppose un rythme de travail soutenu qui ressemble aux conditions de travail dans une classe préparatoire aux grandes écoles. C'est un plan unifié pour l'ensemble du secteur technique qui reflète une politique de préparation délibérée de la direction de l'IUFM. On peut souligner une initiative originale rendue possible par les conditions particulières du CST : les candidats redoublants au CAPES de Physique peuvent bénéficier de 40 h de compléments de mathématiques et de séances de leçons pour se présenter au CAPLP2.

La préparation donne une certaine importance à la réalisation d'un dossier professionnel, technique et pédagogique, présenté dans le cadre d'une option au concours. Chaque candidat peut recevoir pour cela une aide individualisée de 14 h. Il bénéficie en outre d'une préparation d'une semaine au stage de sensibilisation en milieu scolaire. L'épreuve du concours actuel ne permet pas de bien valoriser ce début de formation.

La formation de deuxième année est entièrement assurée par l'IUFM, les inspecteurs de l'Education nationale y sont associés. Le dispositif est analogue pour l'ensemble des disciplines. Les stagiaires (11 en 1997-1998) sont accueillis trois jours avant la pré-rentrée pour une courte mise en conditions, dans la perspective de la prise en charge d'une classe difficile. L'IUFM devrait intensifier ses efforts pour que les stages en responsabilité puissent avoir lieu dans des classes à peu près stables, afin de porter leurs fruits.

Les stages en responsabilité en lycée professionnel ont posé des problèmes différents de ceux des PLC en collège ou lycée classique. Leur alignement ne s'est pas fait sans difficultés d'adaptation des anciennes formations ENNA. La transition entre les études universitaires et le monde des lycées professionnels étant forte, il a semblé judicieux de les combiner avec les stages de pratique accompagnée (6 heures globalement par semaine) avec le même conseiller pédagogique, en BEP si possible. L'IUFM, avec l'aide des IEN, intervient auprès du rectorat pour le choix des stages et des conseillers pédagogiques, ainsi qu'auprès des chefs d'établissement pour aménager les situations difficiles.

Ces stages sont suivis avec attention par les formateurs de l'IUFM : réunions régulières (4 par an) avec les stagiaires, les conseillers pédagogiques et les IEN. Les stagiaires reçoivent de 2 à 4 visites de conseils dans leur

classe de la part des formateurs IUFM de leur discipline et par un psycho-pédagogue. Ces visites permettent de dégager l'essentiel et d'approfondir ou corriger les pratiques de classes, au travers d'une collaboration effective entre le conseiller pédagogique de terrain et le formateur IUFM plus âgé. Les stagiaires en difficultés sont pris en charge par de nouvelles visites et peuvent bénéficier d'allègements pour le reste de la formation, notamment sous forme de dispense de mémoire professionnel.

Accompagnant les stages de pratique, l'IUFM assure des compléments de formation expérimentaux et didactiques, ou disciplinaires pour les stagiaires qui désireraient préparer ultérieurement l'agrégation interne.

Les mémoires professionnels sont encadrés par les professeurs de l'IUFM, sur des thèmes relevant des disciplines enseignées ou psycho-pédagogiques, en recherchant les retombées sur les pratiques. Eléments de formation et d'initiation à l'écriture, certains mémoires sont publiables et font l'objet de résumés rassemblés dans un volume de la collection entreprise par l'IUFM avec le CRDP.

La spécificité du CAPLP2 donne de l'importance au stage en entreprise, effectué au cours de l'année, pour une approche du milieu économique et industriel. Les lieux de stage sont à l'initiative des stagiaires.

Ces stages ont pour objectif de favoriser les contacts avec le monde de l'entreprise, afin que les stagiaires des disciplines générales puissent suivre les élèves des baccalauréats professionnels lors de leurs périodes de formation en entreprise. Il convient d'établir des partenariats avec certaines entreprises du bassin de l'IUFM, de manière à développer un pool d'entreprises-ressources, habituées aux stages de formation IUFM.

Pour consolider cette partie de la formation, les mémoires professionnels pourraient partir de questions rencontrées au cours du stage en entreprise, sans négliger les retombées sur l'enseignement. Les élèves des lycées professionnels pourraient ainsi bénéficier du travail d'approfondissement mené par les stagiaires dans le cadre de leur mémoire professionnel. Un regroupement de ces travaux par secteur de spécialités associés à un corpus d'enquêtes, serait fort utile pour les travaux sur les référentiels, le suivi des emplois et une meilleure connaissance par l'établissement de la diversité des lieux de travail. Dans ce cadre, le travail d'écriture du mémoire professionnel reste nécessaire mais peut être allégé (15 pages).

Le petit nombre de stagiaires PLP leur permet de trouver assez facilement un lieu de stage.

LE CAPLP2 LETTRES-HISTOIRE

La préparation au CAPLP2 Lettres-Histoire s'effectue dans un seul site de l'IUFM, celui du Centre scientifique et technologique de Saint-Denis, ex ENNA. Les cours sont assurés par deux PRAG de français, tous deux issus de l'ENNA, trois PRAG d'histoire-géographie et une PRAG de psychopédagogie. Ces enseignants se consacrent presque exclusivement à la formation des PLP2, première et deuxième années, à l'exception de quelques cours dispensés dans le cadre des CAPES d'Histoire-Géographie.

Avec la création des IUFM, l'effectif des PLP est passé d'une dizaine d'étudiants à 25 lorsque les allocations ont été attribuées. La disparition de ces allocations a ramené l'effectif à 20 étudiants. Les étudiants sont admis à l'IUFM soit sur dossier (pour ceux qui ont été admissibles au CAPES), soit sur entretien. La politique d'admission est très sélective puisque 20 dossiers seulement ont été retenus sur 90 en 1997-1998. Pour cette sélection, on privilégie les étudiants titulaires d'une licence de lettres, d'histoire ou de géographie (ces derniers sont bien moins nombreux que les historiens).

La formation en première année comprend 693 h, réparties entre l'enseignement disciplinaire, la préparation aux épreuves écrites, la préparation aux épreuves orales, la formation professionnelle et une mise à niveau disciplinaire grâce à un suivi méthodologique individualisé. Le taux de réussite est élevé (supérieur à 50%). Ce taux a un peu baissé en 1997 bien qu'il reste supérieur à la moyenne nationale. Les enseignants expliquent cette légère baisse

par la hausse du niveau des concours. De fait, le niveau exigé en lettres et en histoire se rapproche des niveaux exigés pour les CAPES. Un grand nombre d'étudiants prennent d'ailleurs une double inscription (CAPES + CAPLP2) et abandonnent le plus souvent la préparation au CAPES en cours d'année pour se consacrer au CAPLP2. Cependant, entre 10 et 12% des places au concours ne sont pas remplies car les admis ont été reçus en même temps à un autre concours (le CAPES).

En deuxième année, on compte une quinzaine de stagiaires, dont un tiers environ se sont présentés en candidats libres au concours et n'ont donc pas suivi la formation de l'IUFM en première année. La formation s'articule autour du stage en responsabilité (4 h dans un LP toute l'année) et du stage de "pratique accompagnée" (2 h avec un conseiller pédagogique dans les classes de ce dernier). Outre ces stages, les étudiants suivent deux journées de "regroupement" par semaine à l'IUFM ainsi que six journées de formation générale réparties sur toute l'année. Les six premières semaines sont consacrées à des conseils pratiques plus qu'à une véritable formation pédagogique, en raison de la nécessité de parer au plus urgent. Ensuite, les stagiaires sont encouragés à prendre un peu plus de recul, en particulier grâce à la rédaction du mémoire professionnel. Le jury académique procède à la certification des stagiaires. Le taux d'échec est insignifiant.

Un groupe de travail rassemblant deux formateurs de l'IUFM, deux conseillers pédagogiques, un IEN et un stagiaire vient d'élaborer une charte de formation pour la deuxième année, qui prévoit la mise en place de modules.

L'avantage de cette formation réside dans le très petit effectif des candidats, et donc dans la disponibilité des formateurs. L'esprit de la formation rappelle un peu celle des classes préparatoires aux grandes écoles. L'inconvénient est que cette formation s'effectue en vase clos : il n'existe aucun lien avec les universités de rattachement en dehors du fait que certains enseignants interviennent dans les CAPES, mais uniquement pour la préparation à l'épreuve sur dossier. Les stagiaires bénéficient d'un suivi personnalisé très précieux mais ont l'impression d'être coupés du reste de l'IUFM. Ils devraient certes avoir l'occasion de rencontrer des PE et des PLC lors des séances de formation générale, mais, dans les faits, seuls les PLP assistent à ces séances (on constate un très fort taux d'absentéisme chez les PE et les PLC) et, d'autre part, cette formation générale leur semble mal adaptée à leurs besoins. On peut déplorer que les PLP ne soient associés à aucune action internationale et ne reçoivent aucune information de la part du service des relations internationales de l'IUFM. Pour l'instant les enseignements font bien peu de place (pour ne pas dire aucune) à l'Europe. On ne voit pas pourquoi les enseignants des LP seraient ainsi privés de la dimension européenne qui est encouragée chez tous les autres maîtres. Les enseignants et les étudiants déplorent la pauvreté de leur CDI, qui semble réelle, mais n'envisagent pas d'avoir recours à d'autres bibliothèques. Il faut dire que la distance géographique entre le CDI de Bonneuil et celui de Saint-Denis est un obstacle majeur.

La lourdeur du stage en responsabilité est nuisible à la qualité de la formation. En effet les formateurs de l'IUFM disposent de peu de temps pour encourager leurs stagiaires à prendre un peu de recul par rapport à leur nouveau métier. La formation sur le terrain serait plus efficace si elle était un peu plus légère. Le choix des stages, officiellement du ressort de l'IUFM, est en réalité effectué par les IEN en fonction des besoins du rectorat. La situation idéale voudrait que le stage en responsabilité soit effectué dans le même établissement que les stages de pratique accompagnée, ce qui est rarement le cas.

Il est permis de s'interroger sur la nécessité d'une politique d'admission aussi sélective : ne pourrait-on pas envisager de donner leur chance au concours à une dizaine d'étudiants supplémentaires chaque année, sans nuire à la qualité de la formation dispensée ?

Le stage en responsabilité pourrait être allégé, ce qui permettrait un apprentissage plus serein.

LA FORMATION DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE)

Cette formation, d'environ 60 étudiants de première année, a lieu essentiellement dans des locaux de l'université Paris XII, mais elle est quasi intégralement assurée par l'IUFM. Celui-ci cherche à maîtriser le recrutement de ses étudiants en instituant des entretiens préalables. Il a fortement renforcé le nombre d'heures de formation, l'approche universitaire, la préparation des écrits et de l'oral, afin d'améliorer les chances de réussite des étudiants. Malgré ces efforts, le taux de réussite demeure faible : environ 10%.

La formation de la vingtaine de CPE stagiaires, dont très peu sont issus de l'IUFM de Créteil, répond aux exigences réglementaires : stage en responsabilité, mémoire professionnel, autres stages obligatoires, regroupement dans un établissement scolaire ressource. La formation des CPE2 semble moins bien pensée que celle des CPE1. Cadrée par les textes réglementaires permettant la validation de l'année IUFM, elle reste néanmoins trop peu en prise avec les compétences et exigences professionnelles. La question de la relation des CPE avec les enseignants, durant leur formation et dans le cadre de leurs métiers respectifs, devrait être abordée de façon plus centrale dans le cadre de la formation.

Cette question est souvent au cœur des conflits dans les établissements, et des rapprochement conceptuels, durant la formation, seraient sans doute profitables. De même, les personnels de direction, responsables de la politique éducative dans les établissements, devraient être plus nettement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la formation.

Un groupe de pilotage se réunit environ quatre fois par an. Il analyse la cohérence de la formation sur les deux années. On constate que la formation des étudiants est centrée sur un premier objectif : la réussite au concours. Le faible pourcentage de réussite enregistré, outre qu'il semble démoraliser quelque peu l'équipe restreinte et apparemment soudée des formateurs, oblige celle-ci à orienter la formation vers des objectifs plus larges, afin qu'elle permette aux étudiants de réussir d'autres concours ou examens.

Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

1996-1997	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				Total
	Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspec- teurs	Enseign.- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
Formation initiale											
Premier degré		"10"	"150"	"2"	"380"	"2"		"60"		"20"	
1ère année		660	20560		12300	100		2930		230	36 780
2ème année		1480	3220	300	65000	200		380		410	70 990
Second degré	"5"	"13"	"72"					"93"			
1ère année		3 435	30 125					5 100			38 660
2ème année			1 160					20			1 180
Formation commune		800	1 200								2 000
Formation continue			1 400					275			1 675
Missions particulières*	80	220	1 950	<-- Heures spécifiques CST				30			2 280
			2 900	<-- Ressources affectées				400			3 300
Total (1) <i>dont H.C (2)</i>	80	6 595	62 515	300	77 300	300		9 135			156 865 <i>52 000</i>

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

"x" représente un nombre de personnes

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

Les formations initiales au CST peuvent se décomposer ainsi :

formation initiale.....	38 660 h
heures complémentaires spécifiques.....	2 280 h
Total	40 940 h

A ce total, s'ajoutent :

formations 2ème année sur d'autres sites.....	1 180 h
formation commune.....	55 h
formations avec des établissements en convention avec l' IUFM (4 universités) et ressources affectées.....	3 300 h
formation continue MAFPEN.....	1 675 h
Sous-total	6 210 h

Total général : 40 940 + 6 210 = 47 150 heures

Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences	
Physique-Chimie	2	3		2	7
Mathématiques	1	5	2		8
Sciences de l'information-Communication	1				1
Mécanique-Génie mécanique	1	1	1	1	4
Histoire et Archéologie	1	2		1	4
Electronique	1			3	4
Lettres	1	4			5
Anglais		1		2	3
Allemand		1		2	3
Epistémologie		1			1
Informatique		1			1
Arts plastiques		1		2	3
Sciences de l'éducation		5		2	7
Education physique et sportive		1			1
Géographie		2			2
Psychologie cognitive		1			1
Sociologie de l'éducation		1			1
Espagnol				1	1
Sciences économiques				1	1
Total	8	30	3	17	58

Répartition des enseignants du second degré par discipline

Disciplines	Enseignants en poste à l'IUFM (1)		Enseignants formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Mécanique	3	-	-	-	-	3
Education musicale	2	9	1	2	-	14
Sciences physiques	8	6	4	4	-	22
Génie électrique	10	1	-	-	-	11
Philosophie	23	18	1	-	-	42
Lettres modernes, lettres classiques	18	16	3	3	-	40
Technologie	-	9	-	2	-	11
Histoire-Géographie	19	4	7	2	-	32
Anglais	2	2	2	4	-	10
Mathématiques	14	22	8	7	-	51
Sciences naturelles	6	3	2	-	-	11
Arts plastiques	6	5	1	1	-	13
Documentation	-	7	-	2	-	9
Education physique et sportive	4	20	3	2	-	29
Lettres/Anglais	-	-	-	-	1	1
Génie civil	5	1	-	-	-	6
Génie industriel	3	-	-	-	-	3
Allemand	1	-	2	-	-	3
Audiovisuel	-	1	-	-	-	1
Economie-Gestion	2	-	11	6	-	19
Electronique	1	-	-	-	-	1
Informatique	-	1	-	-	-	1
Génie mécanique STI	14	-	1	1	-	16
Espagnol	-	-	1	1	-	2
Sciences économiques et sociales	-	-	2	-	-	2
Physique appliquée	-	-	1	-	-	1
Biochimie	-	-	-	1	-	1
Autres (1)	1	-	-	-	-	1
Total	142	125	50	38	1	356

(1) documentation : +1 ADEN ; sans discipline : +2 PEGC

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1996-1997 (session 1997)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **
1er degré									
Professeur des écoles	46 058		988	8 497		451	18,4%		45,6%
2nd degré									
CAPEs									
Philosophie	2 437	831	14	180	74	0	7,4%	8,9%	0,0%
Lettres modernes	6 851	3 721	87	1 382	905	13	20,2%	24,3%	14,9%
Histoire-Géographie	9 274	4 939	126	971	600	10	10,5%	12,1%	7,9%
Sciences économiques et sociales	2 125	866	28	104	67	3	4,9%	7,7%	10,7%
Allemand	1 581	805	27	189	108	5	12,0%	13,4%	18,5%
Anglais	6 929	3 797	144	1 101	740	26	15,9%	19,5%	18,1%
Espagnol	3 237	1 718	24	400	237	3	12,4%	13,8%	12,5%
Arabe	147	34	1	4	2	0	2,7%	5,9%	0,0%
Mathématiques	8 192	3 656	86	1 154	703	25	14,1%	19,2%	29,1%
Physique et Chimie - Phys. et Électricité	5 477	2 224	66	612	416	16	11,2%	18,7%	24,2%
Education musicale et Chant choral	599	373	20	266	193	3	44,4%	51,7%	15,0%
Arts plastiques	1 767	784	67	130	69	1	7,4%	8,8%	1,5%
Documentation	1 889	838	25	100	67	1	5,3%	8,0%	4,0%
CAPEPS	3 961	2 316	71	1 060	805	21	26,8%	34,8%	29,6%
Conseiller Principal d'Éducation	8 654	1 354	52	400	177	5	4,6%	13,1%	9,6%
CAPET									
Génie mécanique									
option construction	553	291	20	135	105	7	24,4%	36,1%	35,0%
option productique	298	167	18	95	73	11	31,9%	43,7%	61,1%
Génie civil									
option équipements techniques : énergie	76	16		23	6		30,3%	37,5%	
option structures et ouvrages	218	87	18	58	32	8	26,6%	36,8%	44,4%
Génie électrique									
option électronique et automatique	527	228	8	95	72	3	18,0%	31,6%	37,5%
option électrotechnique et énergie	457	236	3	130	105	3	28,4%	44,5%	100,0%
option informatique et télématique	67	19	10	25	12	7	37,3%	63,2%	70,0%
Biotechnologie									
option biochimie, génie biologique	524	151	10	40	25	4	7,6%	16,6%	40,0%
Technologie									
option construction mécanique	375	255	18	160	138	10	42,7%	54,1%	55,6%
option construction électrique	290	157	11	110	93	8	37,9%	59,2%	72,7%
option gestion	295	211	18	110	99	9	37,3%	46,9%	50,0%
Économie-Gestion									
option éco. et gestion administrative	769	656	20	55	41	3	7,2%	6,3%	15,0%
option éco. et gestion comptable	1 823	491	24	95	61	7	5,2%	12,4%	29,2%
option éco. et gestion commerciale	1 144	27	23	64	43	7	5,6%	159,3%	30,4%
CAPLP2									
Mathématiques / Sciences physiques	4 150	1 609	17	450	300	5	10,8%	18,6%	29,4%
Lettres / Histoire	3 542	1 044	26	420	206	8	11,9%	19,7%	30,8%
Génie civil									
option équipements techniques : énergie	50	9	8	10	4	4	20,0%	44,4%	50,0%
Génie électrique									
option électronique	463	210	8	65	41	1	14,0%	19,5%	12,5%
option électrotechnique	439	220	11	90	53	3	20,5%	24,1%	27,3%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Créteil

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1995-1996 (session 1996)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **
1er degré									
Professeur des écoles	43 225		993	8 990		588	20,8%		59,2%

2nd degré

CAPES

	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **
Philosophie	2 131	824	8	240	83	0	11,3%	10,1%	0,0%
Lettres modernes	6 107	3 914	131	1 369	569	23	22,4%	14,5%	17,6%
Histoire-Géographie	8 882	5 440	138	926	627	10	10,4%	11,5%	7,2%
Sciences économiques et sociales	2 312	953	50	170	119	4	7,4%	12,5%	8,0%
Allemand	1 514	914	25	231	157	5	15,3%	17,2%	20,0%
Anglais	6 919	4 113	205	1 082	691	39	15,6%	16,8%	19,0%
Espagnol	2 939	1 824	36	383	259	0	13,0%	14,2%	0,0%
Arabe	95		2	4		0	4,2%		0,0%
Mathématiques	7 328	3 563	100	1 497	759	29	20,4%	21,3%	29,0%
Physique et Chimie - Phys. et Électricité	6 023	2 230	69	932	480	16	15,5%	21,5%	23,2%
Éducation musicale et Chant choral	582	352	24	223	168	4	38,3%	47,7%	16,7%
Arts plastiques	1 723		69	140		4	8,1%		5,8%
Documentation	2 104	991	26	130	103	3	6,2%	10,4%	11,5%

CAPEPS	3 364	2 154	41	830	646	8	24,7%	30,0%	19,5%
---------------	-------	-------	----	-----	-----	---	-------	-------	-------

Conseiller Principal d'Éducation	7 714	1 242	67	400	184	3	5,2%	14,8%	4,5%
---	-------	-------	----	-----	-----	---	------	-------	------

CAPET

Génie mécanique <i>option construction</i>	549		18	190		10	34,6%		55,6%
<i>option productique</i>	267	163	21	97	77	8	36,3%	47,2%	38,1%
Génie civil <i>option structures et ouvrages</i>	199		12	55		6	27,6%		50,0%
Génie électrique <i>option électronique et automatique</i>	585		19	145		9	24,8%		47,4%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	455	215	16	143	98	12	31,4%	45,6%	75,0%
<i>option informatique et télématique</i>	72		13	25		5	34,7%		38,5%
Biotechnologie <i>option biochimie, génie biologique</i>	535		9	40		5	7,5%		55,6%
Technologie <i>option construction mécanique</i>	268		9	219		8	81,7%		88,9%
<i>option construction électrique</i>	216		8	125		7	57,9%		87,5%
<i>option gestion</i>	242		21	207		21	85,5%		100,0%
Économie-Gestion <i>option éco. et gestion administrative</i>	806		23	85		6	10,5%		26,1%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	2 194		26	178		7	8,1%		26,9%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	1 305		27	114		8	8,7%		29,6%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	3 099	479	19	460	142	6	14,8%	29,6%	31,6%
Lettres / Histoire	2 842	681	19	430	196	10	15,1%	28,8%	52,6%
Génie mécanique <i>option productique</i>	167		4	25		0	15,0%		0,0%
Génie électrique <i>option électronique</i>	526		5	75		1	14,3%		20,0%
<i>option électrotechnique</i>	406		2	90		2	22,2%		100,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Créteil

Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1994-1995 (session 1995)

	Présents au concours			Admis au concours			Taux de réussite admis / présents		
	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **	France nat. *	France IUFM **	Créteil **
1er degré									
Professeurs des écoles	49 954		943	9 622		578	19,3%		61,3%

2nd degré

CAPES

Philosophie	1 724	650	6	280	105	0	16,2%	16,2%	0,0%
Lettres modernes	5 316	3 326	118	1 473	1 018	18	27,7%	30,6%	15,3%
Sciences économiques et sociales	2 208	1 001	24	240	183	4	10,9%	18,3%	16,7%
Histoire-Géographie	8 049	5 481	155	1 078	809	12	13,4%	14,8%	7,7%
Allemand	1 365	885	24	224	138	3	16,4%	15,6%	12,5%
Anglais	5 938	3 908	187	1 049	793	33	17,7%	20,3%	17,6%
Espagnol	2 633	1 739	49	424	314	2	16,1%	18,1%	4,1%
Arabe	78		2	7		1	9,0%		50,0%
Mathématiques	6 581	3 336	86	1 618	1 068	35	24,6%	32,0%	40,7%
Physique et Chimie - Phys. et électricité	5 016	2 266	59	1 058	628	20	21,1%	27,7%	33,9%
Éducation musicale et Chant choral	517	390	13	169	135	3	32,7%	34,6%	23,1%
Arts plastiques	1 517		55	170		3	11,2%		5,5%
Documentation	2 370	1 264	26	200	159	3	8,4%	12,6%	11,5%

Conseiller Principal d'Éducation	7 691	1 210	67	400	199	13	5,2%	16,4%	19,4%
---	--------------	--------------	-----------	------------	------------	-----------	-------------	--------------	--------------

CAPET

Génie mécanique									
<i>option construction</i>	506		16	191		10	37,7%		62,5%
<i>option productique</i>	235	146	15	99	92	11	42,1%	63,0%	73,3%
Génie civil									
<i>option structures et ouvrages</i>	177		15	54		7	30,5%		46,7%
Génie électrique									
<i>option électronique et automatique</i>	675		18	150		5	22,2%		27,8%
<i>option électrotechnique et énergie</i>	392	221	10	147	117	6	37,5%	52,9%	60,0%
<i>option informatique et télématique</i>	75		11	30		7	40,0%		63,6%
Biotechnologie									
<i>option biochimie, génie biologique</i>	463		7	39		2	8,4%		28,6%
Technologie									
<i>option construction mécanique</i>	260		5	217		5	83,5%		100,0%
<i>option construction électrique</i>	216		5	115		2	53,2%		40,0%
<i>option gestion</i>	178		13	146		12	82,0%		92,3%
Économie-Gestion									
<i>option éco. et gestion administrative</i>	770		14	145		7	18,8%		50,0%
<i>option éco. et gestion comptable</i>	2 378		25	300		8	12,6%		32,0%
<i>option éco. et gestion commerciale</i>	1 239		28	192		15	15,5%		53,6%

CAPLP2

Mathématiques / Sciences physiques	2 342	446	12	434	158	3	18,5%	35,4%	25,0%
Lettres / Histoire	2 348	531	20	420	195	16	17,9%	36,7%	80,0%
Anglais / Lettres	1 774	226	10	313	67	2	17,6%	29,6%	20,0%
Génie électrique									
<i>option électronique</i>	525		6	85		1	16,2%		16,7%
<i>option électrotechnique</i>	370		2	75		1	20,3%		50,0%

* : tous candidats (IUFM + libres)

** : candidats IUFM

Sources : MENRT (DPD) - IUFM de Créteil

Éléments financiers

Les ressources et recettes en KF

à partir du Compte financier		1994	1995	1996
Ressources affectées		5 785	5 333	7 409
	Restauration - Hébergement	2 925	2 932	3 027
	Autres : conventions	2 860	2 401	4 382
Droits d'inscription		1 859	1 998	1 921
Frais de dossier		1 039	1 118	945
Subventions de l'Etat		39 117	35 729	46 158
	MESR	39 117	35 729	46 158
	36.11 Fonctionnement	38 205	35 729	41 158
	66.72 Maintenance	912		5 000
	Autres origines			
Dotation des Conseils généraux		2 427	5 016	4 462
Subvention d'autres organismes publics		2		4
Divers		2 443	2 555	1 468
	Produits financiers			
	Travaux études	489	1 939	618
	Ventes activités annexes	160	199	221
	Locations de salles	391	404	374
	Produits exceptionnels	1 403	13	255
	Divers			
TOTAL DES RESSOURCES		52 672	51 749	62 367

Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)

		1994	1995	1996
Hors rémunération de personnels		22 738	25 520	25 183
	Infrastructures	12 697	13 848	13 535
	Entretien et réparations	6 835	7 572	7 449
	Locations diverses	1 937	1 830	1 795
	Honoraires		391	332
	Viabilité	3 925	4 055	3 959
	Autres charges isolées	5 292	6 319	6 013
	Achat matériel et fournitures	1 660	1 855	1 629
	Documentation générale	39	65	49
	Fournitures d'enseignement	2 208	2 654	2 348
	Frais postaux et télécommunications	1 301	1 577	1 858
	Déplacements, missions, réceptions	84	168	129
	Charges non isolées	994	1 500	1 502
	Restauration - Hébergement	2 331	2 416	2 423
	Ressources affectées	1 424	1 437	1 710
Rémunération de personnels		11 745	13 379	14 952
	ATOS (Infrastructures (CES)+vacataires et hors infrastructure)	-	-	-
	Heures complémentaires	11 745	13 379	14 952
Droits universitaires : versements universités			700	1 742
Indemnités de stages et de déplacement		5 846	5 739	5 812
	Formateurs	866	987	958
	Stagiaires	4 980	4 752	4 854
TOTAL DES DÉPENSES		40 329	45 338	47 689

Barème de recrutement PE1

	Recrutement 1992-1993 (1)	Recrutement 1993-1994 (2)	Recrutement 1994-1995	Recrutement 1995-1996	Recrutement 1996-1997	Recrutement 1997-1998	
Allocation année préparatoire IUFM	Année en cours	10 points	30 points	30 points			
	Année antérieure	6 points	5 points				
Cursus	Mention au bac : TB B AB		6 points 4 points 2 points	7 points 5 points 3 points	10 points 7 points 5 points	40 points 28 points 20 points	
	Licence ou diplôme Bac + 3	10 points	14 points	12 points	9 points	36 points	
	Sportif de haut niveau						
	Mention au DEUG et à la licence	1 à 3 points					
	Bonification : maîtrise de la langue, mathématiques, culture scientifique et technique, EPS		5 points				
	Bonification : disciplines enseignées à l'école primaire			10 points			
	Bonification : diplôme équivalent bac + 2 culture scientifique et technique				6 points	11 points	44 points
	Bonification : diplôme équivalent bac + 3 disciplines liées à l'enseignement du français à l'école				4 points	8 points	32 points
	Bonification : étudiants nés après le 1.09.72 inscrits ou titulaires de la licence en 1994-1995				17 points		
	Bonification : étudiants nés après le 1.09.71 inscrits ou titulaires de la maîtrise en 1994-1995				17 points		
Maîtrise						14 points	
Diplôme de 3ème cycle	1 ou 2 points	5 points	7 points	7 points	6 points	22 points (non cumulable avec la maîtrise)	
UV de préprofessionnalisation	1 point	4 points	3 points				

Barème de recrutement PE1 (suite)

	Recrutement 1992-1993 (1)	Recrutement 1993-1994 (2)	Recrutement 1994-1995	Recrutement 1995-1996	Recrutement 1996-1997	Recrutement 1997-1998	
Origine	Etudiants de l'année inscrits dans une université de l'académie de Créteil			4 points	15 points	60 points	
	Etudiants de l'année inscrits dans une université d'Île-de-France				13 points	52 points	
Expérience auprès des jeunes	Instituteur-suppléant, maître-auxiliaire	4 points	15 points	13 points	14 points	60 points	
	Aide aux devoirs, études dirigées	2 points					
	Stage en situation éducative	1 point					
	Expérience pédagogique hors cursus	1 point					
	Activités d'animation, d'encadrement de jeunes		2 points				
	MI-SE			7 points	4 points	4 points	16 points
	BAFA					2 points	8 points
BAFD		2 points	3 points	3 points	3 points (non cumulable avec BAFA)	12 points (non cumulable avec BAFA)	
Expérience professionnelle liée à l'éducation	1 ou 2 points						
Expérience professionnelle en dehors de l'Éducation nationale	1 à 6 points en fonction de la durée		7 points (12 mois dans une même entreprise)	6 points (2 ans à temps plein dans une même entreprise)	12 points (2 ans à temps plein dans une même entreprise)	48 points (2 ans à temps plein dans une même entreprise)	
Autres éléments	BNS ou attestation de formation aux premiers secours					7 points	
	Brevet d'éducateur sportif					11 points (non cumulable avec BNS...)	

(1) En complément de l'étude du dossier (noté sur 10), les candidats avaient un entretien (noté sur 20) avec un jury composé de 3 enseignants (un universitaire, un formateur IUFM, un responsable de formation sur le terrain - IEN ou CPAIEN ou DEA ou IMF).

(2) Certains candidats ont été convoqués à un test écrit, bref commentaire d'un texte relatif à l'éducation, complété de 2 questions, de manière à guider la réflexion des candidats (durée 45 mn).

L'IUFM de l'académie de Créteil s'est trouvé confronté, à sa création, aux mêmes difficultés que les autres IUFM. Mais la situation de l'académie de Créteil occupant la moitié Est de la couronne de l'Île-de-France, l'a soumis à des problèmes spécifiques. L'évaluation du CNE est intervenue à la fin du mandat du directeur-fondateur qui, après sept années à la tête de son établissement, vient de prendre sa retraite et d'être remplacé par un nouveau directeur. Elle a été l'occasion d'un bilan pour l'ancienne direction, et certains changements ont déjà été opérés depuis la visite des experts. Elle est intervenue aussi à une période charnière où les IUFM voient leurs missions évoluer.

Avant d'émettre un certain nombre de critiques et recommandations, il est nécessaire de dire clairement que **l'IUFM de Créteil "existe", est bien géré et remplit ses missions**. Ce résultat n'était pas évident *a priori*, compte tenu de la complexité de la situation, et a été obtenu grâce à une centralisation très forte tant au niveau administratif que pédagogique. La nouvelle direction peut s'appuyer sur cette réalité pour apporter les améliorations qui s'imposent, et adapter l'institut à l'évolution de ses missions.

La centralisation, qui n'a malheureusement pas été accompagnée d'une politique de communication interne efficace, a créé de fortes tensions sensibles à tous les niveaux du fonctionnement de l'institut. Certaines améliorations sont apparues avant l'évaluation par le CNE : par exemple, le budget a été voté par le Conseil d'administration en 1998 pour la première fois depuis la création de l'IUFM. D'autres ont été apportées depuis : par exemple, la séparation des fonctions de directeur des études pour le premier degré et de directeur du centre du Val-de-Marne, dont la réunion présentait un caractère symbolique de concentration des pouvoirs. **Pour intégrer au développement de l'IUFM toutes les potentialités très riches qu'il possède, le CNE recommande de développer énergiquement une véritable concertation entre la base et l'équipe de direction, en créant des outils pour faire circuler l'information au sein de l'établissement, en utilisant mieux les organes statutaires que sont le CA et le CSP, et en associant davantage les différents responsables à l'élaboration de la politique de l'établissement.**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme nous l'avons souligné, l'IUFM de Créteil est bien géré. L'anomalie de la confusion entre les fonctions de secrétaire général et d'agent comptable, dénoncée dans le corps du rapport, semble avoir été résorbée depuis la visite des experts. La gestion des heures complémentaires, où le poids des pratiques des établissements d'origine est encore lourd, crée cependant une fragilité qui risquerait d'engendrer une situation difficile si la relative aisance dans laquelle vit l'IUFM à l'heure actuelle venait à prendre fin. **Le CNE recommande de poursuivre le double effort entrepris de réduction du volume des heures complémentaires et de clarification pour les rendre plus conformes à la pratique d'un établissement d'enseignement supérieur. Cela ne pourra évidemment se faire que dans la concertation, en développant au sein de l'établissement une tradition de type universitaire.**

La répartition des étudiants et stagiaires entre les différents types d'enseignement est, à l'IUFM de Créteil, très différente de celle des autres IUFM. Cela est essentiellement dû au faible nombre d'étudiants préparant des CAPES (cf. infra). En particulier, les PE1 et PE2 représentent 54% de l'effectif total, alors que la moyenne nationale est de 31% : l'IUFM de Créteil est majoritairement du premier degré. Un effort considérable a été fait pour coordonner la formation des PE qui est dynamique et bien structurée, avec une forte individualisation de la formation

des PE2, intéressante dans l'absolu, qui permet de répondre aux difficultés spécifiques que trouve le stagiaire de l'académie de Créteil. C'est sans doute une réussite, bien qu'évidemment perfectible. **Le CNE recommande cependant que la direction de l'IUFM veille à ce que la coordination ne conduise pas à une uniformisation qui étoufferait les richesses spécifiques à chaque centre.**

Les étudiants PLC1 préparant les CAPES ne représentent plus que 15% de l'effectif de l'IUFM, alors que la moyenne nationale est d'environ 37%. Leur nombre a diminué de près de 45% entre les années 1995 et 1997. Cette diminution est sans doute en partie due à la suppression des allocations dont bénéficiaient de nombreux étudiants de l'académie issus de milieux défavorisés ; le CNE tient à exprimer le regret que des solutions de remplacement n'aient pas été trouvées pour permettre à ces jeunes ayant une connaissance personnelle des problèmes sociaux des banlieues de se diriger vers le métier d'enseignant. Mais la cause première de ce petit nombre d'étudiants réside dans l'attrance des préparations des universités parisiennes, à laquelle s'ajoute l'espoir infondé d'échapper, pour les stages de seconde année, aux établissements "difficiles" de l'académie de Créteil. Il s'agit là du problème de la régulation des flux de candidats aux CAPES en Ile-de-France qui dépasse le cadre de ce rapport. **Le CNE ne peut ici que recommander à l'IUFM de Créteil de poursuivre et parfaire les campagnes d'information et de pré-professionnalisation, et d'améliorer la qualité des préparations aux concours.**

Cette dernière recommandation ne pourra se réaliser qu'à travers une collaboration étroite de l'IUFM de Créteil avec ses universités de rattachement : Marne-la-Vallée, Paris VIII, Paris XII et Paris XIII. Cette collaboration existe, mais semble assez dispersée. Sa nécessité dépasse d'ailleurs largement le problème de la préparation aux CAPES. **Le CNE recommande de dynamiser les relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement.** Au plan institutionnel, l'existence d'une conférence académique des présidents d'université fait cruellement défaut : ce serait le lieu approprié pour débattre de tous les problèmes liés aux missions de l'IUFM avec son directeur.

Le développement des relations institutionnelles sera vain si les acteurs de l'IUFM ne sont pas partie prenante dans la collaboration avec les universités qui, rappelons-le, devrait concerner toutes les missions de l'IUFM. Les acteurs des universités étant majoritairement constitués d'enseignants-chercheurs, les enseignants-chercheurs de l'IUFM ont certainement une vocation particulière pour développer ces relations. Ceux-ci ne pourront vraiment le faire que si leur place est bien reconnue au sein même de l'IUFM : **le CNE recommande que l'IUFM de Créteil implique davantage ses enseignants-chercheurs à tous les niveaux de son fonctionnement.** D'autre part, les universités sont principalement structurées en départements disciplinaires. L'absence d'une telle structuration à l'IUFM de Créteil laisse le développement des relations fonctionnelles avec ses universités de rattachement soumis aux aléas des relations individuelles. Sans prendre parti sur la meilleure organisation pédagogique d'un IUFM, **le CNE recommande à l'IUFM de Créteil de faire aboutir la réflexion engagée par le CSP sur une structuration en réseaux.** En conclusion de ce paragraphe, mais ceci concerne de nombreux points de ce chapitre, **le CNE recommande à l'IUFM de Créteil d'affirmer plus clairement son caractère universitaire.**

Une autre caractéristique de l'IUFM de Créteil est l'importance de la formation des professeurs des lycées techniques et professionnels : il est le seul IUFM de l'Ile-de-France préparant aux CAPET et CAPLP2 de Sciences et Techniques industrielles. Regroupée dans le Centre scientifique et technique (CST), héritier de l'ancienne ENNA de Paris-Nord et de l'ancien CFPET de Cachan, la formation, qui concerne d'ailleurs le recrutement par concours interne aussi bien qu'externe, est d'un très bon niveau et s'appuie sur une pédagogie active très élaborée. Cependant le nombre d'étudiants, et même celui d'admis aux différents concours, est faible par rapport au bassin de recrutement que représente l'ensemble de l'Ile-de-France. Les causes en sont certainement multiples et la plupart échappent à l'analyse de ce rapport. Cependant, si le CNE peut conforter l'IUFM de Créteil dans son désir de développer une image d'excellence pour son CST, **il lui recommande néanmoins de mener une politique de recrutement moins malthusienne et plus dynamique pour attirer plus d'étudiants dans ses différentes préparations.**

L'héritage de l'ancienne ENNA et de l'ancien CFPET a laissé deux contentieux que le CNE recommande de liquider. D'abord la délocalisation, dans des locaux spécifiques dont la construction incombe à la Région, du lycée professionnel imbriqué dans les locaux du CST de l'IUFM à Saint-Denis. Ensuite, le partage d'anciens postes d'enseignants-chercheurs du CFPET avec l'ENS de Cachan, dont la présence sur le territoire académique est d'ailleurs une chance que l'IUFM de Créteil devrait davantage mettre à profit.

Le poids des stagiaires PLC dans l'ensemble de l'IUFM de Créteil (19%) n'est guère supérieur à la moyenne nationale (17%). Mais le rapport entre le nombre de PLC2 et le nombre de PLC1 est de 2/3 à l'IUFM de Créteil, soit le double de la moyenne nationale (environ 1/3). La plus grande partie des stagiaires PLC2 de l'IUFM de Créteil n'ont pas fait leur première année dans cet IUFM, et même souvent n'ont pas fait du tout de première année en IUFM. Dans l'urgence des premiers plans de formation, l'IUFM a privilégié la dimension pratique et pédagogique, et fait beaucoup appel aux compétences des IPR. Le CNE ne peut que féliciter l'IUFM de Créteil des excellentes relations qu'il entretient avec l'Inspection et lui recommander de les poursuivre. **Mais le CNE recommande fortement à l'IUFM de Créteil d'associer à la formation des PLC2 toutes les catégories de ses formateurs et de prendre en compte toutes les dimensions de cette formation.** Il semble d'ailleurs que, depuis la mission d'expertise, la direction de l'IUFM ait exprimé la volonté de s'orienter dans cette voie.

Il faut souligner l'effort important de l'IUFM de Créteil, dans le cadre de la formation générale, pour préparer ses étudiants et stagiaires à affronter l'enseignement à des publics réputés difficiles. Tout en étant perfectible, **il s'agit d'un travail remarquable dont le CNE ne peut qu'encourager le développement.** Dans le domaine des relations internationales, l'IUFM de Créteil a développé des actions extrêmement intéressantes, tant pour la formation des stagiaires PE2 que pour la mise à disposition des compétences en matière de formation des formateurs. **Le CNE ne peut aussi que l'encourager à poursuivre ces actions, en lui recommandant de s'insérer davantage dans les programmes d'échanges européens.** Notons enfin que l'IUFM de Créteil poursuit un programme ambitieux de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Grâce à des financements importants, l'équipement des différents sites progresse rapidement, avec des priorités bien choisies. Cela est remarquable, mais il est nécessaire que les NTIC entrent effectivement dans les formations. **Le CNE recommande à l'IUFM de s'engager résolument à investir dans les NTIC, avec l'aide du Ministère, des personnels enseignants et IATOS.**

L'IUFM de Créteil a pris très au sérieux le problème de la recherche. Il peut se féliciter, à juste titre, de l'engagement de ses enseignants-chercheurs dans des équipes de recherche universitaires et/ou CNRS. Avec une politique volontariste, des moyens réels, en crédits et heures de décharge, ont été attribués, pour tous les personnels, pour le développement d'activités de recherche en éducation et didactique des disciplines ou de formation par la recherche. Cela mérite d'être souligné. Pour aller plus loin, l'IUFM souhaite constituer des équipes assez étoffées pour être reconnues. **Le CNE considère cela comme légitime et même souhaitable, tout particulièrement compte tenu de la taille de l'IUFM de Créteil, mais il recommande de constituer ces équipes en collaboration avec des universités en privilégiant les thèmes de la recherche en éducation, sous tous ses aspects, ce qui est une mission spécifique des IUFM.**

AIS : adaptation et intégration scolaires
 ARPEC : association régionale pour l'enseignement catholique
 CA : conseil d'administration
 CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
 CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement privé
 CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
 CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
 CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
 CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
 CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade
 CDDP : centre départemental de documentation pédagogique
 CES : contrat emploi-solidarité
 CIO : centre d'information et d'orientation
 CLIS : classe d'intégration scolaire
 CPE : conseiller principal d'éducation
 CPR : centre pédagogique régional
 CRDP : centre régional de documentation pédagogique
 DETU : directeur d'études
 DEUG : diplôme d'études universitaires générales
 EPS : éducation physique et sportive
 IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service
 IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
 IMF : instituteur maître formateur
 INRP : institut national de la recherche pédagogique
 IPR-IA : inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie
 IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
 IUT : institut universitaire de technologie
 MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Éducation nationale
 MAT : maître d'accueil temporaire
 MF : maître formateur
 PE : professeur des écoles
 PE1 : étudiant de 1ère année préparant le concours de professeur des écoles
 PE2 : professeur des écoles stagiaire (2ème année de formation)
 PIUFM : professeur d'IUFM du second degré
 PLC : professeur de lycée et collège
 PLC1 : étudiant de 1ère année préparant le CAPES
 PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2ème année de formation)
 PLP2 : professeur de lycée professionnel
 PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
 PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

TABLE DES SIGLES

POSTFACE :
RÉPONSE DU
DIRECTEUR

RÉPONSE DU DIRECTEUR

L'évaluation de l'IUFM par le CNE a été vécue comme un temps fort par l'ensemble des personnels qui ont bien compris l'utilité d'un état des lieux pour un établissement créé depuis seulement quelques années.

Les acteurs ont adhéré à la démarche ; ils attendaient sereinement un regard extérieur, une analyse critique de l'organisation et du fonctionnement de l'institut ; ils souhaitent que fussent reconnus les aspects positifs du travail effectué, mais aussi que le CNE les aidât, sous la forme de recommandations, à améliorer les points faibles, à innover et à aller de l'avant. En effet l'expertise doit permettre, dans une structure aussi complexe qu'un IUFM, de bien montrer les évolutions et les changements nécessaires.

Lancée en juillet 1997, la phase d'évaluation interne s'est déroulée de septembre à décembre 1997 ouvrant un grand chantier de concertation et de rédaction d'un "guide pour l'évaluation interne" que les experts ont pu confronter aux réalités du terrain lors de leur visite les 4, 5 et 6 mai 1998.

Au cours de l'année universitaire 1997-1998, la DGES demandait un bilan des plans de formation et l'élaboration de documents préparatoires à une première contractualisation qui s'est concrétisée par la signature, le 9 avril 1998, d'un contrat de développement pour 1997 et 1998.

Dans le même temps, un contrôle de la cour des comptes était annoncé pour septembre 1998.

Ainsi, c'est peu dire que cette année universitaire fut ouverte et propice à la réflexion, aux échanges, à la confrontation des analyses et des points de vue... Ce foisonnement des idées a sans aucun doute contribué à enrichir notre nouveau projet d'établissement, envoyé au ministère au titre de la contractualisation 1999-2002.

Au-delà, c'est une dynamique dans la recherche des améliorations et des progrès, déjà perceptible dans le rapport d'évaluation du CNE, qui s'est engagé. Les discussions entreprises avec le CNE ont déjà eu des retentissements dans le fonctionnement de l'IUFM puisque de nombreuses évolutions sont réalisées et que d'autres sont inscrites dans le contrat d'établissement en cours de négociation avec le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Gouvernement et gestion

La création d'un seul établissement à partir d'éléments hétérogènes a été possible grâce à une gestion centralisée qui a fait la preuve de son efficacité ; le CNE la juge très positive, mais la rend responsable d'une difficile circulation de l'information et d'une transversalité insuffisante.

Dès ma prise de fonction, en octobre 1998, je me suis attaché à développer un dialogue et une concertation très larges avec l'ensemble des personnels ; des réunions de direction sont organisées dans chaque centre, les informations disponibles sur le réseau Intranet / Internet se développent, une revue de l'IUFM y sera créée. La création de conseils de centre sera proposée. Les commissions des personnels enseignants, d'une part, et des personnels IATOS, d'autre part, sont plus régulièrement convoquées, notamment elles participeront encore plus qu'auparavant à la bonne marche de l'établissement.

En ce qui concerne le conseil scientifique et pédagogique, il voit son rôle croître : en son sein vont se mettre en place, d'une part, des groupes disciplinaires et, d'autre part, une structure de type "CEVU" chargée de développer les aspects de la vie sociale des étudiants et stagiaires dans l'IUFM.

Des avancées significatives sont cependant en train de se réaliser ; c'est ainsi que de meilleures explications de la direction au niveau de la préparation du budget ont permis, pour la première fois en 1998, une adoption de celui-ci par le conseil d'administration. Une commission des moyens vient d'être mise en place ; elle devrait préparer et faciliter le travail d'examen par le conseil d'administration des questions relevant du domaine financier.

Deux recommandations importantes ont retenu toute mon attention et j'ai voulu qu'elles soient rapidement suivies d'effet :

- depuis la mi-novembre 1998, les fonctions de secrétaire général, d'agent comptable et de responsable des services financiers sont totalement distinctes et assurées par trois personnes différentes.
- le cumul de responsabilités transversales, dans le premier et le second degré, avec la direction d'un centre posait problème ; un nouvel organigramme dissocie nettement les fonctions transversales confiées à des directeurs-adjoints, des fonctions de directeur de centre. Des appels à candidature seront lancés auprès des personnels d'inspection de l'académie de Créteil afin de pourvoir, au 1er septembre 1999, les directions de centre vacantes.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport souligne que la gestion budgétaire et financière de l'IUFM est à la fois rigoureuse et fragile.

Sur le plan de la rigueur, il convient de citer le souci de dégager des moyens pour réaliser des actions spécifiques et pour permettre un autofinancement des travaux de mise en sécurité et de rénovation des bâtiments.

A terme, un remembrement devrait rendre le patrimoine immobilier plus fonctionnel et moins coûteux à entretenir.

Sur le plan de la fragilité, les experts évoquent le danger « d'éponger les provisions actuelles » ; il me paraît évident qu'il faut à la fois utiliser à bon escient une partie des ressources disponibles et conserver des fonds de réserve à un niveau raisonnable.

La gestion des heures complémentaires constitue une autre source de fragilité et il est vrai qu'elles représentent un poids important.

C'est la raison pour laquelle l'IUFM s'est engagé depuis plusieurs années dans un effort de maîtrise et d'optimisation des heures complémentaires. Ainsi depuis septembre 1997, mieux référées aux maquettes, les heures complémentaires répondent-elles à des besoins clairement identifiés. Limité à 50% du service statutaire, le nombre des heures complémentaires est en diminution ; ce mouvement devrait se poursuivre sauf en cas d'augmentation sensible des effectifs d'étudiants et de stagiaires sans création de postes d'enseignants.

Partenariats

Des réunions régulières, entre la direction de l'IUFM et les directions des universités, ont déjà débuté et seront poursuivies.

Les présidents des universités de rattachement sont globalement satisfaits des modalités de prise en charge des coûts de formation. Une charte académique entre l'IUFM et les universités partenaires, signée en 1997, a permis d'établir, en bonne concertation, une carte des formations, ses évolutions souhaitables, le fonctionnement des préparations et les conventions financières.

La bonne collaboration entre l'IUFM et les universités se traduit aussi dans le domaine de l'information des étudiants.

Un effort est fait en direction des deux autres IUFM pour harmoniser les calendriers et les procédures d'inscription en Ile-de-France.

Des réunions régulières entre les IUFM de Paris, Versailles et Créteil conduisent progressivement à envisager la mise en place d'un pôle Ile-de-France, où pourraient être coordonnées les politiques, tout en préservant les spécificités de chacun.

Le CNE regrette que l'ENS de Cachan ne soit pas représentée au conseil d'administration ; cette situation sera examinée dans le cadre d'un prochain renouvellement des membres de ce conseil.

Formation et recherche

- Les experts ont relevé l'importance numérique des professeurs des écoles, une formation dynamique et structurée, des résultats au concours très satisfaisants et une bonne cohérence académique. J'ajoute cependant qu'un nouveau plan de formation qui entrera en vigueur en septembre 1999 devrait encore améliorer la formation des professeurs des écoles en la rendant plus professionnelle, en prenant mieux en compte l'exigence de qualification et les mutations du métier, en assurant enfin un meilleur équilibre entre modules et ateliers.
- L' AIS s'inscrit désormais dans le dispositif de l'alternance conformément aux textes réglementaires afin de mieux répondre aux besoins des trois départements. Un effort sera fait pour développer sa place dans l'ensemble des formations.
- La formation générale commune, la formation des PLC1, les relations internationales se déroulent à la satisfaction générale.
- S'agissant de la formation des PLC2, le seul regret formulé par les experts porte sur le faible investissement des enseignants de l'IUFM. L'histoire, les structures, les lourdes charges de travail des enseignants de l'institut expliquent cet état de fait qui est en train d'évoluer favorablement. Dans chaque discipline un groupe de pilotage est mis en place afin de mieux associer les différents partenaires de la formation y compris les stagiaires eux-mêmes. Cette initiative devrait contribuer en outre à une meilleure circulation de l'information.
- Qu'il me soit permis de regretter que n'apparaisse pas dans le rapport d'évaluation du CNE une analyse des préparations aux concours de recrutement et de la formation des professeurs de l'enseignement technique et professionnel en sciences et techniques industrielles. C'est pourtant une des spécificités forte de l'IUFM de Créteil.

- Les experts ont noté un programme ambitieux de développement des technologies d'information et de communication avec des priorités bien choisies. Dans ce domaine, les évolutions sont rapides et les besoins pressants aussi j'ai choisi de donner quelques orientations fortes : l'ancienne structure a été séparée en deux. L'une d'elle devenant un vrai service commun de l'informatique et des réseaux. L'autre étant un service d'enseignement consacré au développement des pédagogies au moyen des technologies multimédia.
- L'IUFM de Créteil s'est attaché à développer la recherche par une politique volontariste et l'attribution des moyens correspondants. Cette politique sera poursuivie en développant notamment des recherches avec nos partenaires naturels que sont les autres IUFM (en particulier d'Ile-de-France), les universités de l'académie et l'INRP.
- La vie de l'étudiant, j'en suis tout à fait conscient, constitue un des points faibles de l'IUFM. C'est la raison pour laquelle j'ai fait inscrire dans le budget 1999 une ligne relative à un fonds d'action de la vie étudiante (FAVE) qui sera l'embryon d'un conseil de la vie étudiante. Je souhaite aussi très vivement que l'IUFM puisse bénéficier des services à temps partiel, d'un médecin du travail et d'une assistante sociale.
- L'évaluation de la formation continue dans le premier degré a porté sur deux départements et montre un investissement important. L'intégration de la formation continue des enseignants du second degré (1999-2000) puis du premier degré (2000-2001) répond à la volonté du Ministre de réorganiser en profondeur la formation initiale et continue, d'en améliorer l'efficacité, la qualité, la cohérence, de l'adapter tant aux besoins des personnels qu'aux enjeux du système éducatif, de renforcer la dimension universitaire.

De création récente, l'IUFM de Créteil s'est structuré sous l'impulsion de Maurice GAUDAIRE ; je tiens à lui rendre hommage.

Quant à moi, j'ai pris en 1998 la direction d'un établissement dynamique dont les acteurs sont prêts à évoluer, à s'investir et à innover.

Les enseignants de l'IUFM savent bien que l'école est le creuset républicain du changement et des transformations ; ils ont à cœur de former toujours mieux les enseignants dont la mission d'instruire et d'éduquer les générations futures est essentielle.

Le directeur de l'IUFM de Créteil,

Raphaël FRANQUINET

CNE

PUBLICATIONS DU
COMITÉ NATIONAL
D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991

L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991

L'Ecole française d'Athènes, 1991

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991

L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992

L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992

L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992

Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994

L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996

L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996

L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996

L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996

L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996

L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997

Le Palais de la découverte*, 1997

La Casa de Velázquez*, 1997

L'Ecole française d'Athènes*, 1997

L'Ecole française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998

L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998

L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998

L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998

L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999

L'Ecole nationale de formation agronomique*, 1999

L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995

L'Ecole centrale de Nantes, 1995

L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996

L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996

L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998

L'université de Rouen*, 1998

L'université du Havre*, 1998

L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998

L'université de Caen*, 1998

L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998

La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

* Rapport ayant donné lieu à un Profil

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Bulletins n° 1 à 27

Profils n° 1 à 31

CNE

COMPOSITION
DU
COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www-cne.mesr.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin